



Envoi au contrôle de légalité le : 6 avril 2023

Publication électronique le : 6 avril 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 MARS 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Alain DE CARRION, M. Sébastien HENQUENET, Mme Marine LE PEN, Mme Maryse POULAIN.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES
ARTISTIQUES EN AMATEUR**

(N°2023-138)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, son article L.216-2 ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Général en date du 18/12/2006 « Schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la

danse et de l'art dramatique » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 06/03/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'adopter le schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur du Pas-de-Calais sur la période 2023-2028, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération et conformément aux documents annexés (annexe 1 – Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur du Pas-de-Calais 2023-2028 ; annexe 2 – Rapport final de la recherche action menée avec le LUCAS).

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 mars 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES
ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES
ARTISTIQUES EN AMATEUR**

SOMMAIRE

ELEMENTS DE CONTEXTE

1. Respecter le cadre réglementaire des enseignements artistiques
2. Soutenir les enseignements artistiques dans le Département du Pas-de-Calais
3. Affirmer la politique en faveur des droits culturels avec la recherche-action

OBJECTIF 1 : S'ANCRER DANS LES TERRITOIRES

1. Piloter et animer le Schéma
2. Appréhender les enseignements artistiques dans le Pas-de-Calais
3. Renouveler l'aide au fonctionnement des établissements d'enseignements spécialisés

OBJECTIF 2 : DEVELOPPER UN NOUVEAU RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2023-2028

1. Instaurer une logique de complémentarité
2. Définir une charte de coopération culturelle dédiées à l'enseignement artistique et aux pratiques en amateur
3. Proposer un « Appel à projet de complémentarité »

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR LA DIVERSITE ARTISTIQUE EN TERRITOIRE

1. Impulser des « Résidences de création et transmission » dans les conservatoires
2. Croiser ingénierie de projet et pédagogie avec la « Saison culturelle Départementale »
3. Etendre la politique départementale à la pratique des arts visuels

OBJECTIF 4 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES

1. Accompagner les initiatives artistiques et culturelles en amateur
2. Former en continue les formateurs : certification et qualification des enseignements
3. Développer les pratiques par l'éducation artistique tout au long de la vie

ELEMENTS DE CONTEXTE

1. Respecter le cadre règlementaire des enseignements artistiques

- Enseignements artistiques

Dès 2004, la loi relative aux libertés et responsabilités locales dans le domaine des enseignements artistiques clarifie le rôle de chaque niveau de collectivités publiques :

- aux communes et à leurs groupements sont confiés l'organisation et le financement de l'enseignement initial et de l'éducation artistique dispensée par les établissements publics d'enseignement artistique spécialisé ;
- l'Etat conserve ses prérogatives de classement et de contrôle pédagogique des établissements, de définition des qualifications des enseignants et de tutelle des établissements d'enseignement supérieur artistique.

L'article L.216-2 du Code de l'éducation confère aux Départements la charge de :

- définir les principes d'organisation des enseignements artistiques en musique, danse et art dramatique, dédiés aux pratiques amateurs, en vue d'améliorer l'offre et d'irriguer le territoire dans un souci de service public.

Engagé dès 2006, le Département du Pas-de-Calais propose depuis un cadre partagé fixant ses grandes orientations via son Schéma des Enseignements et des Pratiques Artistiques (SDEPA). Adopté par le Conseil départemental pour 3 ans, chaque schéma a ainsi proposé d'accompagner et structurer l'offre départementale en matière d'enseignement artistique. Le 5ème schéma départemental 2018-2020 préconisait alors :

- d'améliorer le réseau des écoles et conservatoires : structurer et rapprocher ;
- d'accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques : de former et qualifier ;
- de valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.

Ces préconisations ont marqué une nouvelle étape dans la politique départementale avec l'ouverture du schéma des enseignements sur la filière du spectacle vivant et en valorisant les pratiques artistiques en amateur.

Les objectifs définis devaient permettre de répondre aux attendus fixés par la loi de 2004 visant à :

- l'harmonisation des coûts de formation et d'inscription pour les usagers ;
- la mise en réseau des établissements ;
- la mutualisation de moyens ;
- la collaboration entre les communes et les intercommunalités ;
- le recours à des artistes ;
- la mise à disposition d'enseignants ;
- la circulation des compétences entre les structures d'enseignements spécialisés et de pratiques artistiques ;
- la participation de l'établissement à la vie culturelle locale ;
- l'articulation de l'action culturelle du Département dans le domaine des enseignements artistiques avec l'ensemble de sa politique.

- **Une prise en compte plus large**

Dans le même temps, d'autres cadres de référence contribuent quant à eux plus largement à l'orientation de la stratégie départementale en matière culturelle. Il convient notamment de rappeler La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (novembre 2001) et la Déclaration de Fribourg (mai 2007), des références en matières de » droits culturels :

« La notion de droits culturels vise à reconnaître à chacun le droit de vivre dans la liberté et la dignité de son identité culturelle et doit se traduire par la prise en compte des êtres dans leur diversité. « [...] Toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. » (Article 5 de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.)

2. Soutenir les enseignements artistiques dans le Département du Pas-de-Calais

« L'enseignement n'est pas une finalité pour une école [...], mais plutôt l'une des formes de sa contribution au développement, à la qualification et à la valorisation des pratiques individuelles et collectives [...] sur un territoire. » (Jean-Claude Wallach)

Fidèle à sa politique volontariste en matière de développement culturel ainsi qu'au cadre légal régissant l'enseignement artistique, le Département du Pas-de-Calais porte, depuis 2021, une nouvelle dynamique.

Largement basé sur la coopération à différentes échelles, le Schéma œuvre pour le développement et l'harmonisation des enseignements artistiques en lien avec les collectivités de son territoire. La mise en place d'un réseau d'acteurs pour chaque bassins d'enseignements (5 réseaux territoriaux) et d'un réseau à l'échelle départementale (comité technique et de projets) ont permis d'accompagner une soixantaine d'enseignants musique vers l'obtention de leur DE (diplôme d'État), de travailler à la formation continue des équipes pédagogiques, de porter de nombreuses projets coopératifs avec des artistes / élèves / familles / enseignants et de développer plusieurs projets de pratique artistique. Pourtant, les derniers éléments de bilan ont montré la persistance d'écarts importants entre les structures d'enseignements sur un même territoire.

Afin d'établir un état des lieux des enseignements artistiques dans le Pas-de-Calais, le Département a ajusté sa démarche d'observatoire via ses dossiers de demande d'aide au fonctionnement complétés par les établissements.

Cette démarche, élaborée dès 2019 et ajustée entre 2021 et 2022, est un outil d'aide à la décision pour le Conseil départemental et ses services. Elle a également permis d'établir une cartographie de la « vie » des établissements d'enseignements artistiques aidés par le Département :

Légende



Les disciplines d'enseignements artistiques

- Musique
- Musique - Danse
- Musique - Théâtre
- Musique - Danse - Théâtre

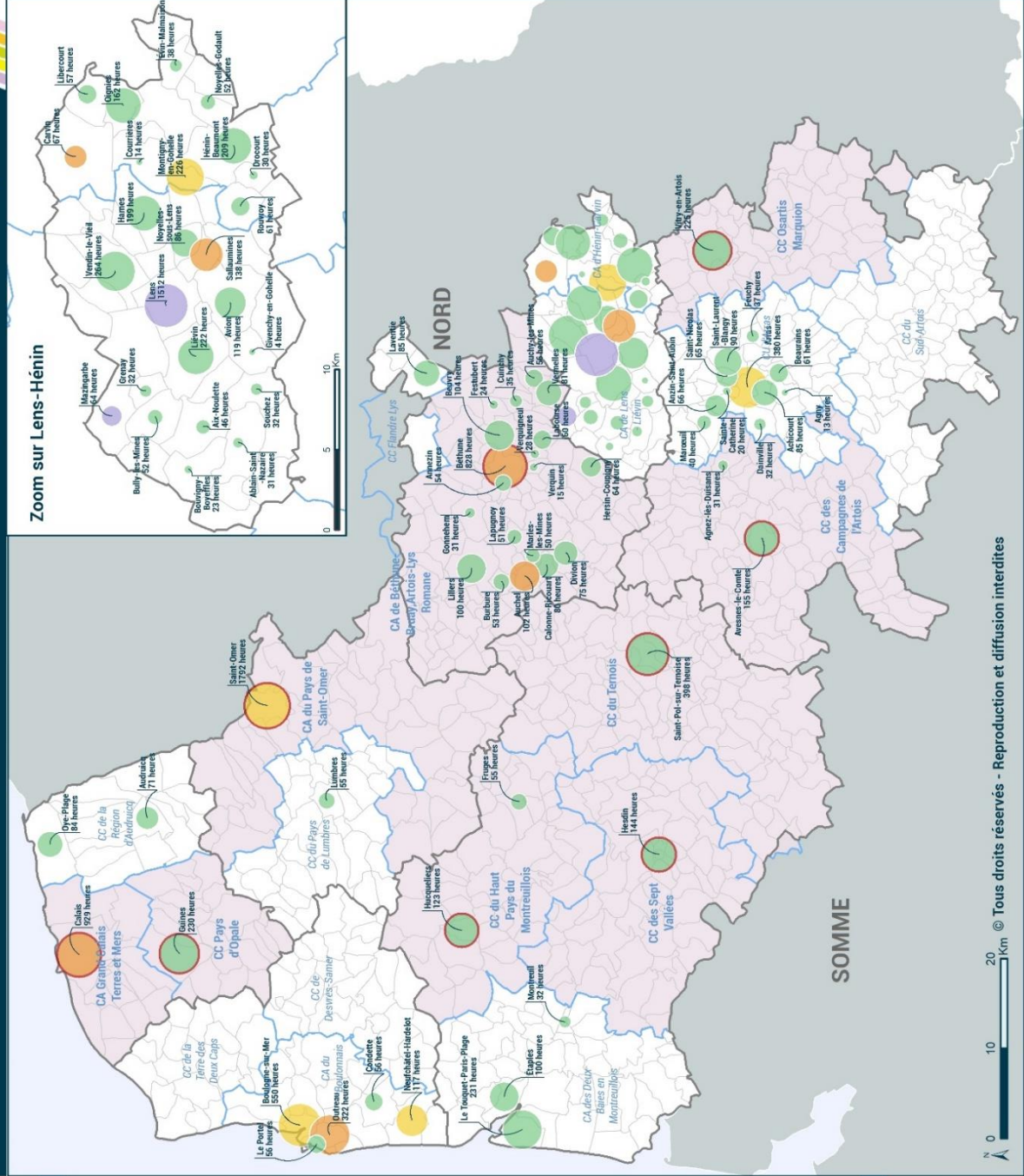
Rayonnement des établissements intercommunaux

Etablissements intercommunaux

Territoire d'intervention du département

EPCI

Volume horaire et nature des pratiques enseignées



Sources - Réalisation

Source :
©IGN - Admin Express 2021 - Cd62 Direction Adjointe du Développement Culturel et du Patrimoine

Réalisation :
Cd62, SIGEO, avr. 2022

Légende



Les disciplines d'enseignements artistiques

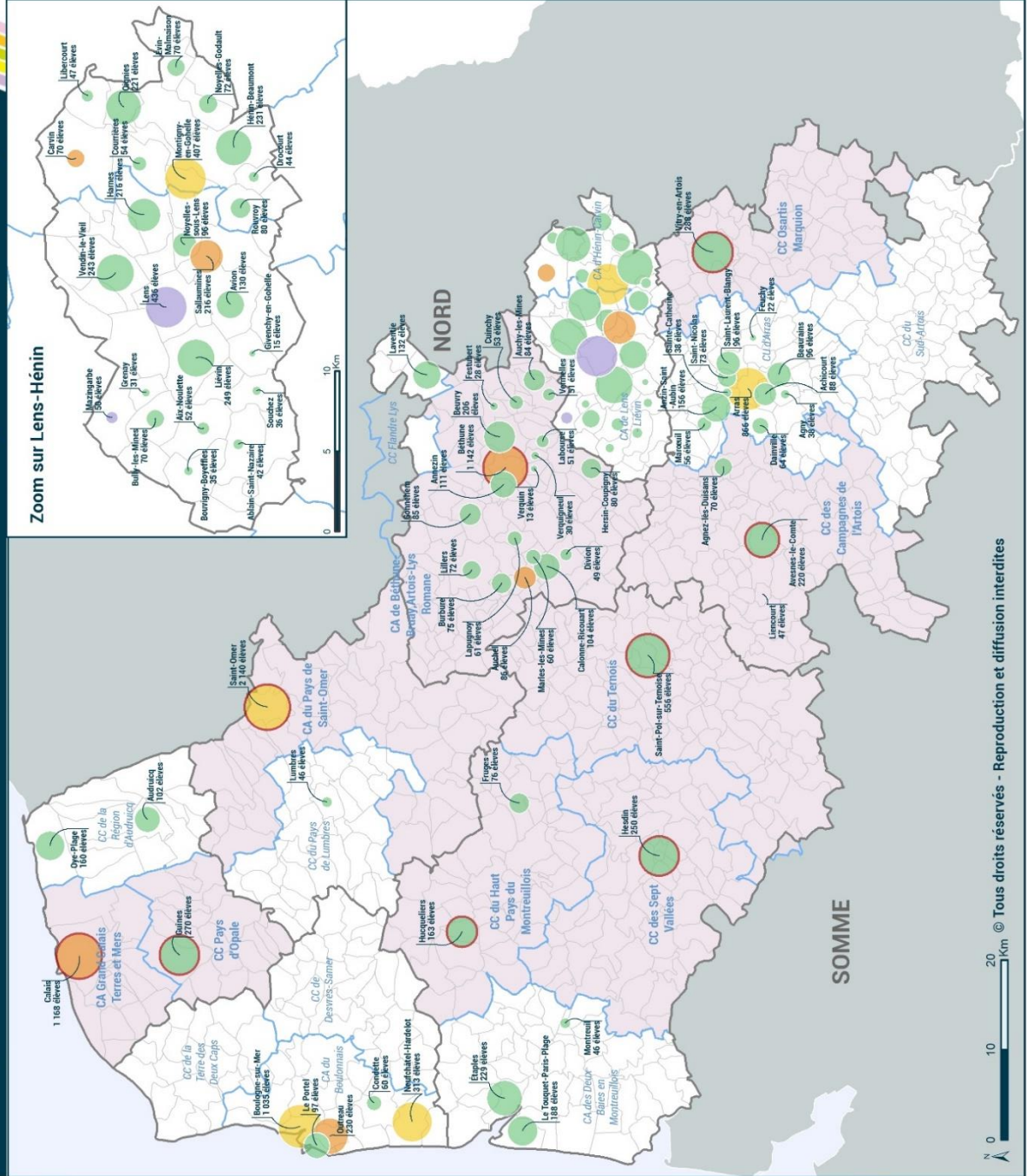
- Musique
- Musique - Danse
- Musique - Théâtre
- Musique - Danse - Théâtre

- Etablissements intercommunaux
- Rayonnement des établissements intercommunaux

- Territoire d'intervention du département

- EPCI

Fréquentation des établissements d'enseignements artistiques



Sources - Réalisation

Source :
©IGN - Admin Express 2021 - Cd62 Direction
Adjointe du Développement Culturel et du Patrimoine

Réalisation :
Cd62, SIGEO, avr. 2022

3. Affirmer la politique en faveur des droits culturels avec la recherche-action

« La recherche-action en partenariat (RAP) propose de construire un mode particulier d'articulation entre recherche et action, à travers la mobilisation d'un ensemble d'acteurs, chercheurs et autres acteurs. » (Pierre Gosselin, Philippe Lavigne Delville)

Développé sur le principe d'écoles dites « ressources » (établissements classés) et d'écoles associées à ces établissements, le « réseau » départemental de coopération représente, en 2020, moins de la moitié de l'ensemble des établissements aidés par ailleurs au fonctionnement par le Département. Conscient des nettes évolutions que la collectivité a impulsées en faveur des enseignements depuis 2006, elle reste toutefois attentive à l'évolution de sa politique.

C'est la raison pour laquelle la collectivité engage, dès 2021, une nouvelle étape de structuration des enseignements artistiques dans le Pas-de-Calais en pilotant une recherche-action « Enseignements artistiques et droits culturels ». Via des entretiens ainsi que divers ateliers de rencontres animés à l'aide d'outils « d'intelligence collective », le Département a pris la mesure des besoins en matière d'enseignements artistiques.



Recherche-action sur le site du 9-9Bis

Espaces de rencontre et d'échange interprofessionnels, ces ateliers ont eu lieu dans les bassins d'enseignement et de pratiques de Lens-Hénin et de l'Audomarois-Montreuillois-Ternois. Couvrant plus de 45% des communes et près de 43% de la population, cet échantillon expérimental est significatif et représentatif de la situation des acteurs départementaux. Il implique des territoires issus des 3 macros territoires du Pas-de-Calais et mixant situations rurales, périurbaines et urbaines, acteurs intercommunaux, communaux et associatifs.

Assurée en partenariat avec la Fédération Arts Vivants et départements et le Laboratoire d'Usages Culture(s) Arts Société [LUCAS], cette recherche-action a permis de :

- expérimenter une autre façon de renouveler cette politique culturelle stratégique pour le département;
- aller à la rencontre des habitants et des professionnels de l'enseignement artistique mais aussi des solidarités, de la santé et de l'éducation populaire;
- repérer les bonnes pratiques actuelles ;
- identifier et comprendre les besoins ;
- co-construire la vision et les actions avec les acteurs du territoire de façon interdisciplinaire et transsectorielle.

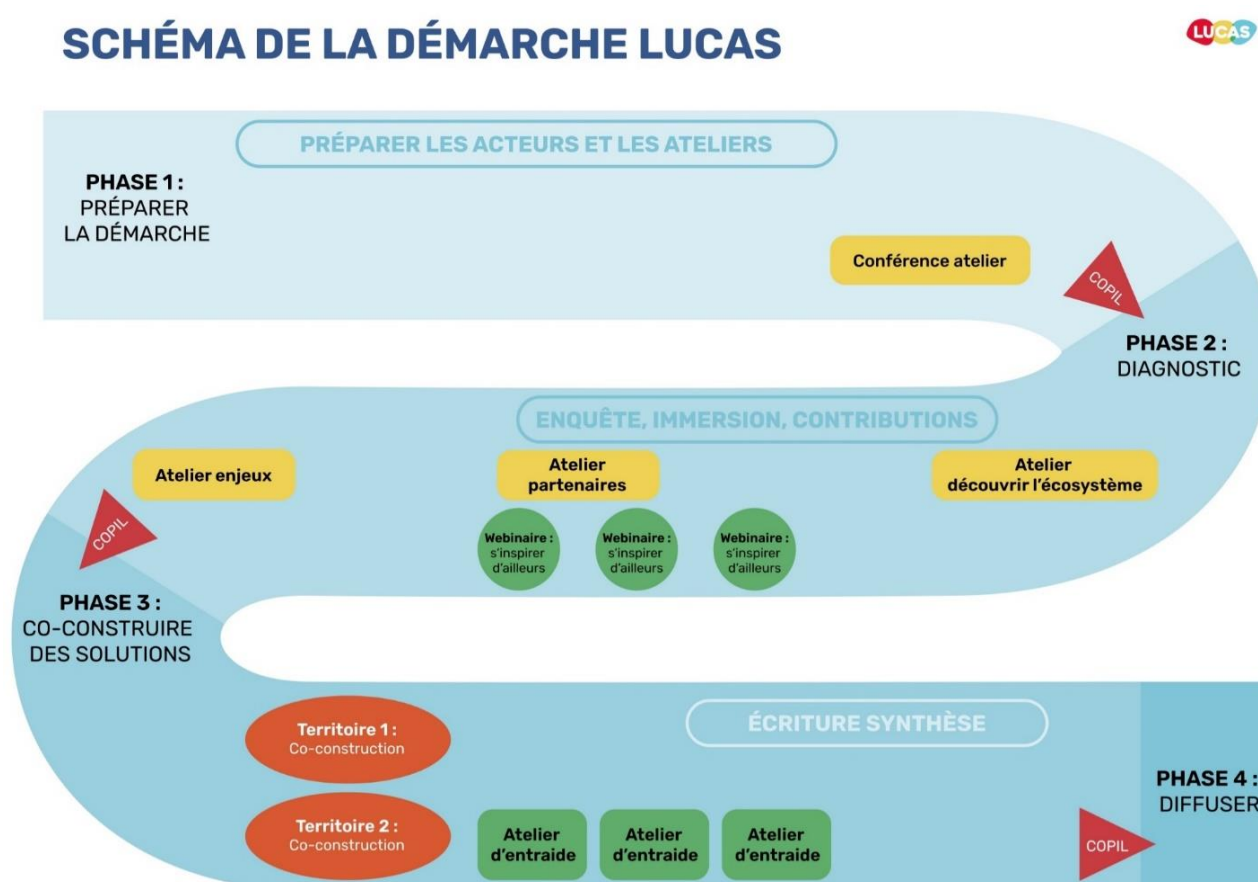


Recherche-action sur le site du 9-9BIS

Par cette démarche, le Département du Pas-de-Calais a réaffirmé son rôle de coordination des acteurs des enseignements artistiques pour :

- un égal accès à des enseignements de qualité et qualifiants tout en veillant à leur diversification,
- accompagner une dynamique de transformation des établissements et favoriser la coopération entre pairs,
- accompagner le développement de la création artistique.

Menée pendant près de 10 mois dans le Département, avec 26 heures d'ateliers et une centaine de personnes mobilisées pour la concertation, la recherche-action a donné lieu à la rédaction d'un rapport¹ permettant de confirmer les grands enjeux du prochain Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques en amateur, présentés et validés en Comité de Pilotage. (Rapport du LUCAS en annexe)



¹ Rapport Final du LUCAS, 2022. Une recherche-action dédiée aux enseignements artistiques et aux droits culturels dans le département du Pas-de-Calais.

OBJECTIF 1 : S'ANCER DANS LES TERRITOIRES

1. Piloter et animer le Schéma

Depuis 2006, la gouvernance du Schéma est assurée par des comités techniques et opérationnels offrant la possibilité aux acteurs du territoire de réaliser divers projets. Pour autant, ces comités opérationnels ont permis une appréhension partielle des grands enjeux du développement des enseignements artistiques dans le Pas-de-Calais, ni d'interroger la place des « solidarités » dans son dispositif global.

Ainsi, suite aux constats de la recherche-action articulant « enseignements artistiques et droits culturels », le Département propose une coordination étendue et territorialisée du Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques en amateur. Ces nouvelles modalités de gouvernance ont pour objectifs d'affirmer un ancrage territorial fort de la politique départementale et une logique partenariale étendue.

Deux comités seront garants du suivi du nouveau Schéma de la façon suivante :

- **Un Comité de Pilotage (COPIL) qui aura pour fonction de :**



Lancement public de la démarche de recherche-action

- fixer et veiller au respect des orientations du présent Schéma ;
- examiner l'implication des différents partenaires ;
- valider le bilan annuel établi par le comité technique ;
- ajuster l'intervention départementale à « mi-schéma » le cas échéant.

Placé sous la présidence de la Vice-Présidente en charge de la Culture, il se réunit à minima 1 fois par an et est constitué de :

- *La Vice-présidente en charge de la culture*
- *directeur du pôle des réussites citoyennes*
- *directeur des affaires culturelles et ses représentants*
- *chargé de mission schéma....*
- *représentant du Pôle des solidarités*
- *représentant de la direction de l'éducation*
- *représentant de la direction régionale des affaires culturelles*
- *directeur de l'école supérieur de musique et de danse ou un représentant en fonction de l'ordre du jour*
- *1 représentant d'un établissement d'enseignement artistique pour chaque bassin de vie (avec alternance des représentants)*

- **Des Comités Techniques des bassins d'enseignements (COTEC)** répartis sur 4 grands bassins d'enseignements et qui auront la fonction :



Atelier de coopération "enjeux partagés" à Oignies

- d'instance intermédiaire entre le Département et les bassins de vie
- d'identifier, fédérer les acteurs du territoire et lutter contre l'isolement de certaines structures
- d'informer et communiquer sur la politique départementale en territoire
- d'organiser l'échange de pratiques, favoriser l'entraide et l'émergence de projets partagés
- envisager les besoins en matière de formation et accompagner le renouvellement de l'offre de formation

Pilotés par le Département sous la forme d'organisation apprenante, ces comités devront contribuer à leur développement continu, à celui de leurs membres et à leurs capacités et compétences. Ils représenteront ainsi un mode de travail collaboratif s'avérant précieux tant pour soutenir les intervenants dans leur pratique que pour faire avancer « la pratique » dans leur champ de savoir.

Ces comités seront restreints en termes d'effectifs mais pourront être ouverts à tout professionnel souhaitant s'engager pour le développement des enseignements artistiques en fonction des thématiques abordées et de la récurrence des rencontres. Ils seront ainsi ouverts à la filière de la santé, de l'éducation, du social, etc. Le COTEC se réunira sur le bassin de vie ciblé, dans une structure partenaire.



Atelier de coopération "enjeux partagés" à Oignies

- **4 grands bassins d'enseignements identifiés :**
 - Ternois, Arrageois
 - Audomarois, Montreuillois, Artois
 - Bassin minier (CAHC-CALL)
 - Calaisis, Boulonnais

2. Appréhender les enseignements artistiques dans le Pas-de-Calais

- **Cadre général de l'enseignement artistique**

Entre enseignements et culture, les conservatoires bénéficiant d'une aide de l'Etat ont pour missions :

- une éducation fondée sur un enseignement spécialisé, organisé en cursus ;
- favoriser les parcours d'élève via des partenariats inter-établissements ou avec d'autres lieux culturels ;
- encourager et accompagner les pratiques collectives en amateur en lien avec les acteurs culturels du territoire ;
- mettre en place des parcours d'éducation artistique en lien avec l'Education Nationale
- délivrer un enseignement accessible à tous ;
- être un lieu ressource et de conseil.

Les écoles de musique, de danse et les établissements d'enseignements artistiques en général, hors des aides de l'Etat, tendent eux aussi à structurer leur intervention autour de ces mêmes missions. Toutefois, leur cadre de référence reste celui de la collectivité employeuse dès lors que les services proposés sont directement assumés par cette dernière.

- **Le cas des écoles associatives**

« Les pratiques et les enseignements artistiques ne sont pas seulement portés par des établissements en régie publique. Certaines, en particulier en milieu rural, sont des sociétés de musique qui y formaient leurs musiciens sans véritable cursus et souvent dans des délais courts. Toutefois, bon nombre d'entre elles ont acquis leur autonomie et se sont constituées en véritable école de musique. Certaines sont devenues des établissements territoriaux quand d'autres sont restés sous statut associatif, subventionnés par les communes ou leurs groupements dans le cadre d'une mission de service public ».

Les écoles de cirque privilégient quant à elles le plus souvent la forme associative. C'est le cas des écoles implantées dans le département. Elles se répartissent de façon hétérogène sur l'ensemble du territoire, croisant à la fois enseignements, programmation artistique et aide à la création :



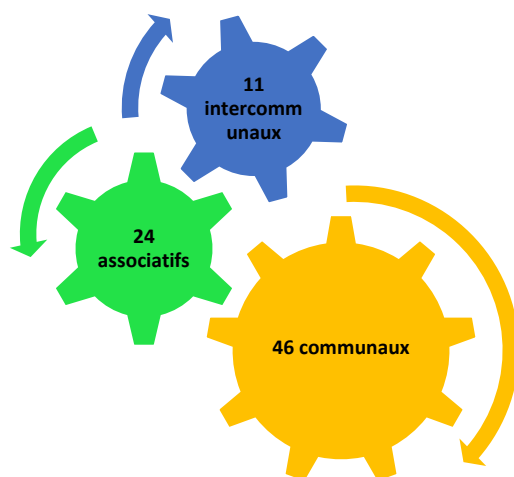
Dans les locaux de Cirqu'en Cavale à Calonne Ricouart

- 3 d'entre elles permettent à leurs élèves d'accéder à un parcours préprofessionnel au sein des Pôles nationaux (Hardelot, Arras, Calonne-Ricouart);
- plusieurs ateliers de pratiques circassiennes en amateur sont proposés sur l'ensemble du territoire via des lieux de création ou des compagnies.

- **Dans le département du Pas-de-Calais**

Pour être aidés financièrement par le Département du Pas-de-Calais en tant qu'établissements d'enseignement artistique, les associations, ou tout établissement devenu public, doivent impérativement respecter le cadre légal. Dans le cas des associations, le statut des enseignants est encadré par la convention collective de l'animation (CCNA).

En 2022, les 81 établissements d'enseignements artistiques aidés par le Département se répartissent de la façon suivante :



Acteurs majeurs des enseignements spécialisés, ces établissements et associations sont les partenaires et acteurs privilégiés de la stratégie départementale.

Répondant aux attendus règlementaires, le Département a travaillé au maillage territorial et au développement de nombreux partenariats entre les établissements. Toutefois, malgré la mise en place d'un réseau et le développement de divers projets, des disparités sont encore observées : absence de projet d'établissement dans certain cas, gestion RH différenciée, budgets questionnés, lieux non adaptés, etc.

C'est pourquoi le Département souhaite accentuer sa politique incitative en matière de structuration des enseignements artistiques en ajustant ses critères d'aides.

3. Renouveler l'aide au fonctionnement des établissements / écoles d'enseignements spécialisés

Fidèle à sa politique d'aides aux établissements d'enseignements artistiques, et malgré un contexte contraint, la collectivité aidera au fonctionnement tout établissement d'enseignement artistique respectant les indicateurs et critères départementaux. **Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide aux sociétés musicales et s'ouvre à la danse, au cirque, au théâtre, à la musique et aux arts visuels.**

Divers indicateurs / critères généraux permettront ainsi d'ajuster l'aide accordée dans l'objectif de structurer les différents niveaux d'établissement, affirmer le rôle des conservatoires / écoles au sein d'un écosystème territorial et accompagner à la qualification d'enseignements accessibles à un plus grand nombre d'habitants :

- **Critères structurels :**
 - Direction et / ou coordination
 - Heures d'enseignements
 - Qualification
- **Critères départementaux :**
 - Fréquentation et accessibilité
 - Diversité artistique
 - Education artistique

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

* La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 prévoyait que **le directeur "conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'un projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés; il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet."**

Le projet d'établissement est un document qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et / ou théâtrales.

* Eléments détaillés sur le site du Ministère de la Culture.

REGLES DE CUMUL

L'aide aux établissements d'enseignements artistiques n'est pas cumulable avec les aides spécifiques dédiées aux pratiques en amateur et aux sociétés musicales.

L'aide au fonctionnement est cumulable avec l'aide à l'équipement, l'aide au projet de complémentarité ou l'appel à résidence de création et transmission.

OBJECTIF 2 : DEVELOPPER UN NOUVEAU RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2023-2028

1. Instaurer une logique de complémentarité

Malgré les impacts positifs des partenariats avec le bloc communal et intercommunal pour le développement et l'harmonisation des enseignements artistiques, les derniers éléments de bilan traduisent des écarts importants entre les établissements sur un même territoire :

- une hiérarchisation très importante dans le lien école ressource et école associée avec une inertie dans la prise de décision d'un collectif territorial, voire même dans la constitution de ce dernier ;
- des compétences et moyens inégaux en matière d'enseignements artistiques ;
- un accompagnement inégal des établissements par les collectivités et donc un manque d'homogénéité dans la transmission d'information (cadres règlementaires, question des pratiques collectives, accès à la formation, cadre RH au sein des collectivités, etc.) ;
- des grandes disparités dans les modalités d'enseignements malgré l'existence d'un schéma national ;
- des disparités en matière d'accessibilité à l'enseignement et à la pratique (tarifs, prêt ou non d'instruments, etc.)
- un manque de transversalité entre enseignements spécialisés et les filières relevant des solidarités

Il s'agira donc de travailler à davantage de concertation entre les acteurs d'un même territoire et viser une réelle complémentarité d'actions. Le Département souhaite ainsi accompagner une dynamique de transformation des établissements et favoriser la coopération entre pairs tout autant que la transversalité. En effet, garant des solidarités humaines et territoriales, le Département confirme également la légitimité de son intervention dans le domaine des enseignements artistiques sur la notion d'accessibilité réelle aux citoyens et de transversalité.

EN PRATIQUE

L'évolution du réseau

- ✚ L'arrêt de la logique *école ressource / école associée* au profit d'une concertation plus étendue.
- ✚ La mise en place de comités territoriaux pilotés par le Département du Pas-de-Calais, dédiés au développement des enseignements artistiques sur les territoires.
- ✚ La mise en place d'une charte de coopération culturelle dédiées à l'enseignement artistique et aux pratiques en amateur.
- ✚ Un appel à projet de complémentarité qui permettra de solliciter une aide financière du Département.

2. Définir une charte de coopération culturelle dédiée à l'enseignement artistique et aux pratiques en amateur

La charte territoriale de coopération culturelle, dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques en amateurs (SDEPA), est dédiée, dans un premier temps, à l'identification des pratiques ainsi que la mise en réseau de divers acteurs du développement culturel autour des enseignements artistiques et de la pratique en amateur et du champ de l'éducatif, du social et / ou de l'animation. Elle permet, dans un second temps, de définir en concertation les problématiques, besoins et enjeux majeurs en matière d'enseignement. Enfin, elle offre un cadre de valeurs partagés par et pour les professionnels.

Cette dernière est définie grâce à l'organisation de comités techniques territorialisés (COTEC) initiés par le Département du Pas de Calais, sur les 4 bassins d'enseignements suivants :

- Ternois, Arrageois
- Audomarois, Montreuillois, Artois
- Bassin minier (CAHC-CALL)
- Calaisis-Boulonnais

Ces COTEC sont pilotés par le Département sous la forme « d'organisation apprenante ».

La définition des bassins d'enseignements, une fois validée, est effective pour la durée du SDEPA. En revanche, il sera possible pour d'autres acteurs culturels d'intégrer ces comités en cours de Schéma. Ces comités sont organisés au minimum 1 fois par an et sont pilotés par le Département du Pas-de-Calais au titre de sa politique dédiée aux enseignements artistiques. Ils ont lieu sur le territoire ciblé, au sein de l'une des structures partenaires.

COMITES TECHNIQUES DES BASSINS D'ENSEIGNEMENTS *Outil de suivis et objectifs*

Le comité technique territorialisé est piloté par le Département du Pas-de-Calais et a lieu sur le bassin de vie ciblé, en lien avec un partenaire du territoire. Il a pour objectif de :

- ✚ mettre en place une charte territoriale de coopération culturelle ;
- ✚ permettre l'échange de « bonnes pratiques » ;
- ✚ mettre en réseau les acteurs culturels engagés sur le territoire de référence, afin de faciliter les collaborations et les mutualisations (de pratiques, de projets, etc.).

Ces comités n'ont pas vocation à générer directement un financement départemental mais bien à identifier les innovations, dynamiques et projets qui, quant à eux, peuvent donner lieu à un accompagnement financier départemental, sous forme de réponse à l'appel à Projet de complémentarité ou de Résidence de création, transmission.

3. Proposer un « appel à projet de complémentarité »

Dans une seconde phase, l'appel à projet de complémentarité est l'un des outils privilégiés pour œuvrer activement à la structuration et l'harmonisation de l'offre territoriale en matière d'enseignements artistiques et de la pratique artistique en amateur.

Il a pour but de réunir de façon effective divers acteurs culturels autour de la question des enseignements artistiques. Les partenaires souhaitant ainsi s'engager dans une démarche partenariale plus spécifique en « **mode projet** », et en lien avec le Département, pourront solliciter une aide départementale, sous réserve de :

- proposer le partenariat d'au minimum 2 établissements d'enseignements artistiques ou d'une école et d'une autre structure du bassin d'enseignements de son territoire (culture, sociale, santé),
- les partenaires doivent être issus d'au moins 2 communes différentes du bassin d'enseignements
- avoir participé au Comité Technique Territorialisé de son bassin d'enseignements, et respecter le cadre et les enjeux prédéfinis en concertation,
- respecter le cadre réglementaire,
- respecter les objectifs départementaux en matière d'enseignements artistiques,
- définir clairement un porteur du projet.

L'appel à projet de complémentarité pourra aboutir à la signature d'une convention de partenariats impliquant notamment les acteurs et organisateurs du projet et le Département du Pas-de-Calais.

Le projet proposé pourra faire l'objet d'une aide départementale sur plusieurs années sous réserve d'une analyse et évaluation partagée annuelle avec le Département du Pas-de-Calais et l'ensemble des acteurs mobilisés ainsi que d'une demande renouvelée chaque année.

PUBLICS CIBLES

- ✚ Les établissements d'enseignements artistiques respectant tout ou partie des critères structurels et leur collectivité,
- ✚ Les structures dédiées à la création artistique et son développement,
- ✚ Les structures des solidarités.

MODALITES

Le projet de complémentarité présenté devra faire apparaître clairement :

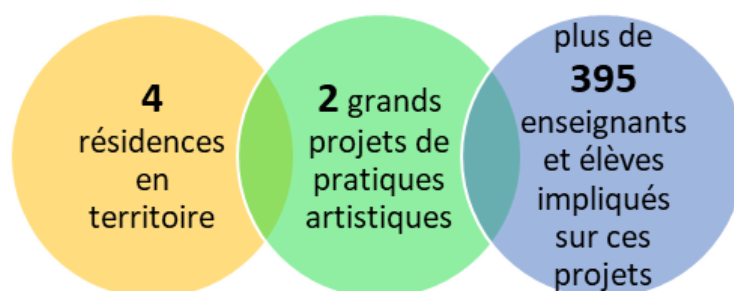
- ✚ un porteur de projet,
- ✚ les objectifs de l'action,
- ✚ le budget global du projet,
- ✚ le calendrier d'action,
- ✚ les outils et indicateurs d'évaluations,
- ✚ les publics spécifiquement ciblés,
- ✚ convention.

OBJECTIF 3 : FAVORISER LA DIVERSITE ARTISTIQUE EN TERRITOIRE

Engagé pour le développement de la création artistique en Pas-de-Calais, le Département mène une politique volontariste forte dédiée à l'émergence artistique tout autant qu'à sa diversité de formes. A ce titre, il assure l'articulation de l'ensemble de ses aides au spectacle vivant en croisant, entre autres, l'offre programmatique de sa saison culturelle, la visibilité des créations soutenues et les actions en conservatoires.

Dès 2006, le Département a mis en place des « présences artistiques en territoire ». Depuis, le Schéma départemental a proposé des résidences artistiques autour des arts du cirque, de la danse contemporaine et de la musique jazz et traditionnelle. Participatifs, ces projets ont permis de créer la rencontre entre des artistes, des professionnels enseignants, leurs élèves ainsi que leur famille.

Au cours du schéma 2018-2020, le Département a organisé la création de :



Le Schéma d'Orientation Pédagogique national invite quant à lui les établissements d'enseignement initial publics à participer activement à la vie artistique et culturelle de leur aire de rayonnement, à mener des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics du spectacle vivant.

L'ancrage territorial tel que proposé par le Département doit aider en cela les établissements. **Toutefois, ces derniers ne sont pas les seuls garants de la richesse d'un territoire mais une réelle synergie d'action sur un même bassin de vie peut en être un levier. C'est pourquoi le Département du Pas-de-Calais souhaite, avec son nouveau schéma, adapter la nature de son accompagnement tout en respectant l'ensemble de sa politique en matière de développement culturel.**

1. Impulser des « résidences de création et transmission » dans les conservatoires

Le dispositif de résidence d'artiste au sein des conservatoires est l'un des outils privilégiés du SDEPA pour croiser les enjeux de la politique départementale en matière d'offre culturelle. La résidence d'artiste en établissements d'enseignements artistiques permet de :

- accompagner l'évolution pédagogique et culturelle des établissements d'enseignements artistiques,
- irriguer le territoire en matière d'offre culturelle,
- dynamiser le travail en réseau,
- réaffirmer le rôle culturel des établissements d'enseignements artistiques sur leur territoire.

Ce temps de présence artistique devra également nourrir le projet de l'artiste, ensemble et / ou compagnie impliqué. La résidence sera aussi l'occasion d'accompagner la dynamique, l'élaboration ou la réflexion autour des projets des établissements mobilisés.

A partir d'une concertation et d'un diagnostic partagé entre le conservatoire, sa commune ou EPCI d'appartenance et le Département, le projet de résidence sera soumis aux services départementaux.

Ces résidences d'artistes pourront concerner plusieurs établissements réunis autour de la venue d'un artiste, ensemble ou compagnie.

Elles s'inscriront dans la temporalité de l'établissement, sur une année scolaire. Le projet proposé devra présenter un temps long de présence artistique dans l'établissement et, dans la mesure de leur capacité, les établissements réserveront un lieu spécifique à l'artiste sur la durée du projet.

Les œuvres créées pourront faire l'objet d'une programmation dans la Saison Culturelle Départementale.

PUBLICS CIBLES

- ✚ artistes professionnels (issus du réseau départemental, national ou européen),
- ✚ en lien avec les établissements d'enseignements artistiques,
- ✚ lien possible au lieu de création et diffusion du territoire ciblés.

La priorité sera donnée aux projets des communes encore peu concernées par les autres dispositifs proposés par le Département. Les résidences pourront concerner tous les champs artistiques et les approches pluridisciplinaires.

MODALITES

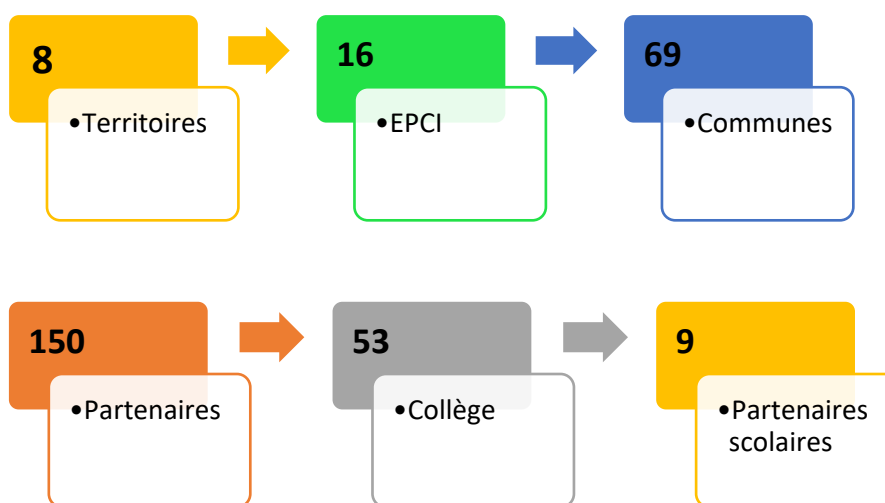
Le Département du Pas-de-Calais instruira la demande sur la base de :

- ✚ un appel à projet incluant : une note d'intention artistique émanant directement de l'artiste, ensemble ou compagnie impliquée dans le projet
- ✚ un dossier de présentation de la résidence émanant d'établissement d'enseignement artistique partenaire du projet en identifiant des objectifs clairs et détaillés, un budget précis et les objectifs pédagogiques.

2. Croiser ingénierie de projet et pédagogie avec la « saison culturelle départementale »

La saison culturelle du Département du Pas-de-Calais offre une programmation itinérante associée à une politique d'éducation artistique forte. Ce dispositif de coopération propose aux collectivités et acteurs du Pas-de-Calais un appui territorial étendu en matière d'ingénierie culturelle. La saison culturelle est aussi l'occasion pour la collectivité d'élaborer des réseaux de compétences diversifiés sur le territoire (éducation populaire, secteur de la santé et du médico-social, création artistique, Education Nationale, etc.).

Ainsi, entre 2021-2022, cette politique volontariste départementale concerne :



La grande diversité des actions menées se base sur les principes :

- du droit à la culture pour tous,
- de l'équité territoriale,
- de cohérence de la politique culturelle du Pas-de-Calais.

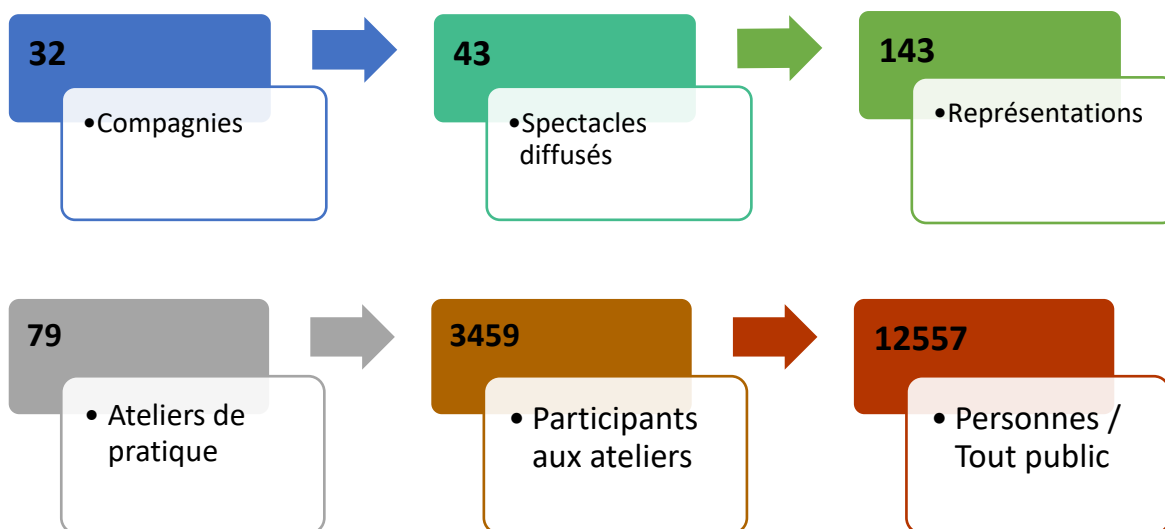


Atelier de pratique artistique au collège de Oignies



Concert et atelier à l'EHPAD de Saint Venant pour la semaine bleue

Par ailleurs, la saison culturelle offre un soutien à la création artistique tout en proposant largement aux habitants du Pas-de-Calais un accès facilité aux œuvres. En ce sens, entre 2021 et 2022, la programmation a permis d'accompagner :



Le présent schéma propose d'inscrire les établissements d'enseignements artistiques dans cette démarche, en tant que structures de développement culturel et de pratiques artistiques. L'objectif est de consolider la cohérence de l'action départementale en articulant à la fois l'aide aux équipements et structures culturelles, la saison culturelle Départementale et le soutien aux enseignements artistiques. Des expérimentations ont d'ores et déjà permis de soutenir d'avantage le développement des pratiques circassiennes et chorégraphiques.

Le croisement des dispositifs départementaux et de la concertation des territoires permet :

- la programmation annuelle de compagnies dans les équipements et structures du territoire,
- l'articulation de cette programmation avec des stages dans les établissements d'enseignements artistiques du territoire et souhaitant bénéficier de micro-résidences des compagnies au sein de leur établissement pour des stages de pratique et de temps de rencontre.

3. Etendre la politique départementale à la pratique des arts visuels



Papier.2 de la compagnie En Lacets pour la Saison Culturelle Départementale

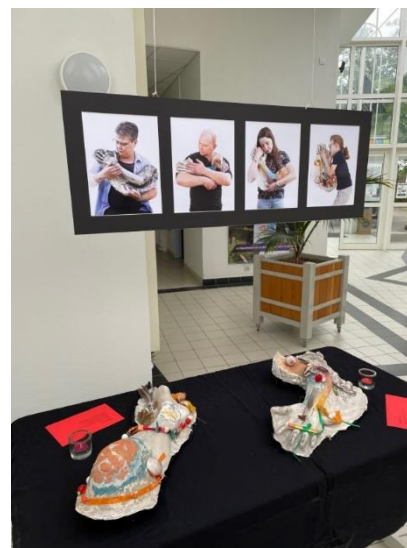
Favoriser la diversité artistique en territoire implique d'étendre la politique départementale en matière d'enseignements artistiques. En ce sens, le schéma 2023-2028 inclut dans sa stratégie de développement les arts visuels. Ces derniers regroupent les arts plastiques, la photographie, le cinéma, la vidéo et l'art numérique ainsi que les arts décoratifs et l'architecture.

En 2021, le Département du Pas-de-Calais recensait une trentaine de structures / associations dédiées aux arts visuels et 16 d'entre elles percevaient une aide départementale pour leur fonctionnement. Comme pour les arts du cirque, ces lieux peuvent à la fois soutenir la création artistique et assumer une programmation tout en proposant des ateliers de pratique. Dans ce cas, comme pour les établissements d'enseignement initial du spectacle vivant, les écoles d'arts visuels œuvrent « à former des amateurs éclairés et autonomes » (Schéma d'Orientation National). Certains établissements du territoire départemental proposent par ailleurs des formations préparatoires aux écoles supérieures d'art (Calaisis, Boulogne-sur-Mer, Pays de Saint-Omer, Lens), assurées par des équipes d'enseignants-artistes spécialisés et professionnels. Il existe au demeurant une grande diversité de structures, de types d'actions et de rayonnement des établissements sans une structure ressource à l'échelle départementale.

Le Département soutien d'ores et déjà les arts visuels en proposant de façon concertée la rencontre entre artistes et habitants tout en aidant au développement d'une création artistique pluridisciplinaire. Dans cette même dynamique, le schéma départemental propose d'œuvrer au développement de la pratique en :

- inscrivant les établissements d'enseignements artistiques dans un réseau plus large via les comités techniques territorialisés (COTEC),
- impulsant, en fonction des concertations, la présence artistique en territoire et croisant plusieurs établissements.

Il s'agit aujourd'hui d'expérimenter de nouvelles formes de partenariats autour des arts visuels, de projet de création et de territoire.



Exposition à la MDADT de l'Artois dans le cadre de la Saison Culturelle Départementale

OBJECTIF 4 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES

1. Accompagner les initiatives artistiques et culturelles en amateur

Le Département du Pas-de-Calais apporte également son soutien aux pratiques artistiques en amateur. D'abord ouverts aux sociétés musicales, la collectivité expérimente son nouveau DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AUX INITIATIVES ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN AMATEUR.

Le dispositif propose de soutenir les habitants du Pas-de-Calais ayant fait le choix d'une pratique artistique collective et autonome, en amateur. En favorisant cette ouverture aux pratiques culturelles de groupe dans le Pas-de-Calais, le Département souhaite permettre une autre qualification des pratiques en amateur présentes sur son territoire en faveur d'expériences collectives, diverses, exigeantes et innovantes. Ainsi, les objectifs sont de :

- favoriser la rencontre aux œuvres et aux artistes professionnels
- favoriser l'ouverture à plusieurs champs culturels
- favoriser un approfondissement de sa pratique artistique (formation, lien aux établissements d'enseignements artistiques et / ou culturels, etc.)

La demande devra :

- Détailler les besoins, objectifs et préciser les motivations
- Exposer le contenu et / ou le programme des interventions
- Définir les modalités de la mise en œuvre de l'action
- Préciser le calendrier de l'action
- Curriculum Vitae des intervenants

Dans le même temps, le Département poursuit son soutien aux sociétés d'harmonies et fanfares de son territoire qui lui en font la demande.

PUBLICS CIBLES

Groupe de personnes de moins de 35 ans (dont une de plus de 18 ans à minima), ayant une pratique artistique en amateur et vous souhaitez développer davantage cette pratique via des rencontres / formations avec des professionnels du secteur culturel (artistes, techniciens, etc.).

Un groupe doit :

- ✚ avoir une pratique artistique autonome,
- ✚ qualifier sa pratique par le biais de rencontres avec le monde professionnel,
- ✚ avoir un projet d'accompagnement par un ou des artistes professionnels en argumentant les besoins par rapport au projet artistique du groupe et / ou un projet de médiation culturelle et artistique en lien avec le projet du groupe.

Ne sont pas éligibles :

- ✚ les groupes constitués en classe issue des établissements d'enseignements artistiques,
- ✚ les classes des établissements scolaires,
- ✚ les groupes composés pour tout ou partie d'artistes professionnels.

MODALITES

- ✚ le groupe dispose d'une année civile dès réception de l'aide départementale pour effectuer le projet
- ✚ l'aide pour un même projet ne sera pas octroyer deux années consécutives.

2. Former en continu les formateurs : certification et qualification des enseignements

- **Comité techniques Formation de formateur**

« A travers leur activité personnelle en tant qu'artistes, interprètes, créateurs, ou théoriciens de l'art, les enseignants contribuent à l'enrichissement des enseignements et à l'inscription du projet pédagogique dans la vie artistique. Ainsi les activités de créateur, de concertiste en soliste ou en musique de chambre, de chef d'orchestre ou de chœur, de danseur ou de chorégraphe, d'artiste dramatique ou de metteur en scène, de chercheur, de critique, de formateur, de membre de jury lié à l'enseignement ou à la diffusion, participent à l'équilibre artistique de l'enseignant et bénéficient, directement ou indirectement, à la structure pédagogique. Ces activités s'effectuent en accord avec le règlement intérieur de chaque établissement et dans le respect des règles de cumul d'emplois. »²

Dans ce cadre, les professionnels :

- enseignent la pratique artistique correspondant à leurs compétences, leur statut et la définition de leur fonction,
- participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (concertation pédagogique, conseils de classe, auditions d'élèves, jurys internes),
- veillent à leur formation permanente, notamment dans le cadre de stages de formation continue,
- participent à la définition et à la mise en œuvre du projet de l'établissement,
- participent à la recherche pédagogique et à sa mise en œuvre,
- participent, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale, tiennent, auprès des praticiens amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets ».

Afin de garantir un accompagnement optimal des enseignants artistiques de son territoire, le Département instaurera et pilotera un Comité Technique de Formation de Formateurs constitués de :

- Un représentant du « CNFPT délégation des Hauts-de-France » : un conseiller en formation,
- Un représentant du « Département » : l'agent en charge du pilotage du Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques en amateur,
- Un représentant de l'École Supérieure de Musique et Danse (ESMD) : le responsable pédagogique de la spécialité ciblée.

Ce comité sera chargé de définir et valider un plan d'actions de formation et aura pour mission d'identifier les participants aux actions de formation en veillant à l'équilibre territorial. Il pourra par ailleurs identifier des besoins spécifiques en matière de formation, en lien avec les Comités Techniques Territorialisés.

² Eric Sprogis, Nicolas Stroesser, Collectivités locales et enseignement artistique. Enjeux pédagogiques culturels et politiques, dossier d'Experts, Territorial éditions, 2019.

- **Partenariat avec l'École Supérieure de Musique et de Danse des Hauts-de-France**

Le Département du Pas-de-Calais est associé depuis plusieurs années à l'École Supérieure de Musique et Danse (ESMD). Ce partenariat, sous la forme d'un dispositif de formation continue, a ainsi permis à 53 enseignants du territoire d'obtenir leur Diplôme d'Etat.



En parallèle de ce dispositif, l'ESMD, grâce à la synergie des aides départementales et locales a pu intervenir auprès d'une trentaine de professionnels de l'enseignement pour :

- une « remise à niveau » de leurs compétences en matière d'enseignements,
- la corédaction du projet d'établissement d'une école intercommunale en territoire rural,
- un approfondissement des connaissances et savoir-faire en musique assistée par ordinateur.

Compte-tenu des nombreux retours et des besoins identifiés par le biais de la recherche action, le schéma départemental 2023-2028 renouvelle le partenariat avec l'ESMD. Une 4^{ème} session de formation continue au diplôme d'État de professeur de musique s'adressera aux enseignants des écoles de musiques du Pas-de-Calais. Afin d'élargir la démarche de résorption des emplois précaires, elle sera ouverte à des candidats pouvant être en besoin de complément de formation artistique, auxquels seront proposés des cours instrumentaux dans leur discipline.

Le diplôme d'État de professeur de musique est un diplôme de niveau bac+3.

La durée de la formation est prévue entre 2 et 5 ans, en fonction du bilan de compétences individuel effectué après la réussite au concours d'entrée, et s'adressera aux professeurs des écoles de musique non diplômés ayant interrompu leurs études musicales depuis au moins 2 ans.

Dans le même temps, ce partenariat proposera des formations « intra » réalisées dans les territoires pour des équipes pédagogiques ayant identifié un besoin spécifique. En effet, ce dernier mode d'intervention a permis de remettre en perspective les initiatives locales et les projets des établissements d'enseignements ciblés. Aussi, le Département poursuit son partenariat avec l'ESMD afin de :

- Certifier : permettre à de nouveaux enseignants artistiques de s'inscrire au dispositif de formation continue (effectifs réduits à 6 enseignants).
- Qualifier : développer les offres « intra », à la carte, par bassin de vie et en fonction des besoins des établissements.

MODALITES

- ✚ convention ESMD / Cd62 sur la durée du SDEPA ;
- ✚ bilan à la fin du premier cycle de formation ;
- ✚ participation active de l'ESMD aux instances pédagogiques (COTEC) ;
- ✚ définition concertée des nouveaux enjeux de la formation continue et tout au long de la vie en fonction des territoires.

- **Partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), délégation des Hauts-de-France**



Le partenariat entre le Département et le CNFPT portera sur :

- un développement de l'offre de formation continue portant sur les enseignements artistiques spécialisés et leur environnement territorial, dans le Pas-de-Calais ;
- l'organisation et la mise en œuvre de formations professionnelles spécifiques concertées;
- en matière de mise en œuvre d'actions de formation de professionnalisation, pour viser à un plus grand maillage territorial, les partenaires porteront une attention particulière à la délocalisation des actions de formation dans le Pas-de-Calais.

Ce lien avec le CNFPT se traduira par l'élaboration d'une convention de partenariat sur la durée du présent schéma. Par ailleurs, ces formations seront exceptionnellement ouvertes aux personnels évoluant dans des établissements d'enseignements artistiques associatifs.

- **Webinaires pour la filière : l'expérimentation avec la Fédération Arts Vivants et Départements**

Dans le même temps, la démarche de recherche-action a permis d'expérimenter de nouvelles formes de rencontres professionnelles via des webinaires qui offrent la possibilité de :

- créer de nouvelles modalités de rencontres professionnelles simplifiées autour de thématiques et problématiques partagées,
- participer à l'ouverture des pratiques de formation via la découverte d'actions extraterritoriales inspirantes,
- renforcer la dynamique de transversalité des pratiques,
- maintenir une dynamique collective et fédératrice des équipes autour du schéma départemental

Trois webinaires co-animés par le Département du Pas-de-Calais et la Fédération Arts vivants et Départements ont d'ores et déjà eu lieu et comptabilisaient entre 30 et 40 professionnels. Menés pour le schéma, ces webinaires pourront, à termes, permettre d'avancer collectivement autour d'enjeux partagés par le Département et ses partenaires directs.

3. Développer les pratiques par l'éducation artistique tout au long de la vie

- Dispositif « Orchestre au collège »

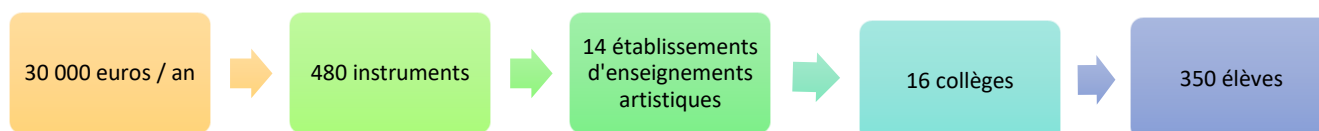
[...] les objectifs pour le développement de l'éducation artistique reflètent la conviction [...] de l'importance du rôle que doit jouer l'éducation artistique dans la transformation des systèmes éducatifs en vue de satisfaire les besoins des apprenants dans un monde en mouvement constant ; un monde caractérisé, d'une part, par de remarquables progrès technologiques et, d'autre part, par des injustices sociales et culturelles non surmontées.

Déclaration de Bonn : une adaptation de l'Agenda de Séoul dans le contexte européen de la musique, EMC/Bonn, 2011.

« Orchestre au collège » lancé en 2010, est l'un des dispositifs en matière d'éducation artistique. Basé sur la dynamique partenariale, le dispositif permet l'intervention d'enseignants artistiques spécialisés au sein de collèges du Pas-de-Calais. Les enseignants issus des conservatoires initient alors les élèves néophytes à la pratique instrumentale collective sur la base de l'oralité.

Cette pratique au sein de l'établissement scolaire permet en partie d'apporter des solutions aux problématiques liées à la mobilité ou à l'isolement de certaines familles. Les orchestres une fois constitués travaillent toute l'année à leur pratique de sorte à pouvoir proposer une pratique artistique pérenne aux jeunes et des concerts ouverts aux publics.

Sur la période 2018-2021, « Orchestre au collège » représentait :



Une rencontre artistique proposée par le Département a pu être expérimentée par 6 orchestres de jeunes collégiens répartis sur l'ensemble du territoire départemental. Ces rencontres participent à l'ouverture culturelle des élèves tout en valorisant leur implication au sein du dispositif.

Aussi, en incluant une rencontre artistique, le Département choisi d'en faire un outil privilégié d'éducation artistique offrant aux jeunes un premier contact aux œuvres, aux artistes et aux institutions culturelles.

- **Politique incitative et de projet en faveur de l'éducation culturelle par les établissements d'enseignements artistiques**

Plus largement, le Département du Pas-de-Calais développe une politique d'éducation artistique incitative et de projet.

En effet, plusieurs actions à destination d'une grande diversité d'habitants du Pas-de-Calais sont menées par le Département. Pour autant, les précédents schémas n'intégraient pas pleinement cet enjeu stratégique d'éducation culturelle. Or, les établissements d'enseignements artistiques, de par leurs missions et leurs compétences, peuvent avoir un rôle majeur pour le développement du territoire et en faveur de ses habitants. C'est pourquoi le schéma 2023-2028 intègre dorénavant l'éducation artistique et la notion d'accessibilité à ses critères d'attributions. Ces derniers représentent une source de financement complémentaire pour le fonctionnement des établissements artistiques dans le Pas-de-Calais. Une attention toute particulière sera en effet apportée à la mise en place de parcours différenciés et permettant d'inclure les personnes en situation de handicap au sein d'une pratique artistique.

Par ailleurs, dans le souci de susciter **les rencontres, les pratiques et les connaissances** (3 grands piliers de l'éducation artistique et culturelle), une attention particulière sera portée aux établissements en capacité d'ouvrir leur champ d'intervention tant par le biais de nouveaux critères départementaux incitatifs, que par les nouveaux appels à projet proposés, l'ouverture plus large des COTEC ou encore l'accompagnement à la formation des équipes.

La culture et les arts jouent un rôle clé dans une éducation complète permettant l'épanouissement de l'individu. L'éducation artistique est donc un droit de l'homme universel pour tous [...], y compris ceux qui sont souvent exclus de l'éducation tels que les immigrés, les minorités culturelles et les personnes handicapées. Ces principes fondamentaux sont énoncés dans les déclarations [...] relatives aux droits de l'homme et de l'enfant.

La sensibilisation aux pratiques culturelles et aux formes artistiques ainsi que leur connaissance renforcent [...] les valeurs individuelles et collectives [...].

Feuille de route pour l'éducation artistique, Conférence mondiale sur l'éducation artistique : Développer les capacités créatrices pour le 21ème siècle, Lisbonne, UNESCO, 6-9 mars 2006.

« Un des enjeux majeurs du Schéma des Enseignements et Pratiques Artistiques en amateur du Pas-de-Calais, sera de faire en sorte qu'une rencontre avec l'art soit possible, que des expériences esthétiques soient possibles pour qu'elles impactent favorablement et durablement la trajectoire sociale des individus qui les vivent. »³

³ Raphaël Besson, *Rapport Final du LUCAS*, 2022. Une recherche-action dédiée aux enseignements artistiques et aux droits culturels dans le département du Pas-de-Calais.

En synthèse, le schéma des enseignements et des pratiques artistiques en amateur 2023-2028 s'inscrit pleinement dans le projet global de l'actuel mandat départemental et de son Pacte des réussites citoyennes.

Résolument volontariste et optimiste, cette feuille de route du Conseil départemental n'élude pourtant aucune difficulté ou réalité propre à cette époque particulière. Fort de ses compétences, riche de ses partenariats, la collectivité entend toutefois continuer à agir pour « l'égalité de toutes et de tous partout dans le Pas-de-Calais ». Une profession de foi progressiste mais aussi programmatique avec des mesures fortes dans les domaines de la culture du sport et de la citoyenneté.

« Les politiques culturelles nationales des dernières décennies ont en effet montré leurs limites. Malgré la démocratisation de l'accès à la culture, les barrières sociales restent majeures. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage. » (Extrait du Pacte des réussites citoyennes)

« Mettre en œuvre le Pacte des réussites citoyennes, c'est s'engager à bâtir une société plus juste notamment grâce à l'éducation, au sport et à la culture. C'est également travailler à resserrer les liens, à redonner tout son sens et sa valeur à l'engagement individuel et collectif. C'est aussi œuvrer chaque jour en faveur de la proximité, de l'accessibilité et de l'égalité, les valeurs centrales de notre Projet de mandat. »

Jean-Claude Leroy, Président du Département du Pas-de-Calais

ANNEXES

CRITERES SUBVENTION - AIDE AU FONCTIONNEMENT

NIVEAU 1 : Soutien aux conservatoires d'enseignements artistiques avec classement d'Etat

Prérequis : Représenter un Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), Départemental (CRD), Intercommunal (CRI) ou Communal (CRC).

Base forfaitaire :

- CRD : 15 000 €
- CRI : 12 000 €
- CRC : 10 000 €

Critères départementaux et priorités : Les critères départementaux fixent la priorité de la collectivité en matière d'enseignements artistiques et incitent les établissements et leur collectivité à ancrer et ouvrir l'établissement sur son territoire. Ils offrent la possibilité aux établissements / écoles de bénéficier d'une aide complémentaire au fonctionnement comme suit :

- **Accessibilité**
 - **2€ / élève inscrit**
 - **Forfait au dispositif d'accueil des personnes en situation de handicap** [0 à 20h = 550 € / 51 à 125h = 950 € / + de 125h = 1500 €]
- **Diversité artistique**
 - **Aide aux spécialités sous représentées** [30 € / heure enseignée en danses, arts dramatiques, arts visuels (dans les établissements non spécifiquement dédiés)]
 - **Prime pour les esthétiques musicales sous représentées** (Jazz / Classique / Musique amplifiée - actuelle / Musique traditionnelle) [2 esthétiques = 700 € / 3 esthétiques = 1000 € / 3 esthétiques = 1300 €]

Aide plafonnée à 30 000 € pour le CRD, 25 000 € pour le CRI et 20 000 € pour le CRC.

NIVEAU 2 : Soutien aux établissements d'enseignement de la musique, de la danse et / ou de l'art dramatique respectant des critères de structuration

Critères structurels : Il s'agit des critères de base propres aux établissements d'enseignements artistiques leur permettant d'offrir un service aux usagers qui soit cohérent, structurer et de qualité. Le respect d'au moins 4 des 5 critères structurels, avec pièces justificatives, confère un prime de 1500 € à l'établissement demandeur et la possibilité de solliciter une aide au projet spécifique au titre du schéma.

- **Projet d'établissement ou à défaut pédagogique** [500 €]
- **Présence d'une direction ou, à défaut, une coordination** [1/4 temps = 626 € - ½ temps = 1250 € - ¾ temps = 1875 € - temps plein : 2500 €]
- **Aide pour le personnel enseignant qualifié⁴** [25 à 50 % = 700 € / 50 à 75 % = 1200 € / 75 à 100 % 1700 €]
- **5 disciplines instrumentales enseignées à minima**
- **Aide aux pratiques collectives (pour les écoles de musique)** [entre 100 et 300 h = 300 € / > 300 h = 700 €]

Critères départementaux et priorités : Les critères départementaux fixent la priorité de la collectivité en matière d'enseignements artistiques et incitent les établissements / écoles à ancrer et ouvrir l'établissement sur son territoire. Ils offrent la possibilité aux établissements de bénéficier d'une aide complémentaire au fonctionnement comme suit :

- **Accessibilité**

- **Prime à l'intercommunalité** [2000 €]
- **2€ / élève inscrit**
- **Aide à l'éducation artistique** [25 à 50h = 500 / 50 à 125h = 1050 € / supérieure à 125h = 1500 €]
- **Forfait accueil des personnes en situation de handicap** [0 à 20h = 550 € / 51 à 125h = 950 € / + de 125h = 1500 €]

- **Diversité artistique**

- **Aide aux spécialités sous représentées** [30 € / heure enseignée en danses, arts dramatiques, arts visuels (dans les établissements non spécifiquement dédiés)]
- **Prime pour la diversité des esthétiques musicales enseignées** (Jazz / Classique / Musique amplifiée - actuelle / Musique traditionnelle) [2 esthétiques = 700 € / 3 esthétiques = 1000 € / 3 esthétiques = 1300 €]

NIVEAU 3 : Soutien aux écoles de musique, de danse et / ou d'art dramatique hors critère de structuration

Critères structurels : Il s'agit des critères de base propres aux établissements d'enseignements artistiques et leur permettant d'offrir d'un service aux usagers qui soit cohérent, structurer et de qualité.

- **Projet d'établissement ou à défaut pédagogique** [500 €]
- **Présence d'une direction ou, à défaut, une coordination** [1/4 temps = 626 € - ½ temps = 1250 € - ¾ temps = 1875 € - temps plein : 2500 €]
- **Aide pour le personnel enseignant qualifié** [25 à 50 % = 700 € / 50 à 75 % = 1200 € / 75 à 100 % 1500 €]
- **5 familles instrumentales enseignées à minima**
- **Aide aux pratiques collectives (pour les écoles de musique)** [entre 100 et 300 h = 300 € / > 300 h = 700 €]

⁴ Les diplômes et concours pris en compte sont : Diplôme d'Etat, Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, Certificat d'Aptitude, Master ou Licence de musicologie, Diplôme National Supérieur Professionnel de la Musique, Concours de la Fonction Publique d'ATEA et de PEA)

Critères départementaux et priorités : Les critères départementaux fixent la priorité de la collectivité en matière d'enseignements artistiques et incitent les établissements et leur collectivité à ancrer et ouvrir l'établissement sur son territoire. Ils offrent la possibilité aux établissements de bénéficier d'une aide au fonctionnement comme suit :

- **Accessibilité**
 - **Prime à l'intercommunalité** [2000 €]
 - **2€ / élève inscrit**
 - **Aide à l'éducation artistique** [25 à 50h = 500 / 50 à 125h = 1050 € / supérieure à 125h = 1500 €]
 - **Forfait accueil des personnes en situation de handicap** [0 à 20h = 550 € / 51 à 125h = 950 € / + de 125h = 1500 €]
- **Diversité artistique**
 - **Aide aux spécialités sous représentées** [30 € / heure enseignée en danses, arts dramatiques, arts visuels (dans les établissements non spécifiquement dédiés)]
 - **Prime pour la diversité des esthétiques musicales enseignées** (Jazz / Classique / Musique amplifiée - actuelle / Musique traditionnelle) [2 esthétiques = 700 € / 3 esthétiques = 1000 € / 3 esthétiques = 1300 €]

MODALITE SUBVENTION - PROJET DE COMPLEMENTARITE

OBJECTIFS

Outils privilégiés pour œuvrer activement à la structuration et l'harmonisation de l'offre territoriale en matière d'enseignements artistiques et de la pratique artistique en amateur.

Il a pour but de réunir de façon effective divers acteurs culturels autour de la question des enseignements artistiques. Les partenaires souhaitant ainsi s'engager dans une démarche partenariale plus spécifique en « mode projet », et en lien avec le Département, pourront solliciter une aide départementale, sous réserve de :

- proposer le partenariat d'au minimum 2 établissements d'enseignements artistiques ou d'une école et d'une autre structure du bassin d'enseignements de son territoire (culture, sociale, santé),
- les partenaires doivent être issus d'au moins 2 communes différentes du bassin d'enseignements
- avoir participé au Comité Technique Territorialisé de son bassin d'enseignements, et respecter le cadre et les enjeux prédéfinis en concertation,
- respecter le cadre réglementaire,
- respecter les objectifs départementaux en matière d'enseignements artistiques,
- définir clairement un porteur du projet.

L'appel à Projet de complémentarité pourra aboutir à la signature d'une convention de partenariats impliquant notamment les acteurs et organisateurs du projet et le Département du Pas-de-Calais. Le projet proposé pourra faire l'objet d'une aide départementale sur plusieurs années sous réserve d'une analyse et évaluation partagée annuelle avec le Département du Pas-de-Calais et l'ensemble des acteurs mobilisés ainsi que d'une demande renouvelée chaque année.

PUBLICS CIBLES

- ✚ Les établissements d'enseignements artistiques et leur collectivité,
- ✚ Les structures dédiées à la création artistique et son développement,
- ✚ Les structures des solidarités.

MODALITES

Le Projet de complémentarité présenté devra faire apparaître clairement :

- ✚ un porteur de projet,
- ✚ les objectifs de l'action,
- ✚ le budget global du projet,
- ✚ le calendrier d'action,
- ✚ les outils et indicateurs d'évaluations,
- ✚ les publics spécifiquement ciblés,
- ✚ convention.

FINANCEMENT

L'aide départementale est plafonnée à 30 000 € par an et par projet. Elle ne pourra pas excéder 50 % du budget global d'action.

REGLES DE CUMUL

Le projet de complémentarité peut être cumulé avec l'aide au fonctionnement des établissements d'enseignements artistiques. L'établissement porteur du projet ne pourra bénéficier d'une autre aide au projet au titre du SDEPA.

MODALITE SUBVENTION – RESIDENCE DE CREATION ET / OU TRANSMISSION

OBJECTIFS

La résidence d'artiste en établissements d'enseignements artistiques permet de :

- accompagner l'évolution pédagogique et culturelle des établissements d'enseignements artistiques,
- irriguer le territoire en matière d'offre culturelle,
- dynamiser le travail en réseau,
- réaffirmer le rôle culturel des établissements d'enseignements artistiques sur leur territoire.

Ce temps de présence artistique devra également nourrir le projet de l'artiste, ensemble et / ou compagnie impliqué. La résidence sera aussi l'occasion d'accompagner la dynamique, l'élaboration ou la réflexion autour des projets des établissements mobilisés.

A partir d'une concertation et d'un diagnostic partagé entre le conservatoire, sa commune ou EPCI d'appartenance et le Département, le projet de résidence sera soumis aux services départementaux.

Ces résidences d'artistes pourront concerner plusieurs établissements réunis autour de la venue d'un artiste, ensemble ou compagnie.

Elles s'inscriront dans la temporalité de l'établissement, sur une année scolaire. Le projet proposé devra présenter un temps long de présence artistique dans l'établissement et, dans la mesure de leur capacité, les établissements réserveront un lieu spécifique à l'artiste sur la durée du projet.

Les œuvres créées pourront faire l'objet d'une programmation dans la Saison Culturelle Départementale.

PUBLICS CIBLES

- ✚ Artistes professionnels (issus du réseau départemental, national ou européen),
- ✚ En lien avec les établissements d'enseignements artistiques,
- ✚ Lien possible au lieu de création et diffusion du territoire ciblés.

La priorité sera donnée aux projets des communes encore peu concernées par les autres dispositifs proposés par le Département. Les résidences pourront concerner tous les champs artistiques et les approches pluridisciplinaires.

MODALITES

Le Département du Pas-de-Calais instruira la demande sur la base de :

- ✚ Un appel à projet incluant : une note d'intention artistique émanant directement de l'artiste, ensemble ou compagnie impliquée dans le projet
- ✚ Un dossier de présentation de la résidence émanant d'établissement d'enseignement artistique partenaire du projet en identifiant des objectifs clairs et détaillés, un budget précis et les objectifs pédagogiques.

FINANCEMENT

Le Département prendra en charge la présence artistique sous la forme d'une subvention dont le montant sera versée aux artistes et leur structure. Le montant de l'aide est plafonné à 30 000 € sous réserve d'un cofinancement à minima de 25%. L'aide budgétaire sera majoritairement dédiée aux coûts artistiques (interventions, prestations).

OBJECTIFS

Le dispositif propose de soutenir les habitants du Pas-de-Calais ayant fait le choix d'une pratique artistique collective et autonome, en amateur. En favorisant cette ouverture aux pratiques culturelles de groupe dans le Pas-de-Calais, le Département souhaite permettre une autre qualification des pratiques en amateur présentes sur son territoire en faveur d'expériences collectives, diverses, exigeantes et innovantes. Ainsi, les objectifs sont de :

- favoriser la rencontre aux œuvres et aux artistes professionnels
- favoriser l'ouverture à plusieurs champs culturels
- favoriser un approfondissement de sa pratique artistique (formation, lien aux établissements d'enseignements artistiques et / ou culturels, etc.)

La demande devra :

- détailler les besoins, objectifs et préciser les motivations
- exposer le contenu et / ou le programme des interventions
- définir les modalités de la mise en œuvre de l'action
- préciser le calendrier de l'action
- fournir le curriculum Vitae des intervenants

PUBLICS CIBLES

Groupe de personnes dont une de plus de 18 ans à minima, ayant une pratique artistique en amateur et vous souhaitez développer davantage cette pratique via des rencontres / formations avec des professionnels du secteur culturel (artistes, techniciens, etc.).

Un groupe doit :

- ✚ avoir une pratique artistique autonome,
- ✚ qualifier sa pratique par le biais de rencontres avec le monde professionnel,
- ✚ avoir un projet d'accompagnement par un ou des artistes professionnels en argumentant les besoins par rapport au projet artistique du groupe et / ou un projet de médiation culturelle et artistique en lien avec le projet du groupe.

Ne sont pas éligibles :

- ✚ les groupes constitués en classe issue des établissements d'enseignements artistiques,
- ✚ les classes des établissements scolaires,
- ✚ les groupes composés pour tout ou partie d'artistes professionnels.

MODALITES

- ✚ le groupe dispose d'une année civile dès réception de l'aide départementale pour effectuer le projet
- ✚ l'aide pour un même projet ne sera pas octroyer deux années consécutives.

FINANCEMENTS

Plafond maximal de subvention :
2 500 euros



Laboratoire d'usages culture(s) - arts - société

Refonte du Schéma départemental des **Enseignements et des Pratiques Artistiques** en amateur, Département du **Pas-de-Calais**

Raphaël Besson (Villes Innovations)
Yves-Armel Martin (Bureau des Possibles)
Julie Borgeot (Bureau des Possibles)
Margot Buisson (Bureau des Possibles)
Cédric Hardy (Fédération arts vivants & départements)
Louise Robert (Fédération arts vivants & départements)

Octobre 2022



Laboratoire d'usages culture(s) - arts - société

Refonte du Schéma départemental des
Enseignements et des Pratiques Artistiques
en amateur, Département du **Pas-de-Calais**

SOMMAIRE



06 - INTRODUCTION

- 08** - 1. La démarche de co-construction du futur SDEPAA
- 10** - 2. Objectifs et finalités de la démarche
- 11** - 3. Présentation "institutionnelle" du territoire d'étude
- 13** - 4. Repenser le SDEPAA du Pas-de-Calais dans un contexte d'accroissement des inégalités sociologiques
- 14** - 5. La méthode LUCAS

16 - PARTIE 1 : ÉTAT DES LIEUX ET CO-DIAGNOSTIC

- 19** - 1. Le diagnostic des acteurs institutionnels
- 30** - 2. Le diagnostic des acteurs de terrain
- 42** - 3. L'écosystème territorial

52 - PARTIE 2 : LES SIX ORIENTATIONS PRIORITAIRES DU SCHÉMA DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR DU PAS-DE-CALAIS

- 54** - Introduction
- 56** - 1. Mettre les parcours transversaux ou personnalisés et les pratiques de groupes au cœur de nos enseignements
- 58** - 2. Organiser l'échange et l'entraide entre les personnels des établissements d'enseignement artistique de notre territoire
- 60** - 3. Évaluer la pertinence des projets artistiques suivant des indicateurs tels que l'accessibilité, le public rencontré, l'écologie, la pérennité en phase avec l'offre existante, l'implication des artistes locaux, etc.
- 64** - 4. Modéliser ce que peut/doit être un établissement artistique sur un territoire avec les élu•e•s locaux
- 66** - 5. Créer des passerelles entre enseignement et éducation artistique en coopération avec la diversité des partenaires du territoire
- 68** - 6. Rendre lisible pour les familles l'éventail des parcours d'apprentissage artistique possibles dans le département
- 69** - Synthèse et mise en perspective de l'atelier de co-conception par Aurélien Djakouane

72 - PARTIE 3 : LA GOUVERNANCE ET LA FEUILLE DE ROUTE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR, DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

75 - 1. Les parties prenantes du comité territorial

77 - 2. Les missions clés du comité territorial

78 - 3. Modalités de mise en œuvre

79 - Proposition d'une feuille de route

80 - CONCLUSION

86 - ANNEXES

88 - Annexe n°1. Liste des entretiens réalisés auprès des acteurs institutionnels

89 - Annexe n°2 - Itinéraire du repérage les 17/01/22 et 18/01/22

90 - Annexe n°3 - Conférence-Atelier, de 14h à 17h le 3 Février 2022, à l'Hôtel du Département (Arras)

91 - Annexe n°4 - Atelier écosystème, de 9h30 à 12h30 le 4 Mars 2022, à l'école de Musique Intercommunale du Ternois (site de Saint-Pol-sur-Ternoise)

91 - Annexe n°5 - Itinéraire d'Immersion

92 - Annexe n°6 - Atelier partenaires, de 9h30 à 13h le 8 Avril 2022, à la Médiathèque Robert Cousin (Lens)

92 - Annexe n°7 - Atelier enjeux, de 9h30 à 13h le 2 Mai 2022 en visioconférence

93 - Annexe n°8 - Bibliographie

94 - Annexe n°9 - Les territoires étudiés

98 - Annexe n°10 - Les productions des participants à l'atelier du 9 juin au 9-9Bis à Oignies

110 - Carnet d'inspirations, à partir de 4 thématiques issues du co-diagnostic

INTRODUCTION



- 08** - 1. La démarche de co-construction du futur SDEPAA
- 10** - 2. Objectifs et finalités de la démarche
- 11** - 3. Présentation "institutionnelle" du territoire d'étude
- 13** - 4. Repenser le SDEPAA du Pas-de-Calais dans un contexte d'accroissement des inégalités sociologiques
- 14** - 5. La méthode LUCAS

INTRODUCTION



1. La démarche de co-construction du futur SDEPAA

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les départements ont eu à élaborer des schémas de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre. Cette nouvelle compétence culturelle « obligatoire » pour les départements est précisée par l'article L.216-2 du Code de l'éducation. Élaboré en concertation avec les communes concernées ou, le cas échéant, avec leurs groupements, le schéma a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès.

Il est important de noter que ces dispositifs ont parfois complété des schémas antérieurs, ou ont été associés à des dispositifs visant plus largement à soutenir et à développer, en partenariat avec d'autres collectivités territoriales, et des organismes culturels, des politiques de soutien à l'enseignement, à l'éducation artistique et culturelle, et aux pratiques artistiques des amateurs ou des professionnels. De plus, de nombreux départements ont étendu ces dispositifs à l'ensemble des disciplines du spectacle vivant, et parfois aux arts plastiques.

Engagé dès 2006 dans cette démarche, le Département du Pas-de-Calais propose depuis un cadre partagé fixant ses grandes orientations via son Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques (SDEPA). Adopté par le Conseil départemental pour 3 ans, chaque itération du schéma a permis d'accompagner et de structurer l'offre d'enseignement artistique.

Adopté le 18 décembre 2017, la dernière version du schéma départemental 2018-2020 (5^e itération) préconisait :

- d'améliorer le réseau des écoles et conservatoires : structurer et rapprocher ;
- d'accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques : former et qualifier ;
- de valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.

Les objectifs ainsi définis devaient permettre de répondre aux attendus fixés par la loi de 2004 et visant à :

- l'harmonisation des coûts de formation et d'inscription pour les usagers ;
- la mise en réseau des établissements ;
- la mutualisation de moyens ;
- la collaboration entre les communes et les intercommunalités ;
- le recours à des artistes ;
- la mise à disposition d'enseignants ;
- la circulation des compétences entre les structures d'enseignements spécialisés et de pratiques artistiques ;
- la participation de l'établissement à la vie culturelle locale ;
- l'articulation de l'action culturelle du département dans le domaine des enseignements artistiques avec l'ensemble de sa politique.

Fidèle à sa politique volontariste en matière de développement culturel ainsi qu'au cadre légal régissant l'enseignement artistique, le département du Pas-de-Calais a souhaité impulser une dynamique de refonte de son schéma départemental.

Largement basé sur la coopération à différentes échelles, le schéma des enseignements et pratiques artistiques du département du Pas-de-Calais œuvre à la synergie inter-collectivités pour le développement et l'harmonisation des enseignements artistiques. La mise en place d'un réseau d'acteurs pour chaque territoire (5 réseaux territoriaux) et d'un réseau à l'échelle départementale (comité technique et de projets) ont permis d'accompagner une soixantaine d'enseignants musique vers l'obtention de leur DE (diplôme d'État), de travailler à la formation continue des équipes pédagogiques, de porter de nombreux projets coopératifs avec des artistes / élèves / familles / enseignants – artistes et de développer plusieurs projets de pratique artistique.

Pourtant, les derniers éléments de bilan ont montré la persistance d'écart importants entre les structures d'enseignements sur un même territoire. L'actuel schéma reposant sur le principe d'écoles dites « ressources » (établissements classés) et d'écoles associées à ces établissements, le « réseau » départemental de coopération représentait moins de la moitié de l'ensemble des établissements aidés par ailleurs au fonctionnement par le Département.

Ces éléments de bilan, récoltés via les réunions de réseau ainsi que le suivi des structures et les dossiers de demande subvention, montrent :

- une hiérarchisation très importante dans le lien école ressource et école associée avec une inertie dans la prise de décision d'un collectif territorial, voire même dans la constitution de ce dernier,
- des compétences et moyens inégaux en matière d'enseignements artistiques,
- un accompagnement inégal des établissements par les collectivités et donc un manque d'homogénéité dans la transmission d'information (cadres réglementaires, question des pratiques collectives, accès à la formation, cadre RH au sein des collectivités, etc.),
- des grandes disparités dans les modalités d'enseignements malgré l'existence d'un schéma national,
- des disparités en matière d'accessibilité à l'enseignement et à la pratique.

Conscient des nettes évolutions en faveur des enseignements impulsées par le Département du Pas-de-Calais depuis 2006, la collectivité reste toutefois attentive à l'évolution de sa politique. C'est la raison pour laquelle la collectivité a engagé, via la révision de son SDEPA, une nouvelle étape de structuration des enseignements artistiques dans le Pas-de-Calais.

2. Objectifs et finalités de la démarche

Le département est structuré en trois « macro-territoires » avec l'Artois-Gohelle sur l'ex Bassin Minier, le cœur rural et le littoral-côte d'Opale. Ces trois macro-territoires sont découpés en huit territoires administratifs sur lesquels sont implantés des antennes et sites territorialisés du CD62. Le schéma départemental, quant à lui, se déploie sur cinq territoires de projet selon une logique de bassin de vie et de coopération entre acteurs.

Pour amorcer la refonte de son SDEPA, le département a souhaité mener une expérimentation sur deux bassins de vie : le Montreuillois, le Ternois et l'Audomarois d'une part pour le volet ruralité, et les communautés d'agglomération Hénin-Carvin et Lens-Liévin, d'autre part représentant les territoires urbains.

Le département s'est orienté vers une proposition d'accompagnement pragmatique visant à animer ces deux réseaux d'enseignements artistiques afin qu'ils puissent s'ouvrir à d'autres partenaires (au-delà du seul champ des enseignements artistiques) et positionner la question des usagers au centre de leurs préoccupations. C'est dans cette perspective qu'un dialogue avec les nouveaux élus départementaux autour de la « culture de la coopération » s'est engagé, notamment via le partenariat avec la Fédération Arts Vivants et départements, dans le cadre du Laboratoire d'usages culture(s) - arts - société (LUCAS), ce dans le but d'initier une recherche-action dont les objectifs sont les suivants :

- Expérimenter une autre façon de renouveler cette politique culturelle stratégique pour le département ;
- Aller à la rencontre des habitants et des acteurs ;
- Repérer les bonnes pratiques actuelles ;
- Identifier et comprendre les besoins ;
- Co-construire la vision et les actions avec les acteurs et les habitants du territoire de façon interdisciplinaire et transsectorielle.

Pour le département, les finalités de cette démarche sont de :

- 1/ Se mettre davantage à l'écoute des pratiques et des attentes culturelles des habitants ;
- 2/ Agir en faveur de la diversification des usagers des établissements d'enseignements artistiques ;
- 3/ Bâtir des espaces de coopération et de confiance entre/avec les acteurs des territoires.

Par cette démarche, le département du Pas-de-Calais réaffirme son rôle de coordination des acteurs des enseignements artistiques, dans un souci d'égal accès à des enseignements de qualité et qualifiants, tout en veillant à leur diversification. Il souhaite ainsi accompagner une dynamique de transformation des établissements et favoriser la coopération entre pairs.

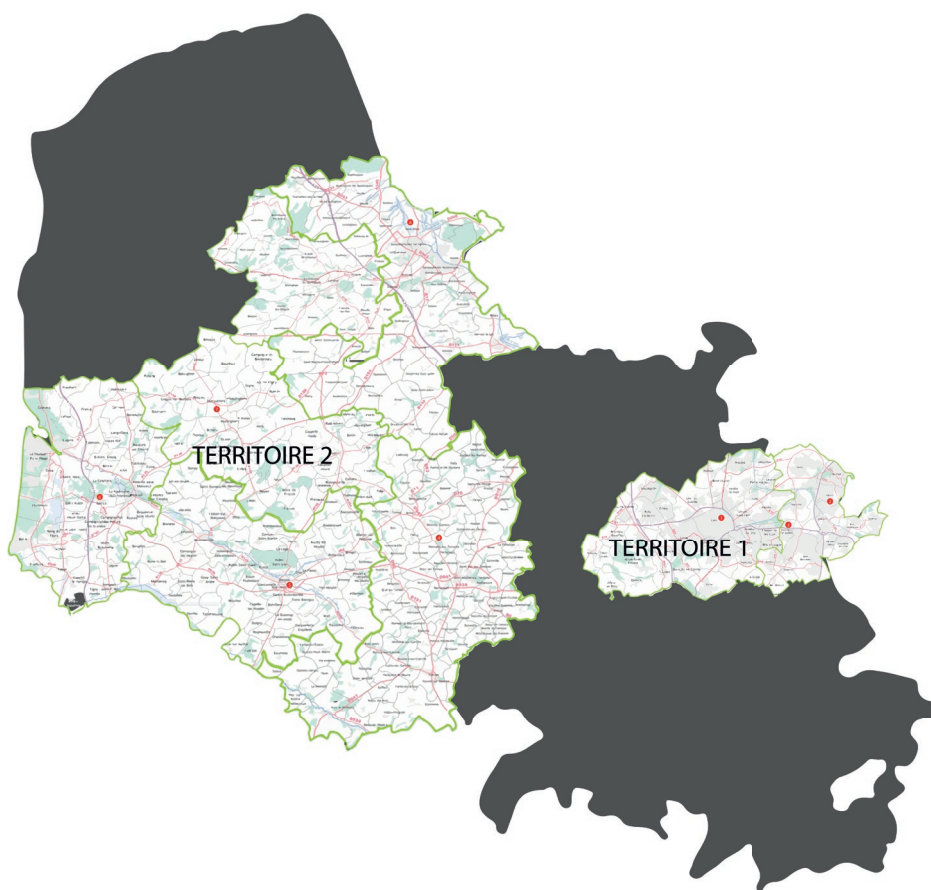
Garant des solidarités humaines et territoriales, le département confirme également la légitimité de son intervention dans le domaine des enseignements artistiques sur la notion d'accessibilité réelle aux citoyens. La collectivité souhaite ainsi aller vers une plus grande accessibilité des pratiques culturelles et de leur enseignement en engageant une dynamique de concertation et une réflexion commune sur la diversification des offres d'enseignements et leurs modalités (sites, tarifs, horaires, disciplines, pédagogies, lien à l'individuel et au collectif, examens, place de l'improvisation, lien aux artistes, lien aux acteurs culturels, prise en compte des attentes des partenaires éducatifs et médicosociaux...). Le vote par l'assemblée départementale d'une nouvelle version du SDEPA est prévu pour le premier trimestre 2023.

3. Présentation “institutionnelle” du territoire d’étude

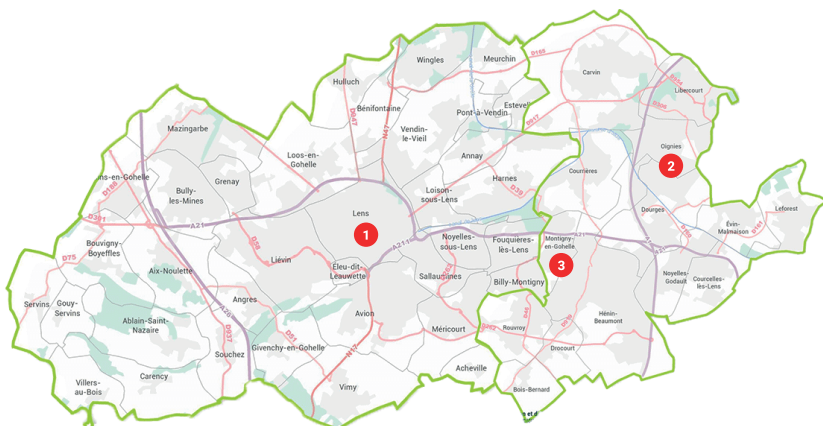
La démarche de co-construction du futur SDEPAA s’est portée sur deux bassins de vie, soit 7 territoires intercommunaux (405 communes) :

- Le premier territoire comprend les Communautés d’agglomération d’Hénin Carvin (126 509 habitants, 112 km², 14 communes) et de Lens Liévin (241 703 habitants, 241 km², 36 communes).
- Le second territoire comprend :
 - La CA du Pays de Saint-Omer (105 169 habitants, 547 km², 53 communes),
 - La CA des Deux Baies en Montreuillois (66 119 habitants, 405 km², 46 communes),
 - La CC des 7 Vallées (29 653 habitants, 502 km², 69 communes),
 - La CC du Haut Pays du Montreuillois (15 747 habitants, 424 km², 49 communes),
 - La CC du Ternois (38 158 habitants, 638 km², 103 communes).

Couvrant plus de 45% des communes et près de 43% de la population, cet échantillon expérimental est significatif et représentatif de la situation des acteurs départementaux. Il implique des territoires issus des 3 macros territoires du Pas-de-Calais et mixant situations rurales, périurbaines et urbaines, acteurs intercommunaux, communaux et associatifs.

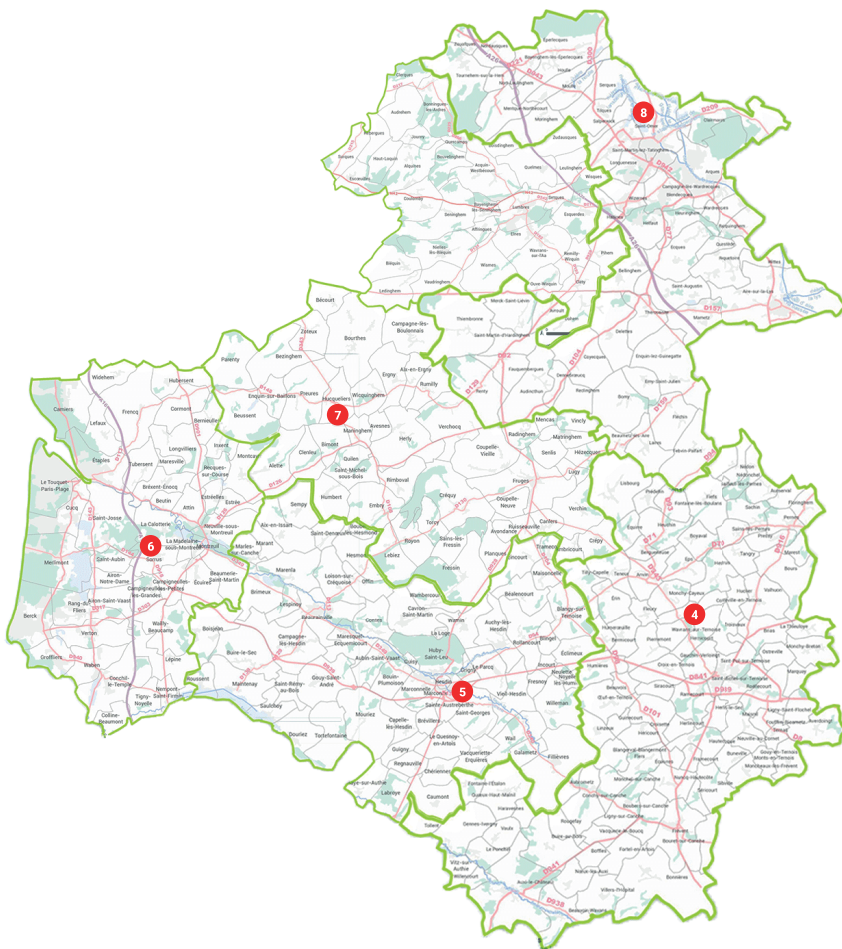


TERRITOIRE 1 : Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin + Lens-Lévin.



- 1 LENS :**
 - Conservatoire à Rayonnement Communale de Musique et d'Art Dramatique Frédéric Chopin
 - Lieu de travail de Nelly Turlutte : Cheffe du service Culture et Patrimoine
- 2 Oignies : 9-9bis**
- 3 Montigny-en-Gohelle :** Ecole de musique Nelson Mandela

TERRITOIRE 2 : Montreuillois, Ternois et l'Audomarois.



- 4 Saint Pol sur Ternoise :** Ecole de musique intercommunale de Saint Pol sur Ternois
- 5 Hesdin :** Ecole de musique intercommunale des 7 Vallées com
- 6 Sorrus :** Espace de travail de la Com de com
- 7 Hucqueliers :** Ecole de musique de la CC du Haut Pays du Montreuillois
- 8 St Omer :**
 - La Barcarolle
 - CRD de la CA du Pays de Saint Omer

4. Repenser le SDEPAA du Pas-de-Calais dans un contexte d'accroissement des inégalités sociologiques

Au-delà de ces différents éléments de contexte propres au département du Pas-de-Calais, les études nationales ne cessent de rappeler les nombreuses inégalités sociologiques qui encadrent les pratiques culturelles. La dernière enquête sur les pratiques culturelles des Français montre qu'en 2018, après de longues années de progrès, les pratiques amateurs enregistrent pour la première fois un déclin conséquent puisque c'est près de 39% des français qui déclaraient avoir eu une pratique amateur tout au long de l'année tandis qu'ils étaient près de 50% dix ans plus tôt (Lombardo, Wolff, 2020). Ce chiffre traduit à lui seul, non seulement l'importance des inégalités d'accès aux pratiques culturelles, mais aussi la fragilité de ces mêmes pratiques, leur caractère labile et volatile. Pourtant, il serait réducteur de réduire les expériences qui accompagnent ces pratiques à des nombres ou des fréquences. C'est aussi la manière dont se construit une appétence ou un goût pour l'art qui s'avère déterminante. Il faut également s'intéresser à la nature des expériences vécues. Les premières fois, les pratiques répétées, mais aussi les passeurs ou les prescripteurs jouent un rôle essentiel dans la transmission d'une sensibilité à l'art... La leçon qu'on peut tirer de tout cela est qu'il est très difficile d'évaluer le moment où se construit une appétence culturelle au-delà du souvenir – bon ou mauvais d'ailleurs – que laissent les expériences vécues dans la mémoire des individus. En revanche, ce qu'on peut dire sans difficulté, c'est que pour qu'une sensibilité à l'art se développe, il faut donc qu'il y ait expérience, au moins une première fois, mais souvent plusieurs premières fois ! La portée d'une expérience esthétique, les émotions qu'elle suscite, les souvenirs qu'elle grave ont une portée qui dépasse leur incarnation pratique. D'abord, parce que ces pratiques sont soumises à de multiples conditions, parfois difficiles à réunir ; ensuite parce qu'une pratique ne dit rien, ou peu, d'un attachement durable.

On comprend qu'un des enjeux majeurs du futur schéma des enseignements artistiques et des pratiques amateurs du Pas-de-Calais, sera de faire en sorte qu'une rencontre avec l'art soit possible, que des expériences esthétiques soient possibles pour qu'au moins une ait une chance d'imprimer durablement la trajectoire sociale des individus qui les vivent.

Rappeler cet enjeu, c'est dire toute la fragilité et toute l'exigence des métiers de l'éducation artistique, mais c'est aussi dessiner l'horizon sociologique des dispositifs qui prennent forme autour des schémas des enseignements artistiques.

5. La méthode LUCAS

La méthode LUCAS se déploie en plusieurs étapes : un temps de préparation et d'analyse de la documentation, puis le lancement de la démarche participative elle-même. Celle-ci commence par une phase de co-diagnostic, alternant entre un travail d'immersion et des ateliers en intelligence collective pour se rencontrer, échanger, avec les pairs et hors secteur culturel, afin de faire émerger à l'issue de cette première phase, des enjeux à traiter ensuite. C'est alors la deuxième phase qui débute, la co-construction, rythmée par des ateliers de co-conception pour co-construire des solutions aux enjeux remontés de la phase 1, des solutions qui puissent être portées par les différentes parties prenantes. L'ensemble de ces travaux alimente un document de synthèse.

Une spécificité première de cette méthode est d'articuler les points de vue des experts (interview des acteurs disposant d'une vision stratégique de la politique culturelle du territoire, analyse de la documentation du territoire) avec les remontées du terrain (rencontre et entretiens avec les usages, habitants, professionnels, enquêtes de terrain, etc.). Cela permet d'articuler une vision globale et synthétique aux attentes plus ciblées et très concrètes qui émergent du terrain.

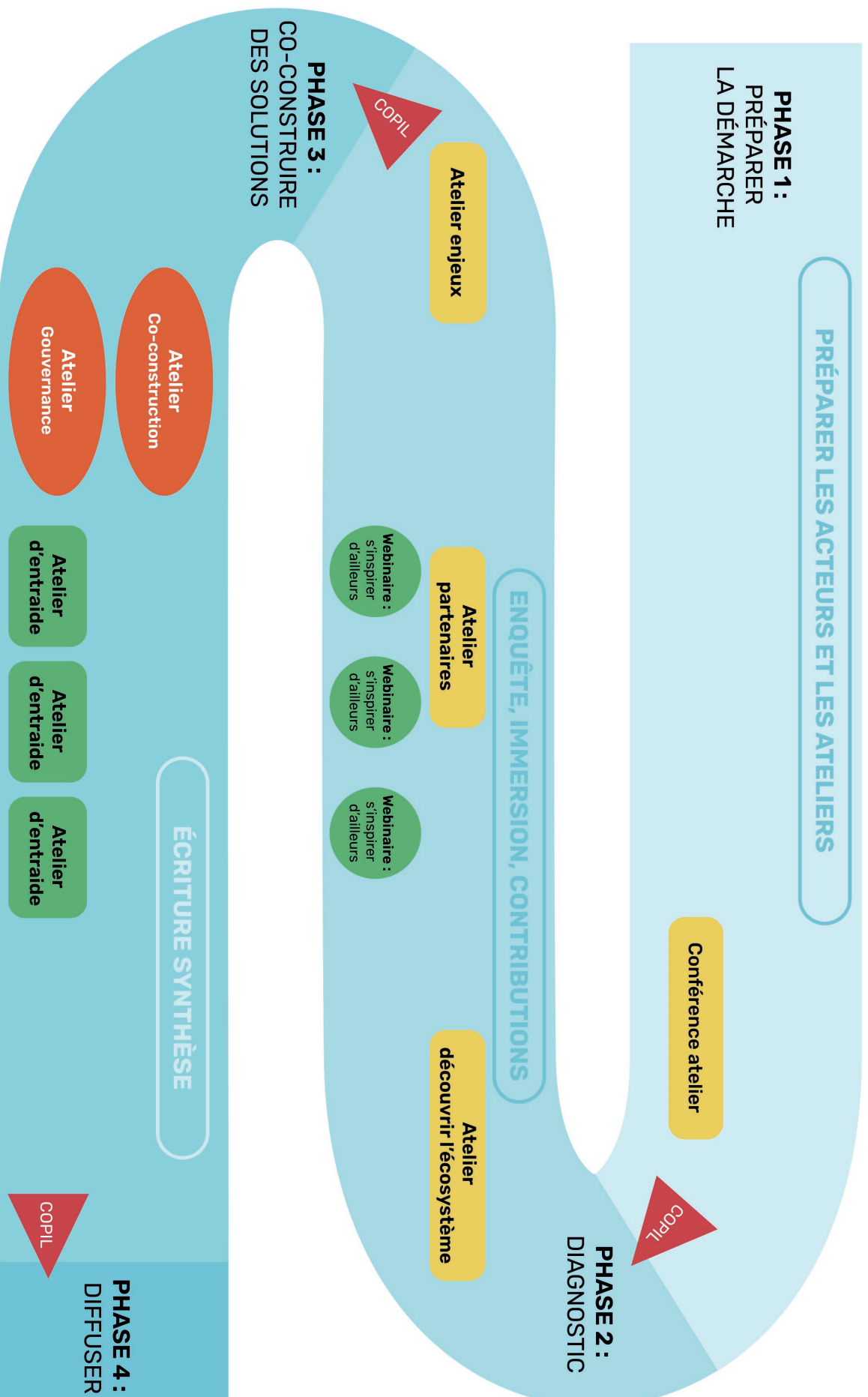
Une deuxième spécificité est d'outiller et "faire avec" pour accompagner l'émergence durable d'une communauté d'acteurs. En effet, à travers certains temps forts comme l'atelier écosystème, la conférence-atelier ou l'atelier de co-conception, les acteurs territoriaux se saisissent de techniques en facilitation par exemple, se rencontrent de manière conviviale et organisée grâce aux outils de l'intelligence collective, dont ils pourront s'inspirer voire intégrer dans leurs modes de travail, vers une façon de faire plus collaborative. Les outils et méthodes sont, autant que possible, partagés avec le comité technique pour qu'il puisse activement contribuer à la démarche pour démultiplier la portée de son action et disposer ensuite d'outils méthodologiques adaptables et ré-utilisables pour la suite.

L'objectif final de la méthode LUCAS est de favoriser l'émergence d'une communauté d'acteurs sur le territoire, qui aura le souci de la continuité de cette démarche participative, s'impliquera dans la gouvernance stratégique et la mise en oeuvre opérationnelle du futur SDEPAA, en posant les premières bases d'une culture de la coopération, via des outils, des temps de réflexions et de rencontres.

Une démarche participative de Janvier à Juillet 2022 :

- 5 temps de présentation de la démarche
- 12 entretiens et visites (4 écoles de musique, 1 conservatoire à rayonnement communal, 2 lieux de diffusion, 2 EPCI).
- 33 entretiens avec des parents, professeurs, élèves, personnels ou bénévoles
- 5 immersions dans des structures d'enseignements artistiques et de pratiques artistiques en amateur (1 école de cirque associative, 1 école de danse municipale, 1 salle de répétition associative, 1 conservatoire à rayonnement départemental, 1 classe à horaires aménagés musique)
- des enquête auprès des élèves et des professeurs
- 8 ateliers d'intelligence collective (165 participants)
- 2 rencontres du comité de pilotage

SCHÉMA DE LA DÉMARCHE LUCAS



PARTIE 1.

ÉTAT DES LIEUX ET CO-DIAGNOSTIC



- 19** - 1. Le diagnostic des acteurs institutionnels
- 30** - 2. Le diagnostic des acteurs de terrain
- 42** - 3. L'écosystème territorial

PARTIE 1.

ÉTAT DES LIEUX ET CO-DIAGNOSTIC



Le co-diagnostic de la phase 1 s'est effectué à partir de regards croisés entre les acteurs institutionnels du territoire (départements, communes, responsables d'équipements culturels) (1), les acteurs culturels de terrain (usagers et opérateurs au contact des usagers) (2) et les acteurs socioéconomiques, partenaires des actions culturelles mises en oeuvre sur le territoire (3). Différents ateliers ont permis d'identifier des thématiques communes aux acteurs et de les reformuler sous la forme d'enjeux (4).

1. Le diagnostic des acteurs institutionnels

Éléments de méthode

Le diagnostic des acteurs institutionnels s'est effectué à partir d'une première analyse des ressources documentaires du Pas-de-Calais¹. Le diagnostic a également consisté en la réalisation d'une douzaine d'entretiens conduits auprès des acteurs institutionnels (liste des entretiens en annexe n°1) et de la synthèse des contributions des participants à la conférence-atelier organisée le 3 février 2022 à Arras. Les entretiens avec les acteurs institutionnels se sont effectués à partir des questions suivantes :

- Q1/ Pouvez-vous nous décrire brièvement votre domaine et champ d'activité ?
- Q2/ Quelle est votre perception de l'état de la coopération culturelle sur votre territoire ?
- Q3/ Quel est le niveau d'ingénierie / d'outillage de votre territoire dans sa capacité à mettre en œuvre une culture de la coopération ?
- Q4/ Quelle est votre perception actuelle de l'accessibilité et de l'ouverture de votre établissement et/ou des établissements culturels et d'enseignement artistique de votre territoire ?
- Q5/ Quelle est la capacité des établissements d'enseignement artistique de votre territoire à fonctionner en mode « Tiers Lieu culturel » ?
- Q6/ Quel est le niveau d'implication des artistes dans la mise en œuvre des actions culturelles ?
- Q7/ Quelle est la capacité actuelle de votre territoire à mettre en œuvre/prendre en compte les droits culturels ?
- Q8/ Quels sont les principaux besoins et enjeux de votre territoire en matière d'enseignements artistiques et pratiques amateurs ?
- Q9/ Quelle est votre perception actuelle du schéma des enseignements artistiques et des pratiques amateurs du département du Pas-de-Calais ?
- Q10/ Quelles actions culturelles co-construire à partir des besoins et des enjeux identifiés ?

Le diagnostic issu de l'analyse documentaire, des entretiens et des observations de terrain, a mis en exergue les thématiques suivantes :

- Une perception globalement positive du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (2018-2020).
- Une faible culture de la coopération.
- Un besoin d'accessibilité, d'ouverture et d'appropriation des équipements culturels.
- Des besoins d'évolution et de diversification des enseignements artistiques.

Ces thématiques ont été abordées sur l'ensemble des territoires d'étude. Il existe cependant un certain nombre de nuances en fonction des contextes territoriaux. Nous décrivons ces différences territoriales dans la présentation qui suit.

1 - Schéma des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais (2018-2020), rapports d'activités des établissements, diagnostics de territoires, etc.

Une perception globalement positive du schéma des enseignements artistiques et des pratiques amateurs du Pas-de-Calais

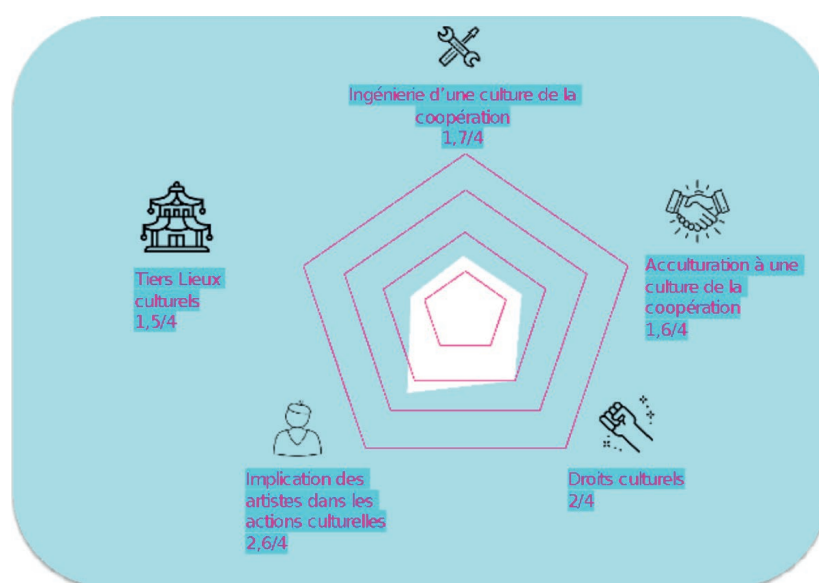
Les acteurs enquêtés considèrent le SDEPAA du Pas-de-Calais comme **une étape importante qui a permis de créer des liens entre les acteurs culturels du territoire**, grâce à l'organisation de temps de rencontre et de partage d'expériences entre les différents établissements artistiques (conservatoires, écoles de musique, etc.). Le schéma départemental est souvent perçu comme un **outil ressource** et utile à l'écriture des projets d'établissement des écoles de musique. Il est aussi pensé comme un **outil stratégique** vis-à-vis des élus, car il permet d'engager un meilleur dialogue avec les décideurs sur les enjeux culturels du territoire.

Malgré les différents apports du SDEPAA actuel, les enquêtés soulignent également un certain nombre de **points d'amélioration**. Il leur apparaît notamment nécessaire de :

- Bâtir le prochain SDEPAA avec les élus locaux. Les élus du territoire ne semblent pas suffisamment concernés par les questions culturelles et d'enseignement artistique. Il existe des besoins d'acculturation et de formation des élus aux enjeux culturels du territoire.
- Davantage accompagner les coopérations entre acteurs à travers l'organisation d'ateliers et d'évènements réguliers.
- Davantage outiller les acteurs du territoire, afin qu'ils puissent bénéficier d'une plus grande créativité et d'une plus grande marge de manœuvre dans le déploiement d'actions culturelles. « Le schéma doit nous aider à faire des choses qu'on ne fait pas habituellement ».
- De se mettre à l'écoute des publics et des pratiques artistiques amateurs, tout en garantissant un accompagnement vers des démarches artistiques de qualité (le risque de nivellement par le bas étant souvent évoqué lors des entretiens).

Une faible culture de la coopération

Les enquêtés s'accordent sur l'idée qu'il existe une **faible culture de la coopération** sur le territoire. Historiquement, les villes se sont construites en opposition les unes par rapport aux autres, et il existe souvent une **absence de volonté politique** de coopérer : « *c'est l'esprit de clocher qui domine* ». Cela s'explique selon certains enquêtés par la présence d'une culture rurale, qui ne serait pas particulièrement propice aux coopérations (« *chacun travaille pour soi* »).



Perception de l'état de la culture de la coopération par les enquêtés sur les 2 territoires impliqués dans la recherche-action (Moyenne des notes des répondants)

Par ailleurs, lorsqu'il existe une volonté de coopérer, des **raisons pragmatiques** peuvent rendre difficiles certaines collaborations. Les raisons sont multiples :

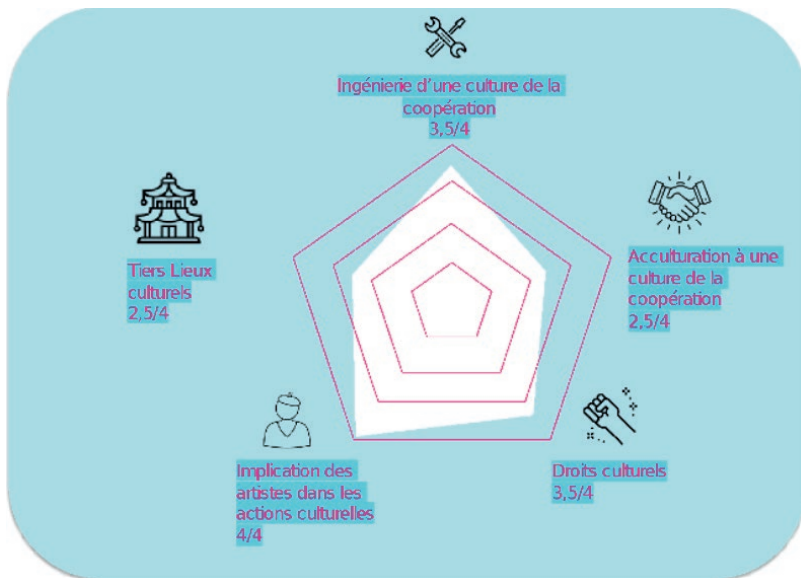
- Le manque de temps,
- Les lourdeurs administratives. « *On est débordé en raison notamment de la fusion des territoires et des trois petites écoles de musique* ».
- La configuration géographique du territoire et les distances entre les villes. Avec comme conséquence que « *chaque acteur travaille sur son territoire de proximité* ».
- La disparition progressive des Conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM), qui jouaient un rôle essentiel dans les partenariats entre les acteurs éducatifs et culturels.

Ces raisons expliquent en partie les difficultés de coopération entre les écoles de musique du territoire (CC des 7 Vallées, CC du Haut Pays du Montreuillois, CC du Ternois). Elles s'expliquent aussi au regard de divergences de visions du développement des équipements culturels du territoire.

Précisons que **certains territoires semblent plus avancés que d'autres sur les questions de coopération**. Il s'agit des Communautés d'agglomération du Pays de Saint Omer, d'Hénin Carvin et de la CC du Haut Pays du Montreuillois. Sur ces territoires, les coopérations sont structurées grâce à la mise en place d'ateliers et des réunions fréquentes entre les acteurs culturels. Cela permet de faciliter les coopérations :

- Entre les acteurs culturels du territoire (structures d'enseignement artistique, écoles de musique, 9-9 Bis, bibliothèques, médiathèques, écoles de danse, théâtres, pays d'art et d'histoire, conservatoires, ...).
- Entre les acteurs culturels du territoire et les acteurs socio-économiques (centres sociaux, Office du tourisme, Éducation nationale, lycées, EHPAD, collèges avec /ex. les dispositifs d'orchestre au collège).

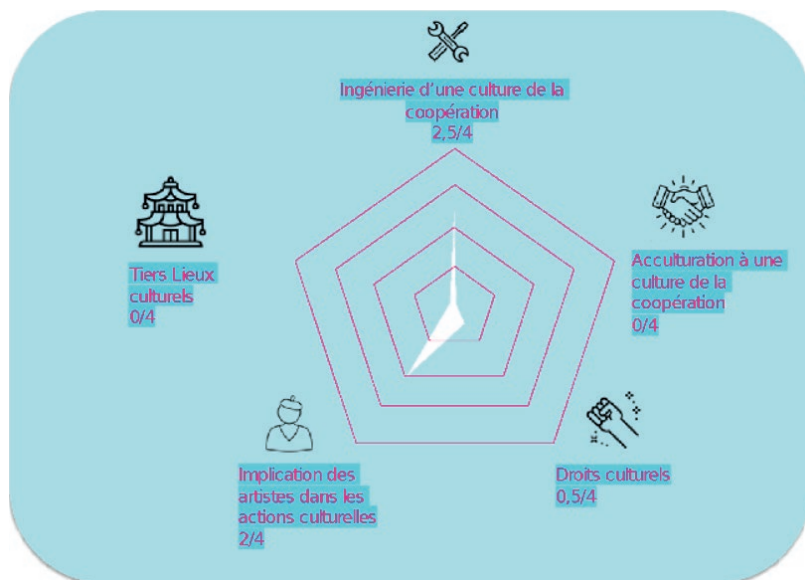
Précisons que la qualité des coopérations nouées sur ces territoires, n'efface pas l'existence de certaines difficultés, comme la question de la baisse de fréquentation de certains établissements d'enseignement artistique par les élèves.



Perception de l'état de la culture de la coopération sur le Pays de Saint-Omer

Sur la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, il existe selon les enquêtés un projet de territoire qui a facilité le montage de projets entre les acteurs du territoire : bibliothèques, écoles de danse, théâtres, pays d'art et d'histoire, conservatoires, centres sociaux et Office du tourisme. Une vraie dynamique de coopération a été enclenchée, avec des collaborations et des réunions régulières entre les acteurs culturels. Par ailleurs, les coopérations initiées par le CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental), ont démontré l'intérêt de développer un projet culturel et éducatif.

La Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois apparaît en revanche moins avancée du point de vue de la coopération.



Perception de l'état de la culture de la coopération sur la CA des deux baies en Montreuillois

Malgré certaines difficultés des acteurs culturels à coopérer sur le territoire, **les enquêtés font état de nombreux besoins de coopération**. Il existe des besoins de :

- Mutualisation de postes d'enseignants, de personnels qualifiés, d'artistes, de musiciens, de danseurs, de formations (entre écoles de musique notamment), de matériels, etc.

- Renforcement des pratiques collectives.

- Création de temps d'échanges autour d'animations * et de rencontres pour :

- Organiser des temps de capitalisation, des temps de réflexion sur les questions d'enseignement artistique.

- Partager des visions prospectives sur l'avenir des établissements culturels (partage des besoins et d'orientations, co-construction des projets d'établissement).

- etc.

- Structuration de partenariats avec des acteurs

« hors champ culturel », afin de répondre notamment à des enjeux de démocratisation de la pratique musicale et artistique.

Les enquêtés expriment également le besoin de **créer un niveau intermédiaire entre le département et les Communautés de communes**, afin de faciliter les coopérations entre acteurs.

D'autres répondants souhaitent que le futur SDEPA propose un **cadre contraint**, pour inciter voire obliger les acteurs à coopérer : « Pour moi, la coopération elle doit déjà venir d'en haut ».

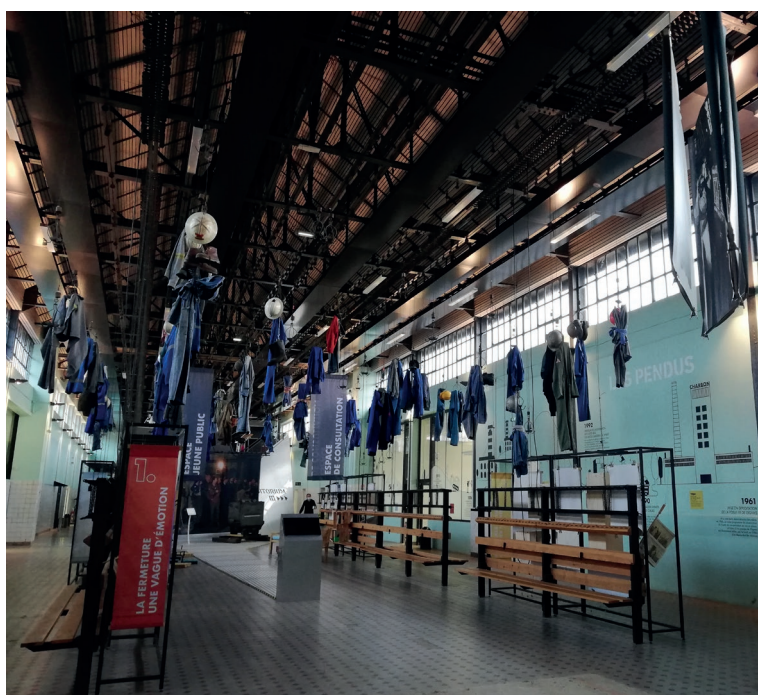
Enfin, de nombreux acteurs évoquent l'idée de **créer 1 ou 2 grands évènements annuels départementaux**, afin de fédérer et de donner de la visibilité aux acteurs culturels du territoire.

Un besoin d'accessibilité, d'ouverture et d'appropriation des équipements culturels.

Lors des entretiens, les enquêtés ont souligné de **nombreuses difficultés d'accessibilité et d'ouverture des équipements culturels. Les raisons sont multiples** : tarifs/frais d'inscription, accès PMR, faible communication, absence de dispositifs pour l'accueil de publics en difficulté et issus de quartiers excentrés, difficultés à toucher des publics éloignés, horaires d'ouverture trop limités. Par ailleurs, certains lieux culturels ne sont pas forcément identifiés par les habitants du territoire. « *Il y a encore des gens qui ne savent pas qu'il existe un conservatoire sur leur territoire* ».

Les **équipements culturels apparaissent souvent comme vieillissants et insuffisamment ouverts**. Selon les enquêtés, il existe une nécessité de « *dépoussiérer les écoles de musique et les conservatoires* » (CA de Lens Liévin, CC du Ternois). Ils expriment notamment un besoin d'adapter les bâtiments, en créant des espaces davantage conviviaux, avec par exemple des salles d'éveil plus qualitatives. Et ils s'interrogent : « *Comment faire des écoles de musique des lieux réellement culturels ?* ».

Sur la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois, un déficit d'équipements est particulièrement souligné. Sur les Communautés d'agglomération du Pays de St Omer et d'Hénin-Carvin, les acteurs expriment une volonté de s'inspirer du modèle des Tiers Lieux culturels. « *Le 9-9 Bis c'est un paquebot énorme qui a du mal à être compris et approprié par la population. Il existe aujourd'hui un vrai enjeu d'ouverture du 9-9 Bis et de transformation en mode Tiers Lieu culturel* ».



Le 9-9 Bis

Sur la question de l'accessibilité et de l'ouverture des équipements culturels, les acteurs évoquent aussi **un certain nombre d'expériences réussies comme :**

- Le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de la CA du Pays de Saint-Omer, qui a entrepris un certain nombre d'efforts d'ouverture ces dernières années.
- La création d'un Tiers Lieu à Auxi-Le-Château (CC du Ternois).

Le projet vise la réhabilitation et l'extension de la gare afin d'accueillir un équipement pluri programmatique regroupant, une école de musique, une micro-crèche et un espace de *coworking* et bureaux.

- Sur la Communauté des Deux Bais en Montreuillois, deux lieux culturels atypiques et ouverts sont évoqués :
 - Le centre culturel de rencontre à « Chartreuse de Neuville ».
 - Le Grand Bain : lieu d'éducation artistique singulier, où des artistes sont accueillis en création.



Transformation de la gare d'Auxi le Château en Tiers Lieu

Des besoins d'évolution et de diversification des enseignements artistiques

Les enquêtés soulignent un **besoin de professionnalisation des enseignements artistiques**. Ils insistent sur la nécessité de développer des formations sur la pédagogie des enseignements artistiques, sur la pédagogie de projet, ainsi que des formations qualifiantes/ diplômantes (CNFPT). Ils expriment également le besoin de stabiliser les équipes d'enseignants (en particulier sur la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois) ou de rétablir les Conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM) sur la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois. En tout état de cause, les enseignants ont besoin d'être accompagnés et encadrés pour expérimenter de nouveaux enseignements et capitaliser sur ces expériences.

Les acteurs institutionnels soulignent également un **besoin de diversification et de décloisonnement des enseignements artistiques**. Ils expriment tout d'abord la nécessité de développer les pratiques et les outils de médiation afin d'enseigner auprès de publics variés (enfants, adolescents, adultes, handicapés...). « *Les professeurs des conservatoires sont souvent démunis quand ils font face à des élèves qui ne rentrent pas dans le moule* » (Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer). Les professeurs doivent être accompagnés afin d'aborder les publics différemment et à imaginer de nouveaux cursus de formation. « *Il existe un besoin d'expérimenter de nouveaux formats pour accueillir et former les élèves. Pour cela, il faut que nous soyons accompagnés par une tierce personne, afin de nous aider à inventer de nouvelles méthodes et capitaliser les expériences* ».

Selon les répondants, il est également nécessaire de développer « *des formations plus vivantes et modernes* », en s'intéressant aux musiques actuelles (ex. MAO - musique assistée par ordinateur) et en introduisant davantage de créativité (« *en créant par exemple des liens avec les artistes professionnels* »). Il s'agit aussi de proposer des **formations plus courtes**, destinées à des publics divers et/ou éloignés des pratiques artistiques. « *Ces formations doivent leur permettre d'avoir une pratique et de se sentir concerné par une activité artistique* ».



École de musique intercommunale de la Communauté de communes des 7 Vallées

De nombreux acteurs culturels proposent de s'inspirer des **modèles d'apprentissage par le faire, la pratique, la répétition et l'oralité**, à l'image du programme d'éducation musicale *El Sistema* originellement développé au Venezuela.

« Le plus important c'est de faire, et de faire pratiquer ».

« On a développé des orchestres avec des pratiques basées sur l'oralité, la répétition. C'est le cas de nos fanfares de rue qui sortent des référentiels habituels ».

Les enquêtés soulignent enfin la nécessité de **s'adapter aux publics et d'écouter les besoins des individus** en valorisant ce qu'ils font et ont envie de faire. Car souvent, chez les amateurs, c'est le lien social qui importe. *« Ça peut être une réflexion sur les répertoires, une réflexion sur leur expertise.*

Dans ce cadre, la rencontre avec les artistes du spectacle vivant peut s'avérer déterminante ». Il faut aussi *« créer des rencontres moins institutionnelles, des moments artistiques, créer des choses qui sortent de l'ordinaire ».*

Précisons que de **nombreux enseignants sont aussi réticents vis-à-vis des possibilités d'évolution et de diversification des enseignements artistiques**. L'évolution des enseignements artistiques ne peut s'envisager sans *« une réflexion sur l'évolution des mentalités chez certains enseignants »*. Certains enquêtés expriment aussi un point de vigilance : *« Il faut se mettre à l'écoute du territoire, mais sans démagogie et sans nivellement par le bas. L'objectif ce n'est pas forcément d'aller vers ce que les gens attendent, mais de les accompagner vers des démarches artistiques de qualité ».*



Centre social intercommunal, Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois

Enfin, précisons que nous avons identifié **un besoin important de structuration de l'offre globale en enseignement artistique sur la Communauté d'agglomération des 2 Baies en montreuillois.**

« En art plastique, il n'existe pratiquement rien sur le territoire. Au niveau de la danse et du cirque, il existe quelques associations éparses. Il existe globalement une offre insuffisante d'enseignement artistique sur le territoire. On est déficitaire en termes de locaux, d'enseignements de qualité, de diversité des formations, d'équipements. Il existe 4 écoles de musique sur le territoire, mais les professeurs sont quasiment tous non diplômés. La demande existe mais on est face à une absence d'offre (...). Par ailleurs, les conseillers pédagogiques en éducation musicale tendent à disparaître. Avant il en existait un par circonscription. Aujourd'hui, il y en a moins ».



Communauté d'agglomération
des deux baies en montreuillois

L'émergence de nouvelles thématiques lors de la conférence atelier du 3 février 2022

L'ensemble des quatre thématiques précédemment décrites² ont été validées par les participants lors de la conférence atelier du 3 février 2022. Ces derniers ont également fait part d'autres thématiques.

Ils ont notamment souligné des besoins :

- **D'outillage et d'encapacitation des acteurs culturels**

(outils, méthodes, accompagnement par des experts...).

- D'implication, de « portage politique » et de formation

des élus aux enjeux culturels et de l'enseignement artistique.

Selon de nombreux acteurs, « *il est rare que les élus aient une ambition culturelle pour le territoire* ». Or, « *il est désormais essentiel que les élus participent pleinement à la co-construction du prochain schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur* ».

Deux nouvelles thématiques sont également ressorties des échanges :

- **L'encapacitation des publics et des habitants.**

Les participants ont fait part de la nécessité d'écouter les publics, de donner la parole aux habitants, de comprendre leurs besoins, leurs attentes et d'identifier les pratiques culturelles et artistiques amateurs déployées par les individus. À cet égard, le label « *7cheznous* » permettant de soutenir des micro-projets amateurs (de 250 à 1000 €/projet) sur la Communauté de communes des 7 Vallées, a été souvent cité en exemple. Il apparaît aussi essentiel d'aller vers les publics et de susciter leur curiosité et leur envie de s'inscrire dans des démarches artistiques amateurs, tout en garantissant un accompagnement vers des démarches artistiques de qualité. A cet égard, ils soulignent l'importance de la présence de médiateurs culturels, au regard de leur expertise et de leur positionnement à l'interface des institutions culturelles et des publics.

- **L'équité territoriale.** Les acteurs culturels du Pas-de-Calais ont fait part d'un besoin d'identification des enjeux culturels propres à chaque territoire, afin de prendre en compte les spécificités territoriales dans le cadre du futur schéma départemental.

À cet égard, ils ont souligné l'importance de dédier des moyens financiers équitables, afin que chaque territoire puisse bénéficier d'équipements culturels de qualité.

2 - Pour rappel : Une perception globalement positive du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (2018-2020) / Une faible culture de la coopération / Un besoin d'accessibilité, d'ouverture et d'appropriation des équipements culturels / Des besoins d'évolution et de diversification des enseignements artistiques.

2. Le diagnostic des acteurs de terrain

Éléments de méthode

Basé sur des entretiens individuels et collectifs, des ateliers collaboratifs, l'observation d'établissements, et la contribution en ligne, le diagnostic de terrain est une approche qualitative pour saisir les enjeux issus du terrain, et amener les différents acteurs à se mettre à l'écoute des usagers.

LES OBJECTIFS DU CO-DIAGNOSTIC

- Identifier une diversité d'acteurs et partenaires
- Se mettre à l'écoute :
 - Des réussites, des forces, des opportunités
 - Des attentes et des besoins
 - Des difficultés à dépasser
- Avoir une vision « d'en haut » : CD, EPCI, communes, responsables d'équipements culturels...
- Avoir une vision « d'en bas » : opérateurs au contact des habitants et habitants

LES ÉTAPES DU CO-DIAGNOSTIC

Le repérage sur site (lieux recensés et interlocuteurs en annexe 2), 17/01 et 18/01/2022 :

Première immersion sur le territoire, le repérage est à la fois un temps de rencontre avec les acteurs des enseignements artistiques connus du département, une présentation de la démarche en cours et le recensement de lieux qui pourraient accueillir les ateliers collaboratifs à venir et/ou un moment de rencontre avec les usagers.

L'immersion (itinéraire en annexe 5), 23/03 et 24/03/2022 :

Les lieux choisis pour l'immersion représentent une diversité de types de structures et de disciplines. Les visites guidées par les usagers et les entretiens avec les salariés, professeurs, bénévoles, parents et élèves appuient ou complètent les enjeux relevés par les acteurs institutionnels.

Les entretiens seuls ou en groupe les invitent à réfléchir pour identifier des problématiques et imaginer des possibles. Les acteurs de terrain ont participé volontiers à ses entretiens, pour partager leur expertise du quotidien et leurs éléments d'analyse de ce qu'ils vivent et observent au sein de leur structure.

L'immersion est ensuite complétée par des contributions au questionnaire en ligne, présenté lors de l'atelier écosystème. 4 structures ont récolté 9 témoignages de professeurs et 27 témoignages d'élèves supplémentaires.

Les **entretiens avec les usagers** (parents, enfants, bénévoles) se sont effectués à partir des questions suivantes :

- Q1 / Que venez-vous chercher dans cette école / cette association ?
- Q2 / Qu'aimez-vous dans cette école / cette association ?
- Q3 / Qu'est-ce qui vous manque ? Qu'est-ce que vous aimeriez trouver ?
- Q4 / Est-ce qu'il y a des choses qui sont difficiles pour vous (ou pour vos proches) ?
- Q5 / Un mot/une phrase qui caractérise votre école / votre association ?
- Q6 / Avez-vous d'autres pratiques artistiques (ou enseignements) ?
- Q7 / Comment avez-vous découvert cette offre / cette association ?
- Q8 / C'est quoi l'école / l'association de pratiques artistiques idéale pour vous ?
- Q9 / Si public inhabituel : Pourquoi est-ce que vous ne venez pas/plus ? Qu'est-ce qui vous ferait revenir ?
- Q10 / Racontez une histoire d'un souvenir marquant qui commence par « Ce jour-là je suis entré à l'école/ l'asso et... », ou « Je me souviens de la première fois dans une école /l'asso ... »

Les **entretiens avec professionnel** (professeurs, agents) se sont effectués à partir des questions suivantes :

- Q1 / Qu'est-ce que vous aimez dans votre métier ?
- Q2 / Quel est le sens de votre métier ?
- Q3 / Qu'est-ce qui vous a fait choisir ce métier ?
- Q4 / Retrouvez-vous aujourd'hui les raisons de ce choix ?
- Q5 / Quel est votre rôle aujourd'hui ? Qu'est-ce qui manquerait particulièrement en votre absence ?
- Q6 / Le métier a-t-il déjà évolué, changé ? Dans quel sens ?
- Q7 / Est-ce qu'il y a des réussites que vous avez envie de partager ?
- Q8 / Quels sont les besoins des usagers (habitants, élèves) ?
- Q9 / Quels sont vos besoins, ceux des professionnels ?
- Q10 / Dans le cadre de la collaboration et du schéma départemental des enseignements artistiques, quels sont les principaux défis à relever ?



Suite à l'immersion, les premières remontées du terrain sont :

- **Une grande diversité de sources de motivations et d'approches pédagogiques entre les professeurs d'une même discipline.** C'est le reflet d'une grande liberté pour les professeurs, très appréciée, sur le contenu pédagogique. Il y a peu de place pour se rassembler et échanger, en dehors des classes à horaires aménagés et des projets de spectacles.

- **Des questionnements quant à la pertinence des enseignements artistiques, de leur organisation et de leurs publics, qui ne sont pas mis en commun.**

Les professeurs ont peu d'espaces collectifs de réflexion et de capacité d'agir sur ces manières de faire. Parmi ces questionnements : les usages numériques, la pédagogie de groupe, l'accessibilité universelle, l'élitisme.

« Les enfants adorent venir à l'orchestre, ils ont besoin du groupe, de sociabilité. Tous les groupes fonctionnent hyper bien parce qu'ils adorent jouer ensemble. On essaye de continuer à faire des cours individuels mais on sent que c'est la corvée de devoir être juste avec un prof. »

« Ce qui me pose question, c'est notre intérêt général, le fait qu'ils viennent pour leur simple plaisir. C'est encore trop élitiste : on a beaucoup d'élèves qui sont déjà dans un accès à la culture facile, on a encore beaucoup de mal à toucher ceux qu'il faudrait toucher. Avec l'EAC je ne me pose pas de question parce qu'on va à l'école, on est avec des gens qui n'ont pas tout ça. »

« Et pourquoi pas un croisement de schéma entre les enseignements artistiques et le schéma de cohésion sociale ? Si on regarde vraiment le taux de chômage est assez élevé. Je pense qu'un schéma des enseignements artistiques pur, simple, a pas beaucoup de sens sur un territoire comme celui qui est ici. »



La chorégraphie des élèves de l'école de danse municipale d'Auchel questionne la place du numérique dans leur vie d'adolescentes.

• **L'envie ou les actions engagées pour "ouvrir les portes"** des lieux, pour diversifier leurs usages et en faire des lieux de vie. Notamment, en premier lieu, la pratique en autonomie, seul ou à plusieurs ; le mélange des disciplines et des âges ; le lien avec les autres activités.

« On mène actuellement un projet d'Espace de Vie Sociale. On pourrait partager des repas, échanger entre parents, avec les artistes. Et aussi donner une place aux propositions des habitants pour mener de nouvelles activités. »

« J'aimerais que les gens qui savent faire un instrument puissent se joindre à nous. Louis fait du trombone, Madeleine fait du piano, Pierre fait de la guitare. Tous ensemble on pourrait mettre en valeur nos talents. »

« Je trouve super que les gens mettent à disposition du matériel, qu'ils s'entraident. On est dans un petit village du Pas de Calais qui pourrait sembler mort, mais en fait on a ça. On fait des rencontres, on partage beaucoup avec des gens très différents. »

« J'aime bien m'investir dans quelque chose et j'aime découvrir le monde du spectacle, voir ce qu'il y a dans les coulisses. »



Les professeurs travaillent en équipe dans la classe CHAM du collège de l'Esplanade.



L'association Cirqu'en Cavale veut devenir un Espace de Vie Sociale.

• **Le caractère thérapeutique des enseignements artistiques**

est mentionné par la moitié des personnes vues en entretiens : professeurs, parents, élèves.

« On est sans cesse en train d'aider les gens. Ça passe par la danse, on entre pas dans la sphère privée. Mais je vois le résultat dans les yeux, dans les corps : je les aide à être mieux avec eux-mêmes en dansant. C'est une des plus belles récompenses du travail. »

« J'ai la capacité de voir ce qui ne va pas chez les élèves. Je mets le doigt sur les peurs qui les freinent et je les débloque si nécessaire. C'est la thérapie de l'âme, au cas par cas. Les adultes ont beaucoup de freins, on les débloque parfois même physiquement avec le dessin. »

« Émotionnellement, cette pratique c'est un cadeau. C'est un outil extraordinaire de développement physique et émotionnel. On a aussi besoin de se défouler, ça fait vraiment du bien. »

• **La difficulté à comprendre le rôle du département** vis-à-vis des enseignements artistiques et des pratiques artistiques en amateur.



La salle de répétition associative Le Forum rassemble des groupes divers, du garage psyché aux reprises de Gainsbourg.

L'atelier partenaires (participants en annexes 6), 8/04/2022 :

L'atelier réunit des acteurs identifiés par le département comme partenaires, ou partenaires potentiels, des enseignements artistiques et des pratiques artistiques en amateur. Sont aussi présents le directeur d'une école de musique hébergée dans un centre social en contexte rural et une artiste de cirque qui forme des professionnels du social et de la santé.

Les participants de cet atelier contribuent au co-diagnostic en exprimant leur point de vue et les attentes qu'ils identifient, notamment auprès des personnes éloignées et/ou peu touchées, concernées par les enseignements artistiques

Plusieurs observations remontent de cet atelier, dont :

L'existence de nombreuses initiatives sont d'ores et déjà à l'œuvre en matière de pratiques et d'enseignements artistiques dans le secteur éducatif, médical et social : résidences d'artistes, activités régulières et spectacles en EHPAD, en quartier prioritaire, dans les structures qui accompagnent le handicap, pour des jeunes en situation de décrochage scolaire, dans un centre d'accueil d'un village de migrants.

Ce sont des actions isolées à fédérer et rendre visibles, et des porteurs de projet qui aimeraient se connaître davantage pour s'entraider.

Une reconnaissance partagée de l'impact des activités artistiques pour l'insertion sociale et la remobilisation des capacités des personnes.

Pour ces représentants des secteurs éducatif, social, médical, la pratique artistique répond aux besoins suivants :

- **Valoriser les personnes** : changer le regard des personnes sur elles-mêmes, changer le regard et la relation soignant-soigné, ou aidant-aidé. Renforcer l'estime de soi, mettre en commun ce qu'il y a d'extraordinaire en nous.
- **Favoriser l'émergence, le développement ou le maintien des capacités des individus** : les compétences, le potentiel créatif, l'expression, la compréhension des émotions, la mobilité physique, la motricité fine, la mobilité psychologique, la curiosité, la mémoire.
- **Entrer en relation avec ceux qu'on a du mal à toucher** : s'adresser aux habitants avec quelque chose qui leur parle, les introduire à des offres culturelles à proximité, inciter les jeunes à participer à la citoyenneté.
- **Stimuler la rencontre** : les liens entre jeunes, entre habitants, éviter l'entre-soi, se rencontrer dans un cadre concret et positif.
- **Ouvrir des possibilités, développer l'ouverture d'esprit** : s'ouvrir à d'autres cultures, accepter l'autre et ses différences. Faciliter le choix des orientations professionnelles, l'émergence de projets de jeunes.
- **S'accorder du répit** : la pratique artistique aide à mettre le bien-être au centre des actions.

Une stigmatisation des catégories de personnes

« empêchées ». Les établissements d'enseignement artistiques ne touchant actuellement que 2,6% de la population de leur territoire, les personnes dites « empêchées » recouvrent un champ très large, car elles représentent une majorité de la population.

Il a notamment été souligné :

- Des problématiques d'images (styles, barrière à l'entrée) ou d'accès (mobilité, coût).
- Un manque de propositions intermédiaires pour tous les âges, et en particulier pour les adultes : stages, séances de découverte, activités hors les murs.
- Un manque d'écoute et d'implication des habitants pour adapter ou co-construire les propositions.
- Un manque de propositions adaptées pour les personnes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement artistique.

L'atelier enjeux (participants en annexes 7), 2/04/2022 :

Cet atelier s'inscrit dans la continuité de la phase 1. La collecte des informations et analyses (entretiens, ateliers, visites, contributions...) prend la forme d'une synthèse du co-diagnostic, découpée en grandes thématiques et illustrées par des verbatims issues des personnes rencontrées tout au long de cette première phase.

A partir des grandes thématiques de la synthèse, les participants de l'atelier (participants et résultats en annexes) ont défini collectivement les principaux enjeux à relever pour le champs des enseignements artistiques et des pratiques artistiques en amateur à l'échelle du département. Ces enjeux sont ensuite travaillés sous forme de défis lors de la phase 2 de co-construction.

Les thématiques initialement proposées sont remaniées en collectif :

- Les thématiques "Culture de la coopération", "Impact" et "Aménagement culturel du territoire" sont supprimées, les enjeux qu'elles regroupent sont jugés transversaux.
- Les thématiques "Ressources humaines, compétences, recrutement" et "Diversité et créativité des enseignements artistiques" fusionnent.
- La thématique "Durabilité : long terme, écologie, résilience" devient "Durabilité : long terme, écologie, pérennité et résilience" pour appuyer l'idée de la nécessité d'un travail de long terme.

Les thématiques et enjeux formulés collectivement à l'issue du co-diagnostic :

Thématique N°1 : Accessibilité, ouverture des équipements culturels

Bien que les tarifs et la pédagogie aient évolués pour rendre les établissements plus accessibles, les enseignements sont encore réservés à un public d'initiés, quelle que soit la taille de l'école. Pour faire basculer cette réalité, il semblerait que le fait de s'orienter vers la mise en place et l'animation de projets interdisciplinaires, intersectoriels, intergénérationnels et interculturels porte ses fruits, tout en participant à redéfinir la fonction de l'établissement d'enseignement artistique (découverte de l'art, accueil des pratiques amateurs, espaces de rencontre...).

« Il y a des parcours qui commencent hors les murs, lors d'activités (danse, hip hop) dans une association ou un centre social. On pourrait renforcer les liens avec les structure d'enseignement artistique pour leur proposer de s'entraîner avec des professionnels, de progresser, de s'essayer à d'autres choses. »
Issu d'un persona lycéen

« Pour les seniors, cela signifie surpasser la peur de l'inconnu, les problèmes dus à l'âge qui créent des blocages et un manque de confiance. On pourrait les aider à maîtriser un instrument, aider la mise en place par rapport à leurs besoins spécifiques. Et ils pourraient bénéficier du lien social, de l'ouverture à de nouvelles pensées, inspirations, et de la reconnaissance en tant qu'être humain. »
Issu d'un persona retraité

« Quand le territoire est peu dense, on a besoin de lieux qui permettent de rencontrer d'autres musiciens. Et on a aussi besoin que cela s'articule avec le fonctionnement du Lycée pour éviter la multiplication des déplacements. »
Issu d'un persona lycéen

« La loi dit qu'il nous faut des partitions originales. C'est une dépense contrainte, et plus on fait de projets, plus on doit payer de partitions. Donc ici on a une médiathèque, je fais les achats et je gère les prêts. Mais ce n'est accessible que pour les élèves... »
Agent d'accueil du conservatoire



Pendant l'atelier, voici les enjeux formulés par les participants :

- Comment pourrions-nous développer des collaborations à des échelles locales ?
- Comment pourrions nous nous autoriser à mettre les parcours transversaux ou personnalisés et les pratiques de groupes au cœur de nos enseignements ?
- Comment pourrions nous regrouper/juxtaposer les différentes activités d'un élève (regrouper théorie et pratique, cours d'instrument puis de danse) ?
- Comment pourrions nous déconstruire l'image traditionnelle des pratiques artistiques pour que des particularités (physiques, mentales) ne soient pas un frein ?
- Comment pourrions nous redonner du sens à l'enseignement artistique pour l'élève ?
- Comment pourrions nous créer du lien et du partage entre les pratiquants ?

Thématique N°2 : Ressources humaines, compétences, recrutement

Au-delà de la formation proposée, la coopération (communs, échanges et co-construction) à différentes échelles doit être orchestrée pour donner du sens aux enseignements artistiques pour les élèves et leurs professeurs. Il s'agit, pour repenser les parcours des élèves, de créer des liens au sein d'un établissement entre professeurs d'une discipline, et entre professeurs de disciplines différentes, mais aussi entre établissements, et avec les professionnels d'autres secteurs.

« Certains enseignants sont tiraillés entre des attentes fortes et qui leur semblent contradictoires : l'innovation pédagogique, l'exigence technique de leur enseignement, leur carrière d'artiste et les contraintes administratives. »

Issu d'un persona

« Les gens des arts dramatiques et de la danse poussent la réflexion de la refonte des enseignements artistiques, de la pédagogie. Quand vous entrez dans un établissement d'arts plastiques, la créativité vous saute aux yeux, vous n'avez pas le choix, alors que quand vous entrez dans un conservatoire... »

Directeur de conservatoire

« Au départ, je travaillais dans de petites écoles où rien ne se passait. Pas de projets. On faisait nos cours, une répétition d'harmonie. Je me demandais ce que je faisais là ? C'est quoi le sens ? Et puis j'ai passé un DE, très tardivement, et ma motivation est revenue. C'est important pour se motiver de se former tout le temps. Ici, il y a beaucoup d'interactions, beaucoup de projets, c'est une nouvelle phase. »

Enseignante en musique au conservatoire

« Le statut d'artiste plasticien est très complexe. On est profession libérale, sans filet de sécurité. Maintenant que l'Urssaf gère, il y a une petite aide sociale mais pas de chômage. Une femme qui tombe enceinte n'a quasiment pas de congé maternité. Il n'y a pas d'intermittence, on est comme un artisan à son compte. Et nos jeunes, quand ils apprennent ça, ont du mal à se projeter dans la profession. Et c'est un gros frein pour les parents. »

Enseignante artistique en arts plastiques

« Sur la fiche de poste, c'était : recherche musicien intervenant pour rendre la musique accessible à tous. Je faisais déjà plus beaucoup de milieu scolaire, j'étais intervenue plusieurs années en centre de détention, en unités d'Alzheimer. Je suis venue pour ça. Aujourd'hui ça fait 25 ans que je suis dans la précarité. Je suis en CDD, ça ne bouge pas. Ou alors, si on se libère d'un poste, ça tombe sur moi. Ça n'a rien à voir avec la qualité du travail, c'est la qualité du statut. On a beau donner tout ce qu'on est, on manque de reconnaissance par rapport à ce qu'on fait. Arrivée à 50 ans, ça fait mal. »

Musicienne intervenante en milieu scolaire



Les enjeux formulés par les participants :

- Comment pourrions nous partager une culture de la coopération au sein d'un établissement ?
- Recréer du lien entre les professionnels d'un conservatoire ?
- Comment pourrions nous développer/adapter/moderniser notre communication (canaux, réseaux sociaux, ton) ?
- Comment pourrions nous fluidifier, dynamiser, donner du sens aux échanges entre les établissements d'enseignements artistiques ?
- Comment pourrions nous coopérer autour de la professionnalisation des élèves qui le souhaitent ?
- Comment pourrions mieux articuler les différents parcours des élèves avec la pédagogie de projets ?
- Comment pourrions-nous rendre les offres de recrutement plus visibles auprès de candidats potentiels ?

Thématique N°3 : Durabilité : long terme, écologie, pérennité et résilience

Comment optimiser les interventions de professeurs et d'artistes sur le territoire, et ainsi inscrire les manières de faire cours et de faire des projets dans les défis transitionnels ? À tous les niveaux, la cohérence des actes quotidiens pour les inscrire dans une action pertinente et durable est recherchée.

« Comment concilier mon engagement écologique et la nécessité de circuler en voiture entre plusieurs lieux avec des agendas qui me sont imposés par mes différents employeurs ? »
Une enseignante en musique

« On veut monter une exposition, on veut la déplacer, mais c'est quoi le bilan carbone ? Le Louvre Lens lance une réflexion avec d'autres musées sur comment décarboner la culture. Il y a une association sur Paris qui récupère toutes les structures d'expo : les cimaises, etc, et on peut aller en chercher. On a un Emmaüs qui est énorme dans le coin aussi. Au Musée d'Histoire Naturelle de Lille, il y a une exposition entièrement éco-conçue. C'est génial ! »
Enseignante artistique en arts plastiques

« On passe par les brasseries locales quand on fait des concerts, on fait du catering nous-mêmes, de plus en plus végétarien ou végan. »
Bénévole dans une salle de répétition associative

« Ça, c'est des chauffages soufflants au fioul qui consomment beaucoup mais qui sèchent le chapiteau très rapidement. Avec ça, il fait 19 degrés dans le chapiteau. On fonctionne toute l'année mais on essaye de limiter l'hiver parce que cela coûte beaucoup, écologiquement on est pas bien, et on se fatigue. Et surtout parce qu'il y a d'autres salles que l'on peut utiliser... même si on est mieux ici. »
Enseignant en cirque

« Dans nos expositions d'arts visuels, au début on a eu des gens qui disaient "qu'est-ce que je fais là, je viens pour faire de la poterie, pas pour ça !". Mais ça a disparu, les gens se sont finalement inscrits là-dedans. Maintenant on nous réclame des visites. »
Enseignante artistique en arts plastiques

« Il y a des projets que je suis depuis 10 ans. Je les vois évoluer de cycle en cycle. Les instits sont fans, ils viennent, ils en demandent, et re-demandent, parce qu'ils observent des évolutions, parce qu'on a fait ensemble. Ils ont une vraie vision de la pratique du cirque. »
Enseignant en cirque



« Quand on reçoit des élèves, si l'enseignant ne fait pas le lien avec les parents, ça ne marche plus. Quand on était dans les classes, on pouvait dire à l'enseignant "Tel gamin, je suis sûre que ça lui plairait, que ça lui ferait du bien", l'enseignant faisait la démarche d'aller en parler aux parents, et ça marchait. »
Enseignante artistique en arts plastiques

Les enjeux formulés par les participants :

- Comment pourrions nous évaluer la pertinence de nos projets artistiques ? (accessibilité, public rencontré, écologie, pérennité, en phase avec l'offre existante, implique des artistes locaux, etc.)
- Comment pourrions-nous prendre en compte les spécificités rurales et urbaines ?
- Comment pourrions-nous bien penser les plannings des professionnels pour maximiser les déplacements ?
- Comment pourrions-nous fédérer les mutualisations et coopérations ?
- Comment pourrions-nous fédérer/synchroniser les programmations au sein des structures (ex : intervenants dans les établissements et salles de spectacles) ?
- Comment pourrions-nous favoriser la pérennité / résilience des initiatives ?

Thématique N°4 : Un schéma de développement culturel porté politiquement

Où trouver du soutien pour s'adapter aux évolutions des champs artistiques et culturels, et aux élèves ? Comment répondre collectivement aux besoins en termes de bâtiments, matériel, ressources humaines, et aides financières ? Sans langage commun, modèles et critères, il est difficile d'échanger, d'analyser et de co-construire les enseignements artistiques dans les territoires avec les élus, ou entre élus.

« *Maintenant on est directement sur tablette tactile, c'est l'évolution des pratiques. C'est une nécessité de passer par le numérique pour faire comprendre ce qu'est l'art visuel aujourd'hui. Mais on est en retard, sur nos ordinateurs on arrive déjà pas à faire tourner les logiciels, et on croit encore que les ordinateurs ne sont nécessaires que pour l'art numérique...* »
Enseignante en arts visuels

« *Ce chapiteau nous est prêté par la communauté de communes, qui ne s'en servait plus trop. C'est un super outil, très polyvalent, très résistant et avec une bonne acoustique. Une structure bois, une construction métallique et une voile. On peut accrocher plein de choses, on a beaucoup de possibilités, et donc on accueille des concerts, des spectacles, on pourrait faire de la danse : on est mieux équipés qu'une salle de spectacle. 240 places dans cette configuration !* »
Enseignante en cirque

« *En ce moment ça bouge beaucoup dans les arts plastiques, les écoles de pratiques amateurs se fédèrent, elles ont compris qu'elles n'avaient aucun poids face aux intercommunalités dont elles dépendent. Il y a des ateliers, des groupes de réflexion. Par exemple : est-ce qu'il faut rentrer dans un schéma, comment on y rentre, qu'est-ce qu'on y met dedans ?* »
Enseignante en arts plastiques

« *Les EAC c'est bien, mais ce sont de micro projets, très ponctuels avec de petits moyens, et uniquement les primaires sont touchés.* »
Enseignante en arts plastiques

« *C'est notre défaut ici : on ne va pas chercher des subventions. Mais il faut avoir le temps de le faire, et savoir le faire. D'ailleurs, une année alors que notre festival avait bien marché, j'étais dans un élan, je me dis allez je vais contacter le département parce que j'ai vu qu'ils proposaient des aides. Je remplis mon petit formulaire de demande de subvention (je l'avais mis pour le catering, je voulais 200 euros). J'ai été recadré par l'adjointe au maire : apparemment on fait comme ça. On m'a présenté un annuaire d'artistes locaux affiliés. Mais les propositions ne me parlaient pas, et pour le faire jouer c'était 1500 euros, on a pas du tout ces moyens là. Au final, je les ai jamais re-contactés.* »
Bénévole dans une salle de répétition associative



Les enjeux formulés par les participants :

- Comment pourrions-nous modéliser ce que peut/doit être une école de musique sur un territoire avec les élu•e•s du département et des intercommunalités (vision partagée, raison d'être, fonctionnement) ?
- Comment pourrions-nous garantir une véritable équité territoriale sur la base d'une vision partagée de ce que sont les enseignements artistiques ?
- Comment pourrions-nous venir en aide aux élus qui ont une volonté de créer/développer les enseignements artistiques dans leurs communes ? En particulier dans des zones où il n'y en a pas ?
- Comment pourrions nous appuyer l'importance de l'enseignement (et non l'animation) pour les interventions dans des structures partenaires (accueil de loisirs, crèche, seniors indépendants ou en maison de retraite, éducation nationale, etc.) ?
- Comment pourrions nous mieux informer sur les conditions à la mutualisation (différents contrats, clarifier le cadre de l'emploi pour être dans les clous) ?

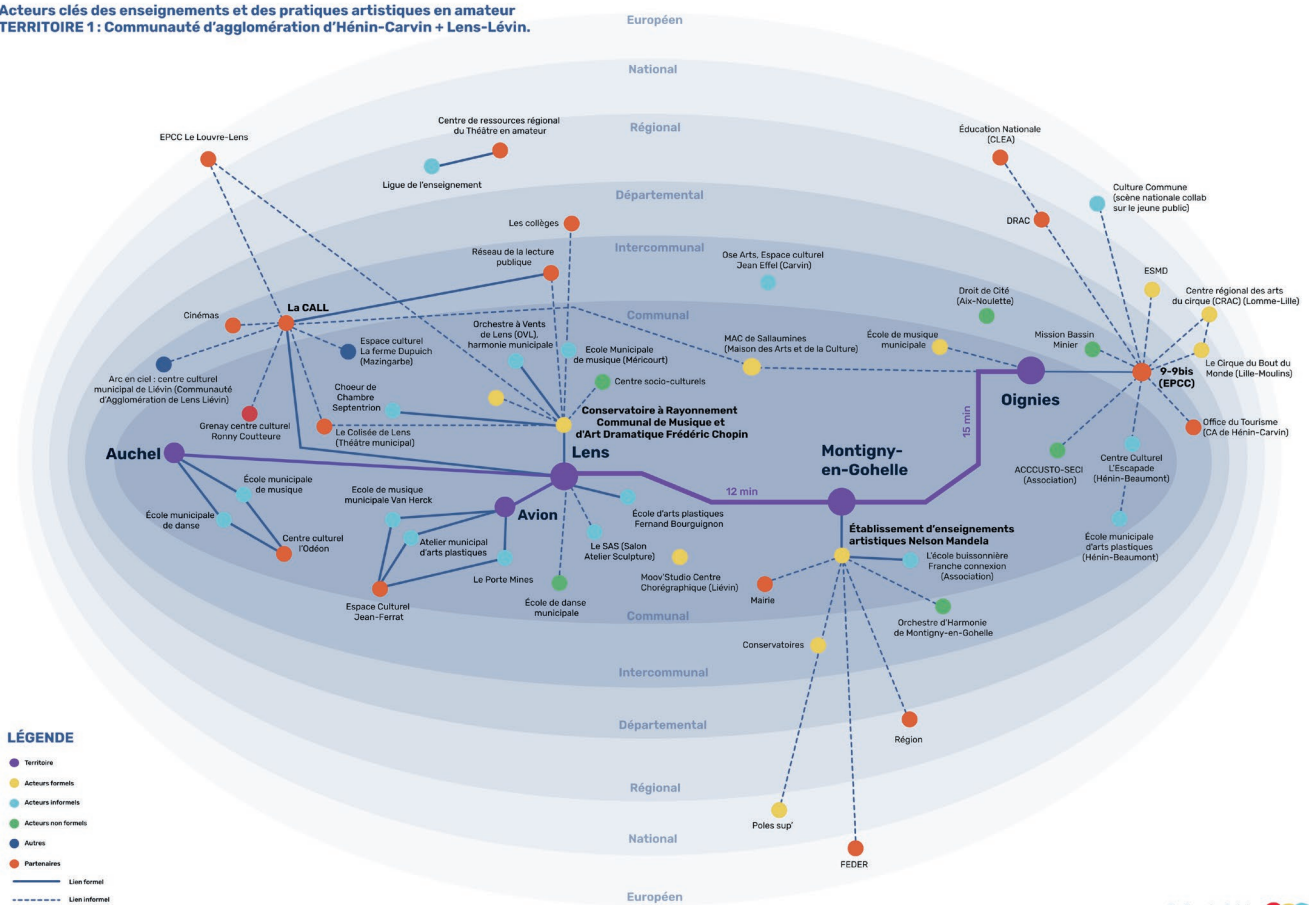
3. L'écosystème territorial

À partir d'une première cartographie construite avec les premiers entretiens de préparation, nous avons invité les acteurs de l'écosystème au cours d'un atelier à identifier les acteurs clés des enseignements et pratiques artistiques en amateur des deux territoires cibles de l'étude.

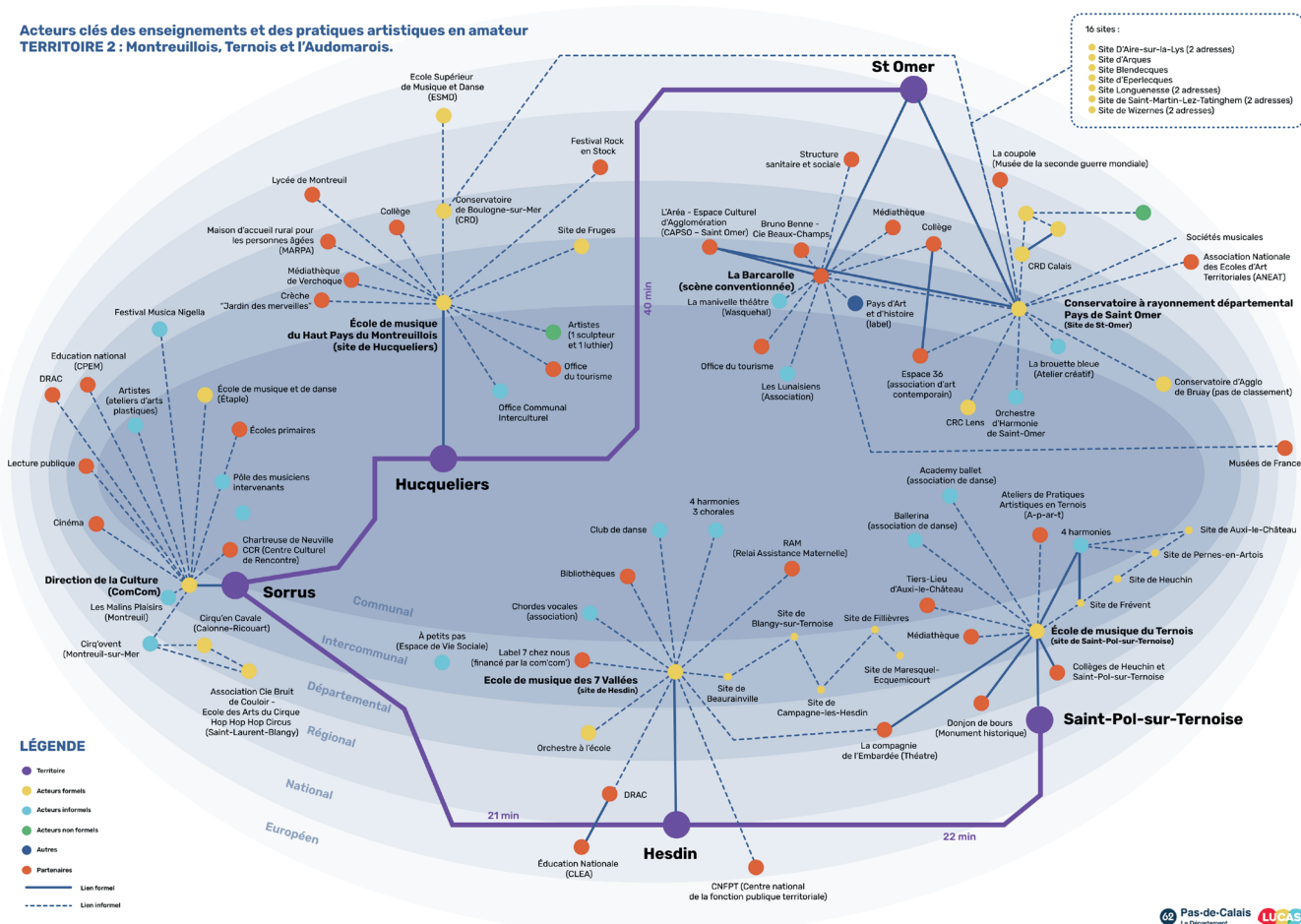
Cette démarche visait non pas l'inventaire exhaustif de toutes les structures pouvant être directement ou indirectement être touchées par ces politiques, mais plutôt obtenir la vision qu'en ont les acteurs qui interagissent actuellement avec le département. Nous leur demandions aussi de souligner les principaux liens de coopération qu'ils identifient en dehors de ceux tissés par le département.

Voici les deux info-visualisations résultant de ce travail :

Acteurs clés des enseignements et des pratiques artistiques en amateur
TERRITOIRE 1 : Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin + Lens-Lévin.



Acteurs clés des enseignements et des pratiques artistiques en amateur
TERRITOIRE 2 : Montreuillois, Ternois et l'Audomarois.



L'atelier a été l'occasion de souligner le nombre de structures de pratiques amateurs qui restent peu représentées malgré leur rôle important sur le territoire. Il a permis de visualiser des différences significatives entre les territoires et les niveaux de rayonnement des structures qui fonctionnent à des échelles très locales.

Plus en détails :

Acteurs formels, informels et non formels des enseignements artistiques et des pratiques artistiques en amateur :

L'atelier écosystème permet de compléter la cartographie avec l'ajout de structures ou/et de liens entre les structures :

- Harmonies en lien avec des écoles de musique et conservatoires (Orchestre d'Harmonie de Montigny-en-Gohelle, Orchestre à Vents de Lens, Orchestre d'Harmonie de Saint-Omer),
- Associations qui ont pour objet le développement culturel sur un territoire donné (Mission Bassin Minier, Droit de Cité, Ose Arts, À petits pas, Centres Culturels),
- Compagnies qui ont une mission de transmission (pour le cirque : Cirq'ovent, Cie Bruit de Couloir, Le Cirque du Bout du Monde ; pour la danse : Cie Beaux-Champs, Compagnie Hervé Koubi ; pour le théâtre : La manivelle théâtre, La compagnie de l'Embardée),
- Écoles municipales (arts plastiques, danse, musique) et associatives (Cirqu'en Cavale, Moov'Studio, Academy Ballet),
- Tiers-lieux avec des dimensions à la fois culturelles mais aussi économiques, touristiques, sociales (Le Porte Mines).

Un grand nombre de petits ateliers proposés par les mairies et d'écoles municipales a été recensé. Toutes ne sont pas ajoutées à notre cartographie d'écosystème : il s'agit ici de représenter la diversité des structures et de leurs liens, plutôt que de cartographier de manière exhaustive toutes les structures sur un territoire donné.

Notamment :

- Si la musique, le cirque et la danse sont représentés, il manque le théâtre et les arts visuels.
- Les pratiques artistiques en amateur sont repérées mais absentes lors des échanges (ex : clubs de danse, harmonies, salles de répétition).
- Il n'y a pas ou peu de liens entre les structures d'enseignement artistique, et pas de représentation de cet écosystème (pas d'annuaire).
- Il n'y a pas de dynamique de réseau identifiée, sinon perçue comme relativement faible entre les établissements, les structures d'enseignement artistique.
- Pour la danse, les arts visuels, le cirque et le théâtre, il y a des "zones blanches" où aucune activité n'est proposée.

Partenaires des enseignements artistiques et des pratiques artistiques en amateur :

Lors de l'atelier écosystème, les établissements artistiques ajoutent à la cartographie les partenaires avec qui ils sont en lien, et précisent si ce lien fait l'objet d'une convention :

- Les Partenaires structurants : la DRAC et l'Éducation nationale (CLEA).
- Les liens directs avec les écoles primaires et les collèges.
- Des financements de la Région et FEDER pour des projets spécifiques.
- Les liens entre l'office du Tourisme et la CC du Haut Pays du Montreuillois.
- Les centres de ressource (ESMD pour la musique, CRAC pour le cirque, Centre de Ressources régional du théâtre amateur, ANEAT, CNFPT)
- Les lieux institutionnels ou associatifs de création et de diffusion (Théâtre municipal, cinémas, festivals, Lecture Publique, label, tiers-lieu)
- Les musées et monuments historiques (Donjon de bours, La coupole, Espace 36)
- Les liens avec le Relai Assistants Maternels, les crèches, les structures sanitaires et sociales, la maison d'accueil rural pour les personnes âgées.

Ainsi que :

- Hébergée dans le centre socioculturel intercommunal, l'école de musique de la CC du Haut Pays du Montreuillois construit des projets en lien avec l'extérieur : crèche, collège, lycée, Marpa, office du tourisme, festival Rock en Stock, etc.
- De nombreuses initiatives sont d'ores et déjà à l'œuvre en matière de pratiques et d'enseignements artistiques dans le secteur éducatif, médical et social. Ce sont des actions isolées à fédérer, connecter aux établissements d'enseignements artistiques, et rendre visibles.



L'école de musique de la CC du Haut Pays du Montreuillois

Mise en perspective du co-diagnostic

Le co-diagnostic identifie un certain nombre de thématiques portées par les acteurs institutionnels (département, communes, responsables d'équipements culturels) et les acteurs de terrain (usagers et opérateurs au contact des usagers). Elles sont synthétisées dans le graphique ci-dessous :



Les thématiques qui **ressortent du diagnostic avec les acteurs institutionnels** (Département, communes, responsables d'équipements culturels...)



Les thématiques qui **ressortent du diagnostic avec les acteurs du terrain** (opérateurs au contact des usagers et usagers)

La culture de la coopération sur le territoire

La formation des élus et la co-construction du nouveau Schéma départemental

L'accessibilité, l'ouverture et l'appropriation des équipements culturels :

La diversité et la créativité des enseignements artistiques :

L'écoute des publics et le soutien des pratiques artistiques amateurs

L'encapacitation / outillage des acteurs culturels

L'encapacitation des publics et des habitants

L'équité territoriale

L'accessibilité, l'ouverture des équipements culturels

L'Impact

Les ressources humaines, compétences, recrutement

L'interculturalité et la convivialité (lien social)

La diversité et créativité des enseignements artistiques

La Durabilité : long terme, écologie, résilience

Un schéma de développement culturel porté politiquement

L'aménagement culturel du territoire

Certaines thématiques ressortent uniquement chez les acteurs de terrain à l'image des questions d'évaluation (impacts des actions culturelles sur le territoire), d'interculturalité, de lien social et de durabilité. D'autres thématiques sont davantage portées par les acteurs institutionnels comme les enjeux de participation des habitants et d'encapacitation des publics.

Il existe aussi de nombreuses thématiques qui sont partagées entre les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain. Six thématiques ressortent :

- Le portage politique du futur schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur.
- La culture de la coopération et le lien social.

- L'accessibilité et l'ouverture des équipements culturels.
- La diversité et la créativité des enseignements artistiques
- L'outillage des acteurs culturels (ressources humaines, méthodes, compétences, accompagnements...).
- L'aménagement culturel équitable du territoire.

Nous détaillons ci-après ces six thématiques, dont les questionnements dépassent le cadre territorial du Pas-de-Calais et résonnent avec un certain nombre de problématiques culturelles nationales.

La question du **portage politique du futur schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur** renvoie à des considérations plus structurelles. Mener une politique des enseignements artistiques, ça fonctionne lorsqu'elle s'appuie sur un portage politique des élus. Cela va de soi, il semble nécessaire de rappeler, encore et encore. Ce portage politique est vital pour définir une politique territoriale à un niveau de coordination efficace. Ce niveau, bien souvent, c'est celui des intercommunalités, des EPCI. C'est à cet échelon que des réseaux peuvent commencer à se structurer, des offres se compléter, des ressources converger... Il y a ici une double question qui oblige les départements. D'abord, comment faire en sorte que les élus soutiennent le développement d'une compétence culturelle à l'échelle intercommunale, condition première de la mise en œuvre d'une politique culturelle à cet échelon ? Ensuite, comment faire en sorte que les directeurs généraux des services, et leurs adjoints, défendent une politique culturelle pensée à l'échelle du territoire intercommunal, et qu'ils favorisent la montée en compétences de leur collectivité ? Telles sont les questions évoquées à de nombreuses reprises par les acteurs culturels. Ces questions obligent les Conseils départementaux car ils ont un rôle central à jouer dans la sensibilisation des élus et l'accompagnement des techniciens sur ces différents volets. Le travail de coordination territoriale que peut mener la collectivité départementale est essentielle pour lancer et pérenniser une dynamique de coopération. Dans un dialogue fécond entre échelons de politique publique, cette forme de coordination territoriale permet d'avoir une vision globale des territoires qui composent le département, de leurs ressources, de leurs réalités sociales et culturelles, de ses acteurs culturels, associatifs, éducatifs, etc. La question de la formation et de la sensibilisation des élus et des agents constitue par conséquent un enjeu majeur pour le territoire. Et au-delà des formations sur la culture ou les politiques culturelles, emmener simplement les élus voir ce qui se fait sur leur propre territoire en termes d'action culturelle est sans doute une solution réaliste et efficace. Car, on l'oublie trop souvent mais l'un des freins les plus importants de l'accès à la culture reste la méconnaissance de l'offre.

La question de la **culture de la coopération** invite à s'extraire d'une culture de l'offre et d'un modèle de gouvernance vertical et descendant. Pour cela, elle favorise des **formes de coopération internes aux acteurs culturels du territoire**, par la mutualisation d'outils, de moyens, de compétences et de méthodes. Cela implique également d'engager un travail de coordination autour des finalités et des valeurs des actions culturelles et artistiques sur un territoire (Besson, 2020).

Dans une culture de la coopération, les parties prenantes deviennent non seulement coproductrices, mais aussi co-auteurs du projet commun. Il faut donc au préalable qu'il existe une volonté de collaborer, de faire ensemble. Pour des établissements dont la médiation, la transmission et l'éducation ne sont pas des missions premières, dépasser le « *catalogue des actions à faire ensemble* » reste une étape à franchir pour aller vers davantage de collaboration. La question de la coopération invite également à **développer des coopérations externes aux acteurs culturels**, afin d'inscrire les actions culturelles dans d'autres équipements (collèges, EHPAD..) et secteurs des politiques publiques (santé, éducation, social, urbanisme, environnement, économie...). Elle invite plus globalement à ancrer les actions culturelles dans les défis transitionnels, qu'il s'agisse de transitions écologiques, sociétales, économiques ou encore numériques. Cette perspective se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les enjeux transitionnels ont une dimension culturelle majeure, en lien avec la transformation des récits, des modes de vie, des valeurs, des représentations et des imaginaires. Cela implique de transformer les cultures professionnelles des acteurs, en développant des compétences de facilitation, de médiation et d'accompagnement à la co-conception, la co-construction et la co-gestion d'actions et de projets. Un autre défi consiste à transformer les finalités de l'action des institutions culturelles et des structures des enseignements artistiques. La mise en œuvre d'une culture de la coopération implique un changement de posture de la part des institutions qui doivent moins chercher à imposer un programme culturel décidé depuis le haut, qu'à co-construire une offre culturelle avec les territoires et leurs habitants, selon des logiques multi-acteurs et multi-niveaux. Elle oblige à ouvrir de nouveaux imaginaires sur le statut des artistes et des œuvres, sur la place des publics, sur le rôle de la médiation et des experts culturels, sur la fonction des équipements culturels et du patrimoine, etc.

La question de l'**accessibilité et de l'ouverture des équipements** culturels fait écho à de nombreuses réflexions actuelles portées par des bibliothèques, des écoles de musiques, des centres de culture scientifique, des musées ou encore des friches culturelles. Face à une perte d'attractivité et à la difficulté de renouveler les publics et les modèles pédagogiques et de transmission des savoirs, de nombreux équipements culturels éprouvent la nécessité de se transformer.

Mais l'éducation artistique et culturelle, c'est aussi, plus largement, faire en sorte que beaucoup d'enfants rentrent, pour la première fois de leur vie, en contact avec la matière artistique, par la pratique. Le développement des musiciens intervenants – les « dumistes » – représente de ce point de vue un rouage essentiel de ces dispositifs. À quand, d'ailleurs, des diplômés d'intervenants pour la danse, le théâtre, le cirque, les arts visuels, etc. qui restent aujourd'hui encore les parents pauvres des schémas départementaux des enseignements artistiques ? Le développement de l'éducation artistique et culturelle engage aussi une réflexion sur la coopération entre les acteurs culturels, éducatifs et sociaux des territoires. En effet, un projet d'éducation artistique et culturelle repose sur trois piliers, trois actions simultanées : voir, faire, connaître. Il s'agit ici de penser la pratique artistique, la création, comme moyen de médiation, comme pourvoyeur d'un désir d'art et de culture, qui donne du sens à ce que l'on fait, qu'il s'agisse d'une pratique de spectateur, d'amateur ou de connaisseur. Ces trois pratiques recouvrent trois réalités sociologiques différentes qui ne se superposent qu'en partie : les spectateurs ne sont pas des pratiquants amateurs, ou si peu, les pratiquants amateurs sont peu spectateurs, et les connaisseurs ne sont parfois ni l'un ni l'autre, et se plaisent à écouter de la musique, chez eux, lire des livres d'art ou du théâtre. Réunir dans un même élan ces trois pratiques est tout le sens d'une école du spectateur⁴. Si les relations avec l'éducation nationale semblent désormais largement engagées dans cette perspective, les différents témoignages des acteurs culturels du Pas-de-Calais montrent que des progrès sont encore nécessaires avec les établissements de diffusion artistique : théâtres, salles de spectacles, centres chorégraphiques... Pour cela, il faut d'abord que ces établissements existent. C'est une lapalissade mais si la décentralisation a, certes, fait son œuvre, de nombreux territoires restent encore dépourvus de salle de spectacle à proximité de chez eux.

Ce dernier enjeu fait écho à la question de **l'aménagement culturel équitable du territoire**. A cet égard, et au-delà d'une stratégie aménagiste égalitaire entre les territoires, de nombreuses solutions peuvent exister, sous forme par exemple de scènes itinérantes. On pense par exemple aux scènes itinérantes de Lozère mises en place dans certains territoires ruraux, grâce à l'appui des associations départementales de développement artistique (Djakouane, Négrier, 2011). *Scènes Croisées* de Lozère poursuit, comme les autres scènes conventionnées en France, des missions de service public. En Lozère, elles se développent sur l'ensemble du département à partir d'un projet artistique et culturel original, qui se caractérise par une programmation itinérante de spectacles vivants développée en partenariat avec les acteurs culturels du territoire.

La découverte des écritures scéniques d'aujourd'hui en constitue le fil rouge. *Scènes Croisées* poursuit une double mission sur le territoire de la Lozère : elle a en charge l'organisation d'une saison artistique dans le domaine du spectacle vivant en partenariat avec différents opérateurs locaux. À ce titre, elle bénéficie du label de Scène Conventionnée, attribué par le ministère de la Culture dans le cadre d'une mission de soutien à la création contemporaine. Elle est également en charge d'une mission générique d'ingénierie culturelle et d'accompagnement des pratiques amateurs.

Enfin, les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain du Pas-de-Calais, s'intéressent de près à la question de **l'outillage des acteurs culturels**, leurs compétences et leurs sensibilisations aux enjeux culturels contemporains. Ce thème renvoie aux acteurs, culturels ou non, d'un territoire. Il fait également référence à de nombreux exemples de boîtes à outils ou de plateformes mises à disposition des acteurs culturels par des agences culturelles départementales comme *Culture Savoie* (https://www.savoie.fr/web/dsw_35997/culture), *Culture Lab 29* (<https://www.md29.org/>) ou *Mayenne Culture* (<https://mayenneculture.fr/>). Cette thématique soulève également de nombreuses questions : Comment amener les acteurs culturels à se rencontrer, à se parler ? Comment amener les artistes à entrer dans des réseaux de coopération culturelle ? Comment amener les enseignants à être force de proposition ? Ces questions renvoient à des freins institutionnels et symboliques encore prégnants. Comment réformer les cadres d'emploi des conservatoires pour qu'enfin les danseurs hip-hop mais aussi d'autres disciplines artistiques non réglementées puissent accéder aux conservatoires (Apprill, Djakouane, Nicolas-Daniel, 2013) ? Comment amener les différents services d'une même collectivité à travailler entre eux ? Comment amener les animateurs socioculturels à prendre attache avec les conservatoires ? Et vice-versa. Comment donner à voir aux différents acteurs les ressources culturelles et artistiques d'un territoire ? Leur faire prendre conscience que les uns et les autres travaillent pour les mêmes publics : les habitants du territoire ? Comment inciter les habitants à devenir des acteurs de leur territoire ? La mise en place d'une plateforme, d'un lieu-ressource a été évoquée par certains. Tels sont les principaux enjeux soulevés par ce thème. C'est sans doute la mère de toutes les questions, celle vers laquelle nous invite à réfléchir les droits culturels, et qui dessine le nouvel horizon de politiques publiques qui, pour être plus efficaces, se doivent d'être plus coopératives, plus participatives, davantage décloisonnées et partagées.

4 - <https://anrat.net/formations/pour-une-pluralite-des-approches-de-lecole-du-spectateur>.

Enfin, un dernier point est régulièrement revenu lors des ateliers : celui du recours à **l'expérimentation**. L'expérimentation apparaît pour de nombreux acteurs comme

un processus vital pour faire vivre et dynamiser des acteurs, des territoires mais aussi des dispositifs de politiques publiques comme les schémas départementaux des enseignements artistiques. Cette expérimentation peut prendre la forme d'événements comme des festivals. L'événement apparaît ici comme un antidote à la routinisation des certaines actions que l'on reproduit d'une année sur l'autre, parce qu'elles fonctionnent, parce que « *c'est un truc qui marche* » mais « *sans trop savoir à quoi ça sert* ».

Les **six thématiques** précédemment décrites, ont été ensuite reformulées sous la forme d'enjeux lors d'un atelier dédié. Six enjeux ont été définis par les acteurs culturels du Pas-de-Calais :

- Comment pourrions-nous mettre les parcours transversaux ou personnalisés et les pratiques de groupes au cœur de nos enseignements ?
- Comment pourrions-nous organiser l'échange et l'entraide entre les personnels des établissements d'enseignement artistique de notre territoire ?
- Comment pourrions-nous évaluer la pertinence de nos projets artistiques suivant des indicateurs tels que l'accessibilité, le public rencontré, l'écologie, la pérennité en phase avec l'offre existante, l'implication des artistes locaux, etc. ?
- Comment pourrions-nous modéliser ce que peut/doit être un établissement artistique sur un territoire avec les élu•e•s locaux ?
- Comment pourrions-nous créer des passerelles entre enseignement et éducation artistique en coopération avec la diversité des partenaires du territoire ? (accueil de loisirs, crèche, seniors indépendants ou en maison de retraite, éducation nationale, etc.) ?
- Comment pourrions-nous rendre lisible pour les familles l'éventail des parcours d'apprentissage artistique possibles dans le département ?

PARTIE 2.

LES SIX ORIENTATIONS PRIORITAIRES DU SCHÉMA DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR DU PAS-DE-CALAIS



- 54** - Introduction
- 56** - 1. Mettre les parcours transversaux ou personnalisés et les pratiques de groupes au cœur de nos enseignements
- 58** - 2. Organiser l'échange et l'entraide entre les personnels des établissements d'enseignement artistique de notre territoire
- 60** - 3. Évaluer la pertinence des projets artistiques suivant des indicateurs tels que l'accessibilité, le public rencontré, l'écologie, la pérennité en phase avec l'offre existante, l'implication des artistes locaux, etc.
- 64** - 4. Modéliser ce que peut/doit être un établissement artistique sur un territoire avec les élu•e•s locaux
- 66** - 5. Créer des passerelles entre enseignement et éducation artistique en coopération avec la diversité des partenaires du territoire
- 68** - 6. Rendre lisible pour les familles l'éventail des parcours d'apprentissage artistique possibles dans le département
- 69** - Synthèse et mise en perspective de l'atelier de co-conception par Aurélien Djakouane

PARTIE 2.

LES SIX ORIENTATIONS PRIORITAIRES DU SCHÉMA DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR DU PAS-DE-CALAIS

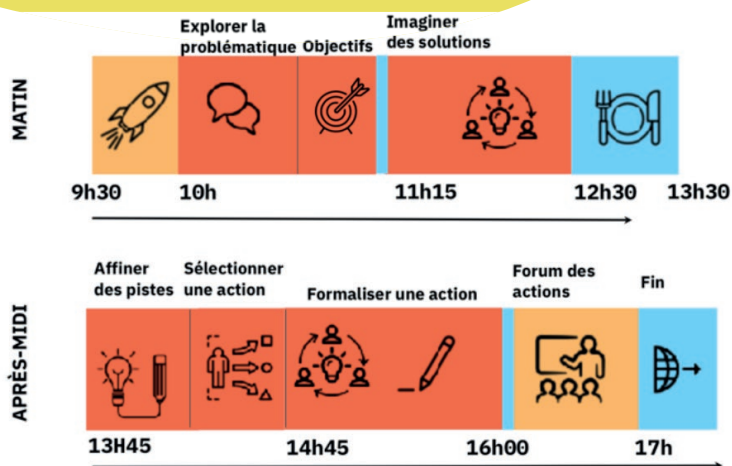


Introduction

Pour définir les six orientations prioritaires du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur du Pas-de-Calais, un atelier de co-construction d'une journée a été organisé avec les acteurs de l'écosystème le 9 juin 2022 au 9-9Bis à Oignies.

L'objectif de l'atelier était de solliciter l'intelligence collective pour proposer des réponses concrètes⁵ aux six enjeux identifiés dans la phase de diagnostic. Une quarantaine d'acteurs du Pas-de-Calais étaient présents. Ils ont été répartis en 5 équipes réunies autour d'un facilitateur ou d'une facilitatrice. Les équipes ont été constituées en cherchant à diversifier les profils, les disciplines et l'origine géographique des participants et participantes. Chaque équipe a exploré et travaillé un enjeu spécifique autour des séquences suivantes : explorer la thématique, imaginer des solutions, affiner des pistes, sélectionner une action, présenter le projet lors d'un forum des actions.

5 - Un plan de formation pour les équipes, un dispositif à expérimenter, un événement, des temps forts, etc.



Chaque enjeu était illustré par des verbatims qui avaient été collectés lors de la phase de co-diagnostic. Traitant chacune un enjeu en particulier, chaque équipe devait produire des pistes d'actions qui étaient travaillées à partir des catégories et des questions suivantes : Description, explication schématique, besoins couverts, bénéfices attendus, critères d'évaluation, contributeurs potentiels, partenaires à mobiliser, lieux concernés par l'action, calendrier de l'action, principaux obstacles à lever, etc.

ENJEU 1 :

Comment pourrions-nous mettre les parcours transversaux ou personnalisés et les pratiques de groupes au cœur de nos enseignements ?

H À côté de l'institution, je recherche d'abord la rencontre et la convivialité dans cette pratique musicale. Et j'aimerais avoir d'autres espaces et temps moins limités (par exemple le dimanche) pour continuer à développer ma communauté.
D'après un persona, adulte élève

« J'aimerais plus de créneaux, plus de cours ou de moments pour pratiquer en autonomie. Pouvoir faire des stages aussi. De suis là le lundi soir, le mardi soir, le vendredi soir et le samedi toute l'après-midi. Et des cours d'histoire de la danse, des cours d'anatomie. Pour passer des formations plus tard pour être profs de danse, j'aurai déjà des notions.»
Élève de danse, 17 ans

« Les enfants adorent venir à l'orchestre, même s'ils ne jouent pas bien. Ils discutent avec leurs amis, sont heureux d'être là. Ils ont besoin du groupe, de sociabilité. Tous les groupes fonctionnent hyper bien. On essaye aussi de continuer à faire des cours individuels mais on sent que c'est la corvée de devoir être juste avec un prof. Dans les années à venir je pense qu'on se concentrera sur l'orchestre à l'école mais en allant plus loin, ou alors on fera juste de la musique de groupe.»
Professeur de musique

Il a besoin de pratiquer en autonomie, qu'on l'aide à s'organiser pour progresser. C'est le fameux "en théorie, je sais le jouer, mais en pratique ...". Chez lui, il ne peut pas s'isoler pour pratiquer. Et il souhaiterait progresser "sans efforts" en faisant quelque chose qui plaît. En voyant du monde.
Issu d'un persona

Quand le territoire est peu dense, on a besoin de lieux qui permettent de rencontrer d'autres musiciens. Et on a aussi besoin que cela s'articule avec le fonctionnement du Lycée pour éviter la multiplication des déplacements.
Issu d'un persona Lycéen.

Membres de l'équipe :

CC BY-SA 4.0 | LUCAS | Pts de Calais | Pts de Calais

- TITRE :
- DESCRIPTION DE L'ACTION
- EXPLICATION SCHEMATIQUE :
- À QUELS BESOINS RÉPOND CETTE ACTION ?
QUELS BÉNÉFICES EN SONT ATTENDUS ?
CRITÈRES D'ÉVALUATION
- ÉQUIPE PROJET
LES PARTENAIRES À MOBILISER
- LIEUX CONCERNÉS PAR L'ACTION
MOYENS ET RESSOURCES NÉCESSAIRES À L'ACTION
- CALENDRIER DE L'ACTION (PRÉCISEZ NOTAMMENT LES PROCHAINES ÉTAPES)
TO-DO LIST
- PRINCIPAUX OBSTACLES À LEVER

CC BY-SA 4.0 | Pts de Calais

NB. Chaque projet est détaillé dans l'annexe n° 10 du rapport

1. Mettre les parcours transversaux ou personnalisés et les pratiques de groupes au cœur de nos enseignements

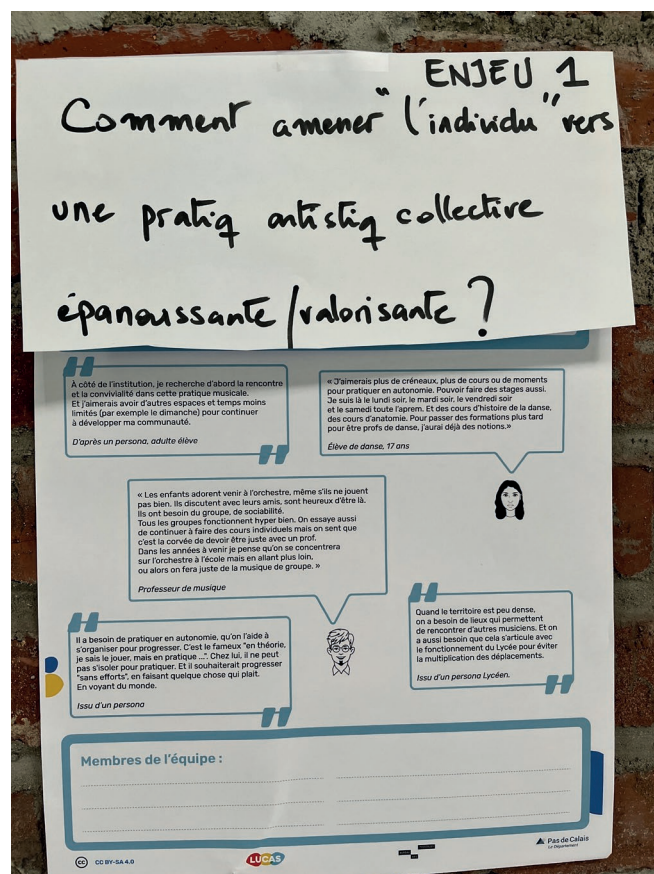
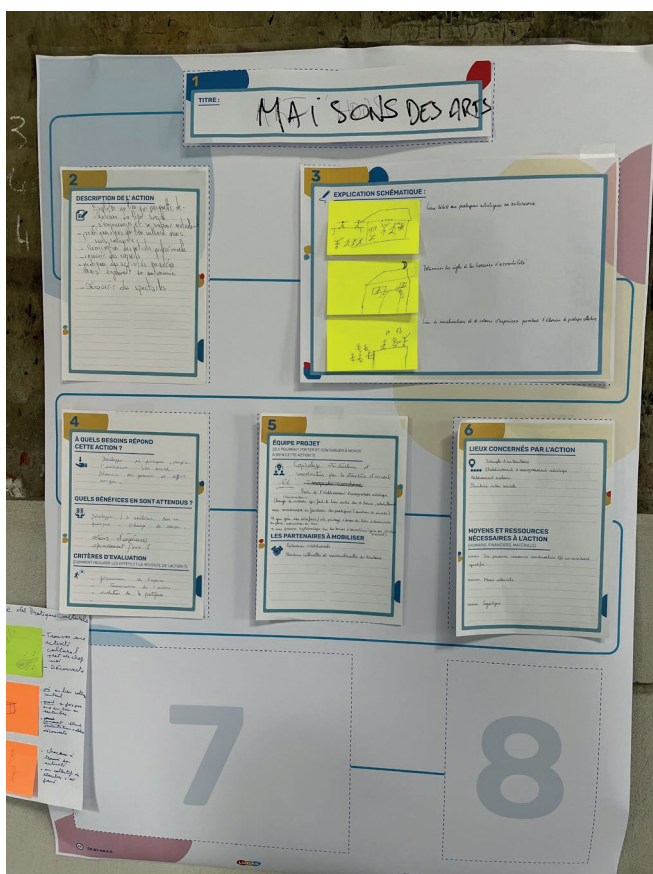
En atelier, le groupe a commencé par reformuler l'enjeu autour de la question suivante : « *Comment amener "l'individu" vers une pratique collective artistique épanouissante / valorisante ?* ». Pour répondre à cette problématique, leurs réflexions les ont conduits à proposer le projet de **Maison des arts**.

La Maison des arts n'est pas un lieu unique, mais elle peut être déployée dans un collège, une école, un centre social, un conservatoire, un établissement d'enseignement artistique, etc. La Maison des arts est un lieu dédié aux pratiques artistiques en autonomie, un lieu de valorisation et de retours d'expériences permettant l'éclosion des pratiques artistiques individuelles et collectives. Ce lieu ouvert est constitué de personnes ressources chargées d'accompagner les projets artistiques portés par des amateurs et des autodidactes.

Les Maisons des arts doivent permettre aux artistes en herbe de rencontrer des artistes professionnels, de bénéficier de leurs conseils, mais aussi de découvrir des spectacles, de pratiquer des activités encadrées et en autonomie, de s'encourager et de se soutenir mutuellement (création de lien social).

Chaque Maison des arts bénéficie d'un référent, qui doit participer à co-construire les règles de vie et de fonctionnement du lieu. Cette démarche de co-écriture d'un cahier des charges commun est essentielle. Mais elle est aussi complexe à mettre en œuvre, dans la mesure où « *chaque acteur a une perception différente de ce que peut être une maison des arts ouverte. Pour certains, il ne faut pas de règles. Pour d'autres, il faut un cahier des charges précis. Un cahier de charges qui permettra de déployer de nouvelles Maisons des arts dans d'autres territoires* ».





Recommandations de l'équipe LUCAS :

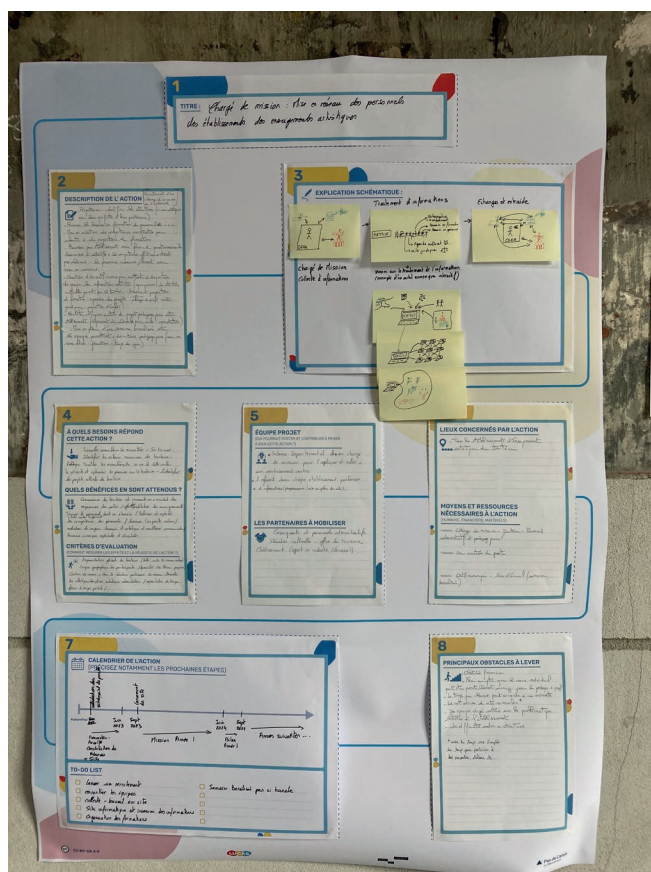
- Mettre en réseau les acteurs culturels autour d'un espace pilote pour déployer une Maison des arts dans une logique de "tiers lieu" ;
- Inciter les structures d'enseignement artistique à investir le concept de Maison des arts/ tiers lieu ;
- Cartographier les espaces vacants dont dispose le département du Pas-de-Calais, qui pourraient servir au déploiement de cette dynamique. Exemple : le hors-temps scolaire des collèges.

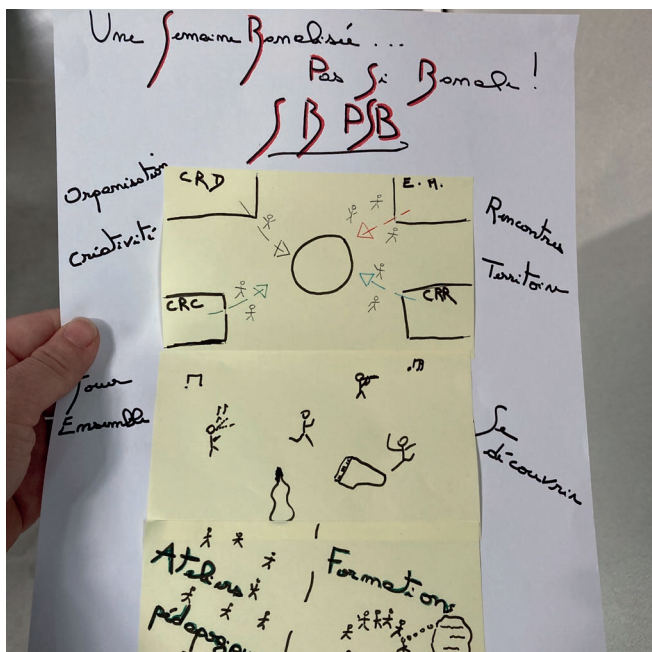
2. Organiser l'échange et l'entraide entre les personnels des établissements d'enseignement artistique de notre territoire

L'équipe propose de recruter une personne ressource qui serait chargée d'accompagner la mise en réseau et la mobilisation des personnels des établissements d'enseignement artistique.

Sa mission consisterait à organiser l'offre et la demande sur le territoire, en collectant les besoins spécifiques de chaque structure (ex. besoins individuels et collectifs en formation) et en créant un outil numérique recensant les ressources (offres de formation, équipements, identification des structures, compétences à valoriser, personnes ressource...). Cette mise en relation des besoins et des compétences existantes sur le territoire, permettrait notamment d'aboutir à des propositions de formation mutualisées et de faciliter l'organisation de projets pédagogiques inter-établissements.

Au-delà de la plateforme numérique, les participants proposent de créer chaque année une semaine banalisée à destination des professeurs d'enseignement artistique. Cette semaine de travail collaboratif pourrait permettre aux professeurs du territoire de se connaître, de se former, de travailler ensemble, afin de faciliter les recrutements, d'optimiser les ressources humaines ou le matériel pédagogique, d'échanger sur leurs pratiques, les formations et de bénéficier de retours d'expériences déployées dans d'autres territoires.





Recommandations de l'équipe LUCAS :

- Porter une attention particulière aux établissements hors classement d'État ;
- Installer les premiers comités territoriaux de manière expérimentale, amorcer l'animation par la chargée de mission enseignements artistiques du Conseil départemental ;
- Investir une posture de facilitation/ se décentrer, structurer une dynamique de "communautés de pratiques" ;
- Expérimenter la mise en place d'ateliers d'échange et d'entraide entre professionnels (interdisciplinaires et transsectoriels) ;
- S'inspirer des boîtes à outils et des plateformes comme Culture Lab 29 (<https://www.md29.org/>) ou Mayenne Culture (<https://mayenneculture.fr/>).

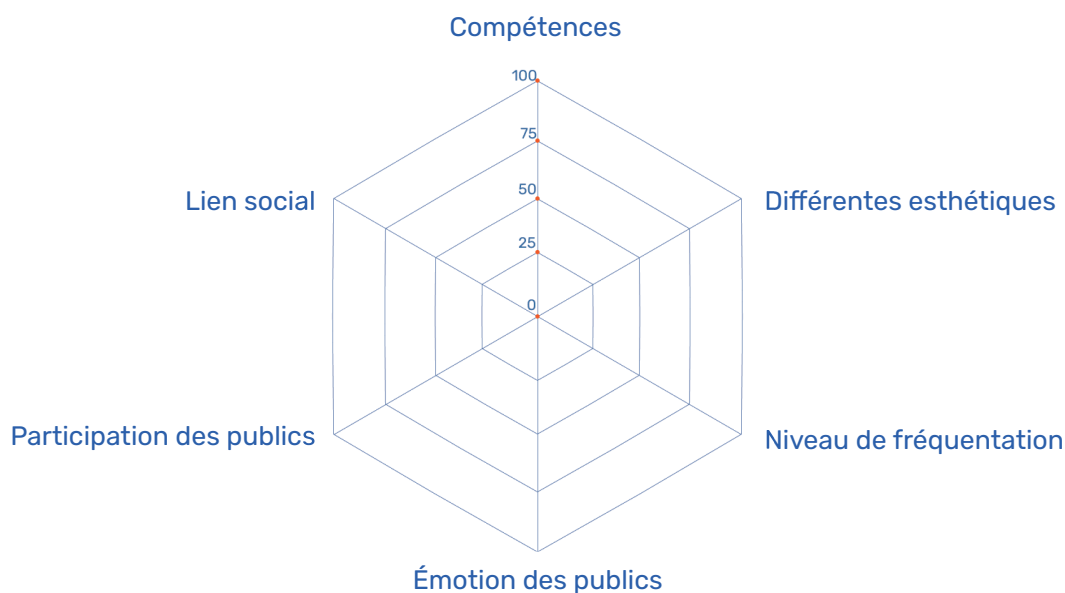
3. Évaluer la pertinence des projets artistiques suivant des indicateurs tels que l'accessibilité, le public rencontré, écologie, pérennité, en phase avec l'offre existante, implication des artistes locaux, etc.

L'équipe chargée de la question de l'évaluation a proposé la création du **DEPAC, un dispositif d'évaluation des pratiques artistiques et culturelles**. Le DEPAC est pensé comme un outil commun d'évaluation sur l'ensemble du territoire, utile au pilotage de projet et prenant en compte la diversité des bassins de vie. Cet outil doit être ouvert aux publics pour qu'ils puissent participer à la co-évaluation des pratiques artistiques et culturelles.

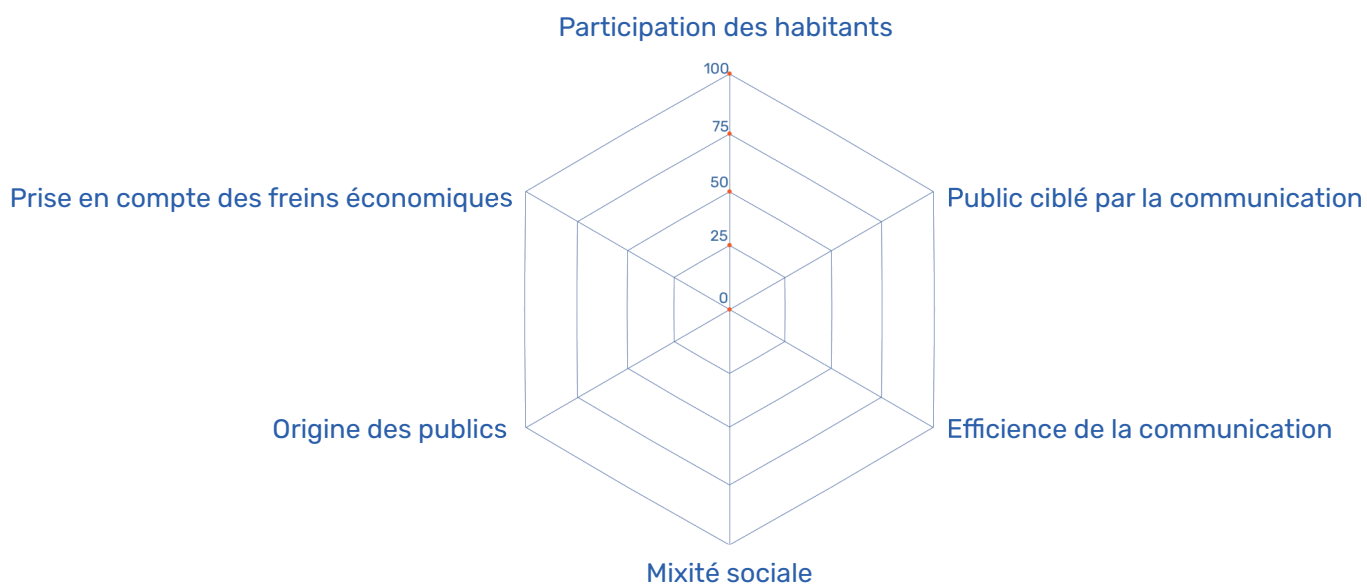
Afin d'alimenter cet outil, 5 critères d'évaluation ont été identifiés :

- **Des critères individuels** : évolution des compétences des élèves, diversité culturelle, nombre d'esthétiques utilisées, niveau de participation des habitants, création de liens, ressenti des émotions.
- **Des critères sociaux et sociétaux** : mixité sociale, accessibilité, présence de « publics empêchés ».
- **Des critères artistiques** : satisfaction des participants, processus créatif, qualité artistique.
- **Des critères territoriaux** : niveaux de coopération sur le territoire, niveau d'implication des partenaires, nombre de structures concernées.
- **Des critères relatifs à l'efficacité environnementale et économique** : qualité écologique des matériaux, mobilité douce, recyclage des décors, gestion des nuisances, viabilité économique des projets.

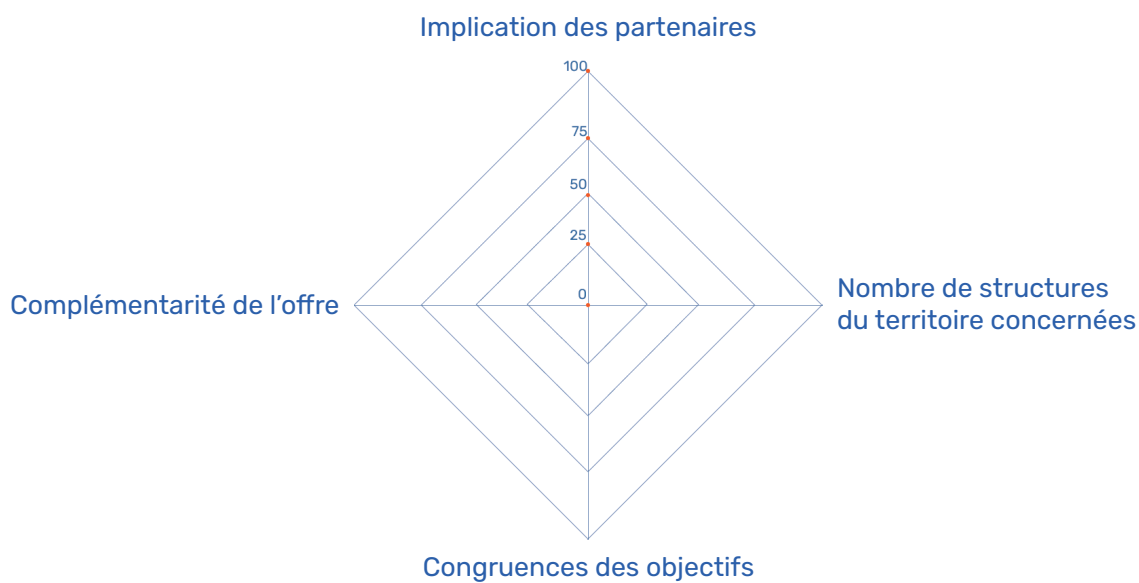
CRITÈRES INDIVIDUELS :



CRITÈRES SOCIAUX & SOCIÉTAUX :

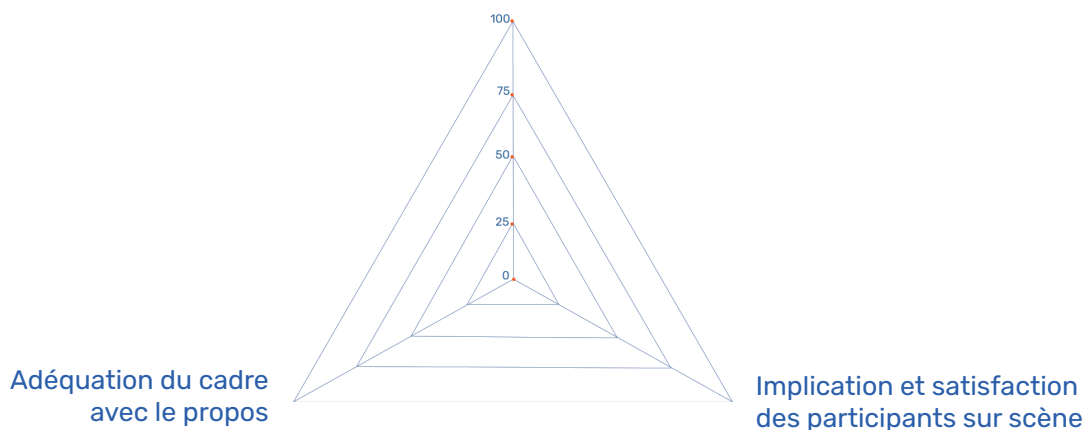


CRITÈRES TERRITORIAUX :

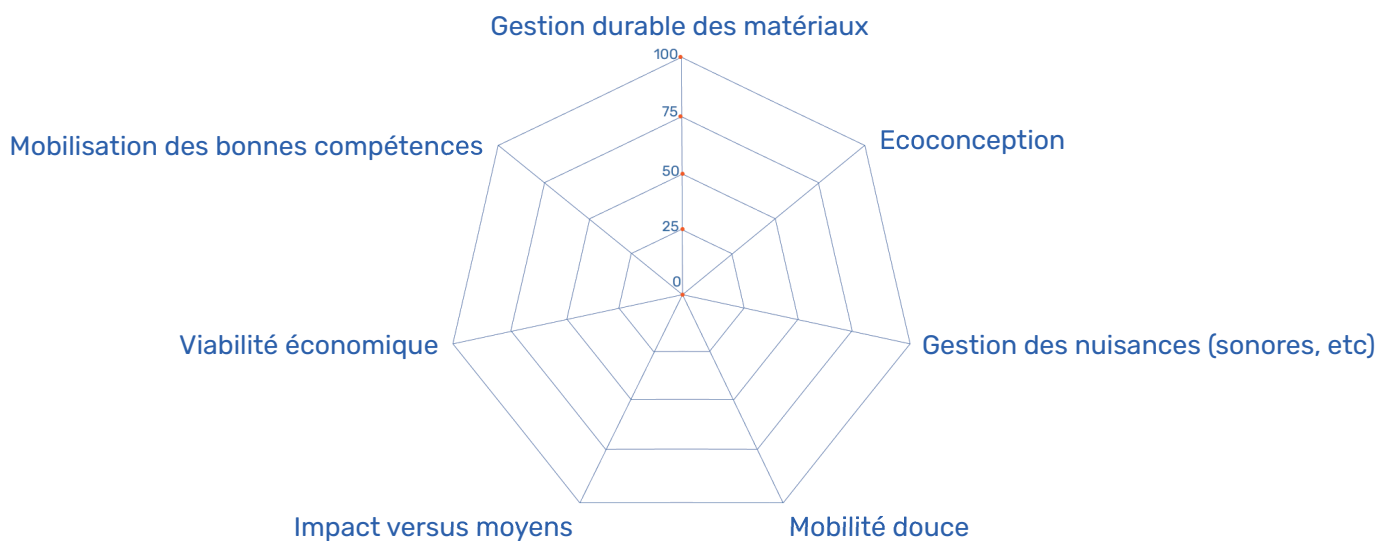


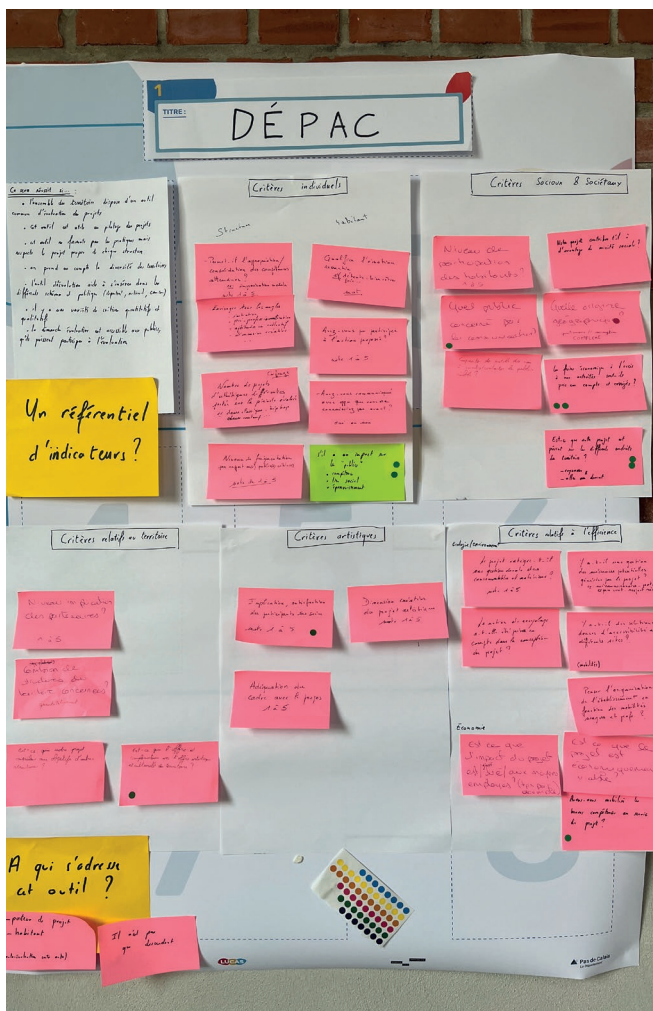
CRITÈRES ARTISTIQUE :

Dimension créative du projet artistique



CRITÈRES D'EFFICIENCE :





Recommandations de l'équipe LUCAS :

- Finaliser un outil d'évaluation en associant les comités territoriaux à la réflexion. Pour qu'il soit opérationnel, il faudrait mieux qualifier chacune des questions, les illustrer avec des exemples. Il est nécessaire d'avoir une réflexion globale sur la pondération. S'agit-il d'être bon sur un grand nombre de critères ? S'agit-il de mesurer une progression dans le temps ? Enfin l'exhaustivité et l'importance des critères doit être discutée.
- S'inspirer de démarches existantes d'auto-évaluation par les parties prenantes et les usagers :
 - Par les acteurs des arts numériques : Besson, R. & Gouteux, M. (2021). Révéler les externalités des écosystèmes des arts hybrides et cultures numériques. L'Observatoire, 58, 93-96. <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2021-2-page-93.htm>
 - Par les acteurs de l'urbanisme transitoire et transitionnel : <https://ideas4development.org/auteur/raphael-besson/>
 - Par les acteurs des Tiers Lieux : <https://communemesure.fr/>
- Accompagner l'expérimentation de l'outil sur deux territoires pilotes.
- Évaluer la pertinence de l'outil pour ajustement et passage à l'échelle.

4. Modéliser ce que peut/doit être un établissement artistique sur un territoire avec les élu·e·s locaux

Le projet consiste à créer un modèle d'établissement artistique en mesure de se déployer de manière équitable sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais. « *Ce modèle d'établissement doit permettre à n'importe quel habitant du Pas-de-Calais, indépendamment de son lieu d'habitation, de pouvoir accéder à un service d'enseignement artistique complet et de qualité* ».

Chaque établissement artistique doit permettre aux habitants de s'éduquer, de se cultiver, de danser, de jouer, de produire... Pour construire plus précisément ce modèle d'établissement artistique, quatre objectifs ont été retenus :

- Proposer une formation / un enseignement artistique adapté à ses publics.
- Accompagner la découverte, l'accès à la culture.
- Être un lieu de ressources artistiques;
- Être un lieu de joie et de partage.

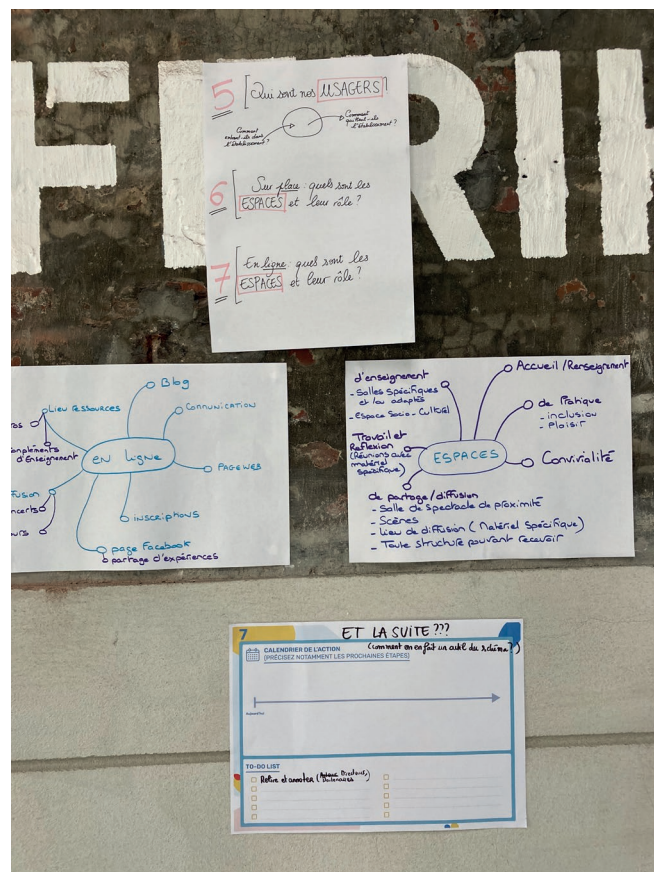
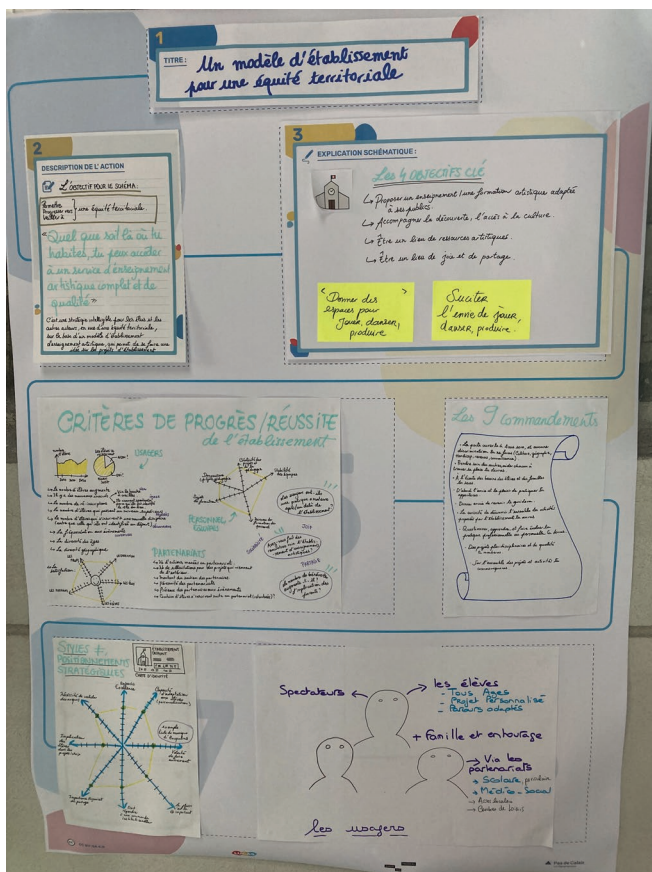
Ces différents objectifs constituent un premier socle, qui doit permettre aux acteurs culturels de co-écrire leur charte d'établissement artistique. Cette charte permettra de définir les règles de fonctionnement, les rôles des membres des établissements et des usagers, les configurations et la programmation des espaces, les partenariats... Une première version de ces éléments est à retrouver en annexe 10.

Quelques critères de progrès ou de réussite des établissements artistiques ont été également définis par les participants. Évoquons notamment :

- L'évolution du nombre d'usagers, du nombre de nouveaux inscrits (spontanés), du nombre de réinscriptions et d'inscriptions de nouvelles disciplines artistiques (diversification).
- Le nombre et la pérennité des partenariats (ex. partenariats inter-établissements).
- La créativité et la qualité artistique des projets développés au sein des établissements artistiques.
- La stabilité des équipes, le dynamisme et le niveau de formation du personnel enseignant.

La charte permettra de reconnaître des positionnements stratégiques différents : recherche d'excellence, formats innovants, convivialité avant tout.





Recommandations de l'équipe LUCAS :

- Aboutir à la formalisation d'une charte ou d'un schéma d'orientation pédagogique départemental : réunion des acteurs culturels territoriaux, en associant les comités territoriaux et l'équipe à l'origine de cette proposition..
- Proposer des temps de sensibilisation des acteurs et des élus sur les deux territoires pilotes.
- Accompagner l'expérimentation sur les deux territoires pilotes,
- Évaluer la pertinence des projets, ajuster et passer à l'échelle.

5. Créer des passerelles entre enseignement et éducation artistique en coopération avec la diversité des partenaires du territoire (accueil de loisirs, crèche, seniors indépendants ou en maison de retraite, éducation nationale, etc.)

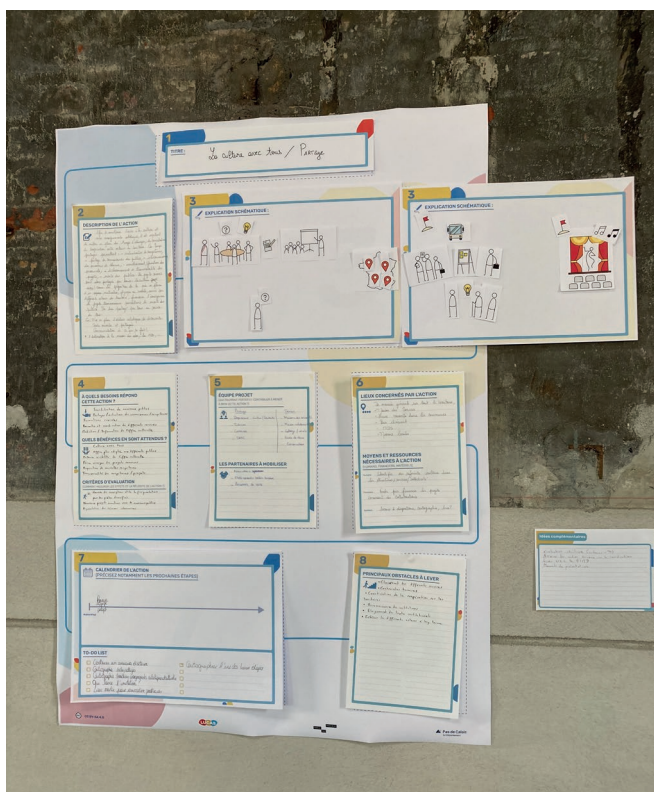
Le projet vise à organiser l'échange et l'entraide entre les personnels des établissements d'enseignement artistique du territoire. Il cherche à mettre en place des temps d'échanges et de coopération entre les acteurs du territoire, afin d'améliorer l'accès à la culture et aux enseignements artistiques. Ces temps de coopération pourront être déployés dans des équipements (Établissements artistiques, Maisons de services, Missions locales...), des espaces mutualisés physiques ou mobiles (bus itinérants) ou dans des locaux vacants des communes du département. L'objectif étant de toucher un maximum de publics (et notamment des « publics empêchés »), en proposant des actions communes et ouvertes à tous.

Le projet pourra être porté par le département, les intercommunalités, les communes, la DRAC, la Maison des solidarités, la Maison des adolescents, les écoles de danse, les conservatoires... Des partenaires pourront être associés à la démarche comme des associations, des établissements médicaux sociaux, des personnels de santé, etc.

La perspective est la recherche d'une culture « **culture avec tous** », afin de sortir d'un rapport élitiste à la culture et que les projets culturels soient partagés par tous. Pour cela, un certain nombre d'actions sont mises en œuvre :

- La mutualisation des compétences : interconnaissance, enrichissement mutuel, décloisonnement et transversalité des projets.
- Le partage des connaissances des publics afin de bénéficier de leurs connaissances du territoire, de leurs pratiques artistiques, de leurs idées et de leurs retours d'expériences.
- Le développement de l'interconnaissance des missions de chacun, des formations et des projets culturels.
- La formation des personnels.
- Le décloisonnement des projets et l'émergence de projets transversaux.
- La mixité des publics : Artistes, jeunes, bénéficiaires du RSA, publics en établissement sociaux, ...

L'équipe a également proposé un certain nombre de critères d'évaluation comme la hausse des inscriptions, la fréquentation, la mixité du public, le développement de projets innovants orientés vers de nouveaux publics, l'augmentation des échanges entre acteurs. D'autres critères d'évaluation plus difficilement quantifiables ont été également proposés comme le plaisir des usagers.





Recommandations de l'équipe LUCAS :

- Prendre en compte les actions de sensibilisation aux pratiques artistiques mises en œuvre dans les structures partenaires de la politique sociale/ jeunesse/ éducation du CD dans le cadre du futur schéma départemental ;
- Promouvoir une vision élargie et décloisonnée des enseignements artistiques en tant qu'élément fondateur d'une politique départementale d'éducation artistique et culturelle reposant sur l'accès à une diversité de pratiques artistiques pour tous et à tous les âges de la vie, en lien avec les compétences « solidarités » et « éducation » du Conseil départemental ;
- Cette action peut alimenter les premiers rendez-vous des futurs comités territoriaux car elle rejoint leur raison d'être (coordination de projets culturels de territoire dont l'épicentre serait la structure d'enseignement artistique).

6. Rendre lisible pour les familles l'éventail des parcours d'apprentissage artistique possibles dans le département

Ce dernier enjeu n'a pas été travaillé dans le cadre de l'atelier de co-production. Nous formulons néanmoins un certain nombre de recommandations :

- Élaborer un document de communication accessible sur les dimensions du SDEA qui concernent directement les familles et les usagers.
- Valoriser le rôle du département auprès des usagers dans le cadre de cette politique publique "obligatoire".

Synthèse et mise en perspective de l'atelier de co-conception par Aurélien Djakouane

L'atelier de co-production du schéma des enseignements et des pratiques artistiques amateurs du Pas-de-Calais a débouché sur un certain nombre d'actions concrètes autour de la création de lieux (Maisons des arts), de plateformes de mise en réseau, de référentiels d'évaluation ou de travaux de modélisation d'établissements artistiques. Au-delà de cette dimension pragmatique, ces actions nous donnent à voir **deux approches des espaces de circulation des usagers**. Dans le premier cas, alors qu'il s'agissait de réfléchir à un modèle d'établissement, les participants ont produit une réflexion qui amène à penser les établissements sous forme de réseaux, avec une vision dynamique de l'espace. Dans le second, alors qu'il s'agissait de penser des parcours, les acteurs du territoire ont imaginé une « maison » des pratiques amateurs, avec une vision davantage statique de l'espace. Voilà, qui de prime abord peut sembler paradoxal mais qui en réalité dépeint, avec justesse, deux aspects d'une même réalité : la possibilité de mettre à disposition des habitants, des publics, des usagers, de nouveaux espaces de pratiques – qu'ils soient conservatoires ou maisons des arts – susceptibles d'accueillir des trajectoires de socialisation culturelle multiples et désormais construites au sein d'un réseau de pratiques, d'espaces, d'interactions, réels ou virtuels, impossibles à circonscrire dans une unité de lieu. C'est vraisemblablement un des enjeux forts pour ce qui concerne les pratiques artistiques amateurs contemporaines.

En faisant l'effort de modéliser ce que pourrait (ou devrait) être un établissement, les participants ont très rapidement constaté qu'il n'existe pas un modèle mais plusieurs modèles susceptibles de répondre à des contextes différents, ce qui les a logiquement conduits à dresser une **typologie d'établissements artistiques**. Le travail incite à penser les établissements artistiques, non pas comme des « maisons » (terme traditionnellement utilisé depuis Malraux pour désigner les grands établissements culturels) mais plutôt comme des réseaux. On passerait ainsi d'une vision statique d'un établissement (qui héberge diverses activités et divers publics) à une vision spatiale et dynamique de l'activité construite autour de partenariats avec d'autres acteurs territoriaux. Et ce sont ces partenariats qui rendent possible tout à la fois, des projets, des parcours et des approches pédagogiques différents.

De cette vision dynamique des établissements, on peut en espérer un élargissement proactif des différents publics et une réponse nourrie à un besoin, encore très fort, de maillage territorial.

Ce qui est étonnant, c'est que le groupe qui avait lui-même la charge de réfléchir à la question des parcours de pratiques amateurs – et à la démultiplication de ces parcours –, a proposé de créer des « Maisons des arts » pour casser les codes culturels, favoriser l'appropriation par les habitants et permettre une pratique culturelle « riche et épanouie » en mobilisant, dans un réseau de proximité, divers espaces susceptibles d'accueillir les amateurs. Ce projet n'est pas sans rappeler ce qu'on peut attendre parfois d'un **tiers lieu**. Le contraste avec le précédent groupe est saisissant, ceux qui avaient la tâche de penser les maisons ont pensé des parcours, et ceux qui devaient réfléchir aux parcours ont pensé des maisons. Ce paradoxe amène deux autres séries de réflexion. D'abord, il est manifeste que le maillage territorial des équipements ou des lieux permettant les pratiques amateurs n'est pas encore suffisamment dense pour accueillir une diversité de parcours et de pratiques. À y regarder de près, la première mission d'équité territoriale est, dans certains territoires, donc encore loin d'être atteinte même si l'avancée depuis une vingtaine d'années a été considérable, notamment à la faveur des schémas départementaux des enseignements artistiques. Il n'est d'ailleurs pas impossible que la situation du Pas-de-Calais soit également vraie pour une grande partie du territoire national. Dans la durée, on peut s'interroger sur l'essoufflement de la dynamique engagée depuis 2004 dans la mesure où c'était un constat que nous formulions déjà dans notre rapport de 2014 (Colin, Djakouane, 2014). C'est un point crucial car au moment même où l'on réfléchit à faire évoluer le modèle du conservatoire vers moins de conservatisme (pédagogique, disciplinaire, etc.), des territoires restent démunis en termes d'équipements de « première nécessité ». Il n'est donc pas étonnant qu'on pense aujourd'hui encore en termes de lieux. Par ailleurs, modéliser ou concevoir des flux reste une tâche très complexe, qui a besoin de penser les parcours sous forme d'étapes et donc de lieux où s'orientent les pratiquants. Mais cela ne résout pas pour autant la question de l'accessibilité. À notre connaissance, peu de départements sont parvenus à résoudre la question de l'organisation réticulaire des ressources et des espaces pour correspondre aux nouveaux parcours de socialisation culturelle. S'ajoute à cela désormais, de nouveaux espaces, non plus réels, mais virtuels, digitaux ou numériques qui offrent aux individus de nouvelles sources de création, de prescription, de médiation que devront nécessairement intégrer les espaces institutionnels qu'ils soient réseaux ou maisons.

Le second étonnement tient à la persistance d'une vision messianique parmi les acteurs des politiques publiques. Cette vision s'exprime autour d'un besoin fort d'échanges, d'interconnaissances mais aussi de la nécessité d'un « cap », d'une ligne directrice. Pour le dire autrement de ce que l'on souhaite ici, c'est ce que l'on souhaite à tous : de la reconnaissance, car comme le disait Paul Ricœur se connaître soi-même, c'est avant tout se reconnaître dans l'autre (Ricœur 1990). Mais c'est aussi plus trivialement un besoin d'aide qui s'exprime ici, et la réponse produite en témoigne : « *il nous faut un super héros* » pour mettre en œuvre le schéma et coordonner les acteurs du territoire. L'interprétation qu'on peut donner à ce besoin de super héros, réside dans le monde de la culture, et traduit toute une histoire liée à la figure de l'homme providentiel, rappelant la tutelle de l'État, et en creux, les difficultés des collectivités et des acteurs culturels à s'en affranchir. Cet homme providentiel traduit, non seulement, la situation exsangue de beaucoup d'établissements qui n'ont pas les moyens d'engager plus de temps disponibles pour mener ces activités de coordination, mais également le fort **besoin d'un acteur intermédiaire, d'un « tiers intercesseur »** pour reprendre les termes de François Pouthier, qui assure ces tâches (Pouthier, 2019). En effet, cette activité de coordination des projets, des équipements et des dispositifs autour des pratiques amateurs ne peut s'effectuer qu'à une position particulière qui la rend prescriptrice et donc efficace. La collectivité départementale tout comme les opérateurs peuvent participer à alimenter une telle position sans pour autant l'incarner complètement. C'est ce rôle de médiation, en quelque sorte, qui avait prévalu à la création, en leur temps, des associations départementales de musique et de danse (ADDM, ADIM, ADIAM, etc.) dont la position, tout comme le statut associatif, constituait une culture commune avec la plupart des opérateurs culturelles et en faisait un interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre d'une coopération.

Désormais, de l'absence de ces tiers intercesseurs découle une grande méconnaissance des acteurs entre eux, de leurs missions, de la réalité de leur travail quotidien, a fortiori lorsqu'il s'agit de collaborer avec des acteurs du social, de l'éducation, de la santé. C'est d'ailleurs ce qui ressort de l'atelier sur l'éducation artistique et culturelle. On s'attendait à trouver ici des propositions de dispositifs, de projets reliant plusieurs acteurs éducatifs, sociaux et culturels. Cette vision dynamique de l'éducation artistique et culturelle qui, déjà en 2014, représentait un horizon pour les enseignements artistiques, et qui aujourd'hui prend place dans des Projets Culturels de Territoire (Négrier, Teillet, 2019), semble rencontrer des freins liés au manque d'interconnaissance des parties prenantes. Si les vertus du faire ensemble, du faire à plusieurs, de la « culture par tous » est acquis, sa réalisation butte sur l'identification et la connaissance des acteurs à mobiliser. Au besoin de coordination, s'ajoute donc un besoin d'interconnaissance manifeste, et de temps pour aller à la rencontre de l'autre qu'il soit opérateur ou habitant. Ces besoins, ces temps forment des compétences qui s'incarnent – outre la figure du superhéros – dans des personnes et des structures capables de les mettre en œuvre. On touche ici les limites de la politique culturelle à moyens constants et du repli des collectivités sur elles-mêmes en ce qui concerne les compétences culturelles et la mise en œuvre d'une politique culturelle coopérative. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle les départements les plus proactifs en la matière sont ceux qui restent équipés de structures médiatrices *ad hoc*, capables de dépasser les clivages et faire se rencontrer les acteurs.

PARTIE 3.

LA GOUVERNANCE ET LA FEUILLE DE ROUTE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR, DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS



75 - 1. Les parties prenantes du comité territorial

77 - 2. Les missions clés du comité territorial

78 - 3. Modalités de mise en œuvre

79 - Proposition d'une feuille de route

PARTIE 3.

LA GOUVERNANCE ET LA FEUILLE DE ROUTE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR, DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS



L'atelier gouvernance du 21 juin 2022 en visioconférence a permis de réunir deux groupes d'acteurs, soit 12 participants, dans le but d'explorer la gouvernance des enseignements artistiques du point de vue d'un territoire urbain d'une part, et d'un territoire rural/urbain d'autre part. Il s'agissait ainsi de considérer la spécificité de chaque typologie de territoire en correspondance avec les deux bassins de vie accompagnés dans le cadre de la démarche.

Précisons qu'en concertation avec le conseil départemental, un parti pris a été affirmé suite au co-diagnostic, actant la nécessité de faire émerger une instance de gouvernance intermédiaire à l'interface entre les bassins de vie et le conseil départemental. Cette instance a été désignée provisoirement par l'expression de « comité territorial ».

Notons que cet atelier a fait émerger des points de vue d'acteurs très convergents, gommant ainsi toute spécificité urbaine ou rurale dans la gouvernance territoriale de l'enseignement artistique.

1. Les parties prenantes du comité territorial

Dans un premier temps, les participants de l'atelier ont été invités à déterminer les parties prenantes d'une telle instance. Il leur a été également demandé de définir les rôles de ces parties prenantes et d'identifier les leviers qui permettrait de les engager dans cette nouvelle gouvernance territorialisée des enseignements artistiques.

En premier lieu, les échanges et réflexion du groupe ont permis de définir les conditions permettant d'identifier les futurs participants de ces comités territoriaux :

Pour les acteurs, cette instance devra :

- **Être représentative de la diversité des acteurs des territoires**

avec 1 ou 2 représentants par structure disciplinaire et type de structure (conventionné, informel, structure de diffusion, compagnies...) en veillant bien à la complémentarité des acteurs. Les participants de l'atelier insistent sur le fait que cette instance ne va pas mobiliser uniquement des directeurs mais également des enseignants, des coordinateurs, etc. Enfin, il est proposé que cette instance permette d'impliquer des personnes qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble pour générer de nouveaux liens.

- **Réunir des personnes porteuse d'une vision partagée des enjeux des enseignements artistiques, agissant pour l'intérêt général :**

en effet, de l'avis unanime des membres du groupe de travail, les contributeurs d'une telle instance devront partager une vision globale du territoire, disposer des connaissances nécessaires sur le « secteur », et agir dans une logique d'intérêt général voire départemental, au service du schéma départemental de développement des enseignements artistiques. En outre, ils devront porter une vision partagée de l'enseignement artistique (cf accueil des pratiques des amateurs). À ce propos, l'idée d'une charte départementale a été suggérée.

- **Être resserrée dans sa composition, et proposer un engagement « tournant » :**

en tant que préalable, les participants de l'atelier demandent à ce qu'on évite à tout prix l'effet « pyramide » ou le phénomène « usine à gaz ». Ils proposent que l'effectif de cette instance soit resserré, limité dans le but de favoriser son opérationnalité. L'idée d'une rotation des membres tous les 1 à 2 ans a été suggérée afin de délimiter l'engagement des membres dans la temps et, par conséquent, leurs responsabilités vis-à-vis du Conseil départemental.

• **Être ouverte et attentive à la création de liens** : du point de vue des participants de notre atelier, cette instance devra être en capacité de mobiliser d'autres acteurs ou partenaires ressources en fonction des thématiques à traiter :

- acteurs associatifs : acteurs socioculturels, des pratiques amateurs (cirque, danse...), etc... ;
- acteurs du médico-social ;
- acteurs de l'éducation nationale : conseillers pédagogiques, représentants des établissements scolaires. Il est d'ailleurs souhaité que le Conseil départemental adopte une vision plus globale en dépassant sa seule compétence « collège ».

Enfin, il est proposé d'inviter des acteurs extérieurs au territoire quand la ressource n'est pas disponible localement, ce, dans une perspective d'inspiration et d'échange de pratiques.

• **Impliquer les élus et techniciens sur les étapes clés de ses travaux** : les membres de ces futurs comité territoriaux devront informer et associer les élu.e.s et technicien.ne.s référent.es du conseil départemental pour partager le fruit des travaux engagés. On attire notre attention sur le fait de ne pas trop départementaliser cette instance en veillant à bien associer les élu.e.s des autres collectivités territoriales, sans oublier d'autres acteurs institutionnels stratégiques comme la DRAC.

• **Impliquer les usagers** : sur ce point, l'avis des participants n'est pas tout à fait tranché et la place des usagers reste à préciser. On identifie bien la nécessité de rendre compte des travaux du comité territorial auprès des associations de parents d'élèves et de se mettre à l'écoute de leurs avis. On identifie également la possibilité d'associer les usagers à certains moments des travaux (les étapes qui les concerneraient plus directement). Pour autant, des questionnements subsistent à l'issue de l'atelier : comment désigner ses usagers ? N'y a-t-il pas un risque de démagogie voire de clientélisme ?

2. Les missions clés du comité territorial

Les participants de l'atelier identifient cinq missions clés pour ce futur comité territorial :

- **Identifier, fédérer les acteurs** : pour nos participants, les membres du comité territorial sont des relais de terrain. Ils organisent les collaborations en sollicitant, en motivant et en rassemblant judicieusement les acteurs du territoire. Ils s'engagent ainsi à accompagner de nouveaux acteurs à intégrer le réseau, à entrer en contact avec d'autres structures. Ils sont là pour lutter contre l'isolement des plus petites structures.

- **Assumer un rôle de « vigie » de l'équité territoriale et de la qualité de l'offre** : le comité territorial veille à la bonne répartition de l'offre sur le territoire. Il est garant d'une certaine diversité artistique. Il dispose d'une vision globale et cohérente des propositions d'enseignement artistique de son territoire. Il peut ainsi identifier les fragilités, dans une logique d'intérêt général et départemental (schéma départemental des enseignements artistiques). Le comité territorial veille à la qualité des projets (innovation pédagogique, etc.), recherche l'équité territoriale (travailler sur les zones blanches) et peut se positionner éventuellement en « arbitre » ou conseil, notamment sur les formations à proposer aux acteurs de son territoire).

- **Informer et communiquer** : les membres du comité territorial pourront être mobilisés pour accompagner et expliciter le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques. Il pourra être mobilisé pour sensibiliser et faciliter la communication avec les élus (importance d'un réseau d'enseignement artistique, incitation à la mutualisation des équipements,...). Il pourra également être mobilisé pour informer les familles sur les dimensions concrètes relatives à la mise en réseau des établissements : examens, partenariats sur la programmation, ... En synthèse, le comité territorial devra produire une communication adaptée permettant de rendre lisible les actions et initiatives des acteurs du territoire auprès des habitants et des élu.e.s. Il est également proposé que le comité territorial puisse se rendre compte de ses activités aux acteurs du territoire, de façon régulière en visioconférence et a minima 1 fois par an en présentiel.

À noter, l'idée d'un site web ou bien d'un réseau social est évoquée pour aider à rendre compte des activités du comité. Par ailleurs, l'appui du département est attendu pour favoriser la rencontre des en présentiel des acteurs repérés par le comité sur les territoires.

- **Organiser l'échange de pratiques et favoriser l'entraide** : le comité territorial organise l'entraide, les coopérations, les partenariats, les échanges d'expérience ou encore le partage des critères d'évaluation. Et contribue ainsi à l'optimisation des relations entre acteurs. Il aide à mutualiser les moyens. Il peut être amené à identifier des référents thématiques pour favoriser l'échange de pratiques.

- **Investir une mission de prospective** : par le terme de prospective, les participants de l'atelier affirment que le comité territorial doit être une instance qui « aide à prévoir l'avenir » à moyen/ long terme, au-delà de la gestion du quotidien. En participant à l'émergence de nouveaux liens, en organisant la coopération entre acteurs, ce comité sera en capacité de capter des besoins pour les inscrire dans des stratégies à long terme (cf SDEA). Il devra aussi participer à l'évaluation de ces actions stratégiques.

3. Modalités de mise en œuvre

Pour mettre en œuvre ce futur comité territorial, les participants de l'atelier alertent sur plusieurs points de vigilance :

• **La lisibilité de la démarche** : on attend du conseil départemental qu'il soit attentif à la procédure d'installation des comités. En effet, pour impulser cette instance, il paraît naturel dans un premier temps d'aller puiser parmi les volontaires qui se sont impliqués tout au long de la recherche-action déployée aux côtés du LUCAS. Mais dans un second temps, les participants suggèrent la mise en place d'un appel à candidature coordonné par le département, avec la possibilité d'ouvrir des listes d'attente si nécessaire. Bien entendu, la participation à cette instance devra se faire sur la base du volontariat, et l'affectation des postes devra respecter la diversité des structures (cf. plus haut). Enfin il semblerait utile d'identifier un suppléant pour chaque poste afin de ne pas entraver le fonctionnement de l'instance en cas d'absence.

• **Des missions et des objectifs clairement définis** : on attend que les missions et les attendus vis-à-vis des membres de cette instance soient clairement définis, bien décrits, pour que chacun se sente légitime : définir les règles précises de ce à quoi correspond l'engagement dans le comité. On attend également du département une définition précise des objectifs de l'instance afin de déterminer le calendrier de travail sur une période définie. Il a été proposé que ces deux points puissent être traités lors de la première réunion de ce(s) futur(s) comité(s).

• **Impulser la dynamique & se décentrer** : Au démarrage, il est attendu que l'animation du comité territorial soit portée par la technicienne référente au sein du conseil départemental, ce, afin de lancer la dynamique. Les participants considèrent que la technicienne en question est la mieux placée pour impulser les premières réunions de travail. Dans un second temps, il est proposé d'identifier ensuite un animateur du comité en posture de facilitation : il peut s'agir d'un membre du comité sinon d'une personne extérieure (cf. un agent du conseil départemental). La question de la neutralité de l'animation est posée. Se pose alors la question d'accompagner la montée en compétences sur la posture de « facilitateur » qui, de l'avis des participants, mobilise des savoir-faire spécifiques.

• **Des temps de travail réguliers en atelier resserrés et territorialisés** : au démarrage, il semblerait important de rester sur une échelle restreinte et territorialisée pour expérimenter la mise en place des premiers comités territoriaux, autrement dit expérimenter la mise en place de comités territoriaux sur 1 ou 2 bassins de vie.

Après un temps de rodage expérimental (durée à définir), les premiers comités territoriaux pourront assumer progressivement un rôle de compagnonnage dans le but d'accompagner et structurer progressivement l'émergence de nouveaux comités sur les autres bassins de vie composant le département.

Sur le plan de la fréquence des rencontres, on évoque des pistes à creuser, pour exemple : 5 rencontres en 18 ou 24 mois, 4 thématiques à traiter (1 par journée) et 1 journée de synthèse.

• **Disponibilité et objectivité des membres** :

On rappelle ici que les membres du comité territorial doivent se rendre disponibles pour accompagner les acteurs, aller aux événements, rencontrer les interlocuteurs sur les lieux du territoire ou encore favoriser l'interconnaissance.

Le comité n'est en aucun cas une instance décisionnelle mais un organe d'instruction.

Les avis techniques rendus par les membres du comité doivent être objectifs et critiques.

Ses propositions peuvent éventuellement passer par un vote majoritaire des membres.

Les participants pointent la vigilance à porter au « coût de la coopération ». La question du temps injecté par les membres dans l'animation de cette instance est posée : quelle prise en charge du temps de travail ? Quelle prise en charge des défraiements pour les déplacements ?

Proposition d'une feuille de route

À court terme : perspectives de la démarche pour la fin 2022

1. Donner à voir des micro-expérimentations à court-terme

- Expérimenter 1 ou 2 actions issues de la démarche : Maison des arts/ Tiers-lieu, référentiel/ charte des structures d'EA, DÉPAC, formation...

2. Instaurer les premiers comités de territoire de manière expérimentale

- Réunir les comités territoriaux pour chacun des 2 bassins de vie impliqués dans la recherche-action, ce, d'ici fin 2022 ; Fixer/ valider les modalités de fonctionnement de ces comités : vers un conseil départemental en posture de facilitation;
- Dans le cadre des comités, reprendre les actions produites en co-conception : amender, enrichir et expérimenter sur les territoires ;
- Mettre en place d'un protocole d'évaluation pour documenter / évaluer les expérimentations dans la perspective d'un passage à l'échelle départementale.

3. Formaliser et communiquer la 6^{ème} version du Schéma départemental

- En direction des acteurs, et notamment de la communauté des acteurs fédérés dans le cadre de la recherche-action ;
- En direction des usagers (familles) : développer une communication adaptée en direction des usagers.

À moyen terme : passer à l'échelle

1. Impulser une dynamique de réseau sur les 3 autres bassins de vie

- Se mettre à l'écoute des acteurs et des habitants des territoires en prenant appui sur le co-diagnostic existant.
- Fédérer les écosystèmes territoriaux : proposer des temps de co-conception en réponse aux enjeux identifiés localement pour faire émerger des actions opérationnelles qui répondent aux besoins du terrain.
- Amorcer la constitution des comités territoriaux (volontaires repérés dans l'écosystème + appel à candidature) pour accompagner l'expérimentation des actions en prenant appui sur le compagnonnage des comités d'ores et déjà installés.

2. Mettre en place une instance stratégique de coordination : un comité stratégique départemental

- Réunion des différentes comités territoriaux 1 fois par an par le Conseil départemental
- Bilan, réadaptation des actions et des axes stratégiques

CONCLUSION



CONCLUSION



Les différents travaux du LUCAS ont fait émerger quatre besoins pour le futur schéma des enseignements artistiques et des pratiques amateurs du Pas-de-Calais.

D'abord, **un besoin de référent, d'un coordinateur**. Ce tiers intercesseur doit permettre de mettre en mouvement le réseau des acteurs territoriaux. C'est un rôle qui incombe à l'ensemble des collectivités engagées dans les politiques des enseignements artistiques et qui appelle leur complémentarité, à la fois à l'échelle départementale mais aussi – et sans doute d'abord compte tenu des inégalités territoriales toujours vivaces – à l'échelle des communes et intercommunalités.

Ensuite, un besoin de lieux, d'espaces et de maillage entre les équipements sur les territoires. Si, entre 2004 et 2014, on pouvait se féliciter de l'effet des schémas en termes de structuration et de maillage territorial de l'offre, force est de constater qu'en 2022, du travail reste à faire. Il n'est d'ailleurs pas impossible que ce soit une condition préalable à toute action coordonnée sur un territoire, et peut-être même à l'évolution des équipements existants. **Rappelons au passage que ce maillage territorial, au-delà de la présence d'équipements, repose sur deux étapes incontournables : l'écriture de projet d'établissement pour ceux qui ont la charge de mettre en œuvre des enseignements artistiques ; la prise en charge non seulement de la compétence relative à ces enseignements, mais aussi plus largement de la compétence culturelle et donc d'une véritable politique culturelle par les intercommunalités.** Là encore la comparaison est sans appel, les départements les plus avancés sont ceux qui s'appuient sur une montée en compétence des intercommunalités, qui progressivement devient l'espace essentiel de la construction d'une politique des enseignements artistiques. Cerise sur le gâteau, c'est souvent dans ces départements qu'on a conservé ou déployé une entité médiatrice, un tiers intercesseur.

Le troisième besoin renvoie à **la nécessité de changer les pratiques professionnelles et les manières de faire** : faire autrement, certes, mais surtout faire ensemble. Tel est le leitmotiv qui est souvent revenu au cours des ateliers du LUCAS. Il semblerait donc que le temps de la coopération, à défaut d'être venu, soit désiré. Pas uniquement pour le plaisir retrouvé après deux années de pandémie d'être à nouveau réunis, mais surtout parce que sans autrui, rien ne se passe, rien ne change. Et c'est bien là le défi qui attend les politiques des enseignements artistiques : changer ses manières de faire, son offre, sa relation au territoire, aux autres opérateurs du territoire (culturels, sociaux, éducatifs, etc.), et surtout aux publics, aux habitants. Ces transformations concernent notamment l'évolution des méthodes d'apprentissage et l'expérimentation de modèles fondés sur le faire, l'oralité, l'autonomie, la créativité, l'apprentissage de pairs-à-pairs ou la pédagogie par projets (Taddéi, 2018).

Le dernier besoin concerne la **sensibilisation des élu·e·s aux enjeux culturels du territoire**. Au-delà de la vision du schéma départemental des enseignements artistiques et des pratiques en amateur en tant qu'outil stratégique pour engager un meilleur dialogue, il s'agit de porter la vision d'une co-construction de ce même schéma avec les élus. Comme cela a été souligné par le chercheur Aurélien Djakouane à l'issue de la conférence-atelier, le soutien des élus locaux est la condition première de la mise en œuvre d'une politique des enseignements artistiques, d'une politique culturelle à l'échelle intercommunale. « *Ce portage politique est vital pour définir une politique territoriale à un niveau de coordination efficace.* », précise-t-il dans sa synthèse. Mais les questions sont aussi nombreuses selon Aurélien Djakouane : « *Comment faire en sorte que les élus soutiennent le développement d'une compétence culturelle à l'échelle intercommunale, condition première de la mise en œuvre d'une politique culturelle à cet échelon ? Ensuite, comment faire en sorte que les directeurs généraux des services, et leurs adjoints, défendent une politique culturelle pensée à l'échelle du territoire intercommunal, et qu'ils favorisent la montée en compétences de leur collectivité ?* »

Les pistes qui se retrouvent dans les projets issus de la démarche comme la formation des élus, la modélisation, avec les élus, d'un établissement d'enseignement artistique, la place des élus en lien avec la création de comités territoriaux, etc. sont autant de premiers pas pour répondre à ces problématiques.

Les travaux du LUCAS font également écho à la nécessité de reconsidérer les publics, de repenser leur place dans les actions culturelles et artistiques.

La notion de public renvoie à une forme d'urgence. L'urgence pour reprendre Brecht : d' « élargir le cercle des connaisseurs », d'élargir le nombre et la sociologie du cercle des amateurs. D'ailleurs, c'est une injonction qui très souvent revenue au cours des ateliers : « rendre accessible », « permettre la pratique », « ouvrir à de nouveaux publics », etc. Le constat est implacable : en 2018, seulement 39% des français âgés de 15 ans et plus déclaraient avoir une pratique en amateur dont 11% pour la musique, 2% pour le théâtre et 1% pour la danse. Les chiffres sont certes plus élevés chez les jeunes mais on est encore loin de la coupe aux lèvres. On ne peut revenir ici sur l'histoire des politiques culturelles, et leur relation complexe avec le public des amateurs ; l'absence d'ailleurs du mot amateur et la substitution de « pratiques amateurs » par « enseignements spécialisés » fait, à elle seule, réfléchir. Ne pas désigner les destinataires des politiques publiques par les termes qui désignent leur action – et par lesquels ils se désignent eux-mêmes – vise, indirectement, à nier leur existence. Les théories de la reconnaissance (Gueguen, Malochet, 2014) ont largement montré les effets pervers de l'absence de reconnaissance des minorités dans les régimes démocratiques. Et c'est bien une question de démocratie dont il est question avec la notion de public. Un des grands penseurs de la démocratie – et justement de cette notion de public – est le philosophe américain John Dewey (Zask, 2015).

Pour Dewey, le public est un être collectif qui réunit l'ensemble des particuliers qui, au sein d'un régime démocratique, s'engage dans l'action publique pour délibérer et contrôler le sens des actions ou des événements politiques. Traditionnellement, le rôle assigné aux publics des politiques publiques est celui de destinataire ou d'utilisateur. Un rôle, sommes toutes passif, dont les contours ont été identifiés par la classe politique. Chez Dewey, c'est tout le contraire, le public désigne le citoyen acteur de sa propre existence et de son destin. Bref, un public participant. Force est de constater, qu'en Europe tout du moins, le public cible des politiques publiques n'est pas souvent appelé à participer et à agir politiquement en dehors des périodes électorales. C'est une dérive du système démocratique dont parlait déjà Alexis de Tocqueville au 19ème siècle à propos du désengagement citoyen (Tocqueville, 2010 [1840]). C'est aussi une invitation explicite de la réflexion sur les droits culturels (Anselme et al., 2022). Cela rejoint l'idée, fondamentale, d'une culture de la coopération avec et pour les habitants telle qu'on peut la voir se dessiner à travers les projets culturels de territoire par exemple, qui travaillent à produire en commun le sens de l'action publique et son évaluation partagée. Solution, sans doute partielle mais bien réelle, qui, comme le dit Chloé Langeard (Langeard, 2015) permet de relier démocratisation et démocratie culturelle.

ANNEXES



- 88** - Annexe n°1. Liste des entretiens réalisés auprès des acteurs institutionnels
- 89** - Annexe n°2 - Itinéraire du repérage les 17/01/22 et 18/01/22
- 90** - Annexe n°3 - Conférence-Atelier, de 14h à 17h le 3 Février 2022, à l'Hôtel du Département (Arras)
- 91** - Annexe n°4 - Atelier écosystème, de 9h30 à 12h30 le 4 Mars 2022, à l'école de Musique Intercommunale du Ternois (site de Saint-Pol-sur-Ternoise)
- 91** - Annexe n°5 - Itinéraire d'Immersion
- 92** - Annexe n°6 - Atelier partenaires, de 9h30 à 13h le 8 Avril 2022, à la Médiathèque Robert Cousin (Lens)
- 92** - Annexe n°7 - Atelier enjeux, de 9h30 à 13h le 2 Mai 2022 en visioconférence
- 93** - Annexe n°8 - Bibliographie
- 94** - Annexe n°9 - Les territoires étudiés
- 98** - Annexe n°10 - Les productions des participants à l'atelier du 9 juin au 9-9Bis à Oignies

ANNEXES



Annexe n°1. Liste des entretiens réalisés auprès des acteurs institutionnels

Ville	Contact	Fonction
Saint Pol sur Ternoise	Eric Cadet	Directeur de l'école de musique intercommunale de Saint Pol sur Ternoise
Hesdin	Gregory Ramecourt	Directeur de l'école de musique intercommunale des 7 Vallées com
Sorris	Delphine Mayaert	Direction de la Culture (de la Com de com)
	Stephan Cottrel	Direction du Pôle des Musiciens intervenants
Hucqueliers	Samuel Wacogne	Directeur Ecole de musique de la CC du Haut Pays du Montruellois
Saint Omer	Vincent Martinet	Directeur du CRD de la CA du Pays de Saint Omer
	Christine Souillard	Directrice de la scène conventionnée La Barcarolle

Ville	Contact	Fonction
Oignies	Vincent Beltramo	Responsable Développement Culturel du 9-9bis
Lens	Frederic Bard	Directeur CRC
	Romuald Fournier	Adjoint CRC
Lens (C. Agglo. Lens Lievin)	Nelly Turlutte	Cheffe du service Culture et Patrimoine
Option repérage technique Hémicycle		
Montigny en gohelle	Olivier Desgardin	Directeur du centre culturel Nelson Mandela

Annexe n°2 - Itinéraire du repérage les 17/01/22 et 18/01/22

Ville	Contact	Lieu	Salles
Saint Pol sur Ternoise	Eric Cadet : Directeur de l'école de musique intercommunale de Saint Pol sur Ternois	Ecole de musique intercommunale de Saint Pol sur Ternois	1 Auditorium : 104 personnes 2 salles moyennes (10 personnes) 1 box (8 personnes)
Hesdin	Gregory Ramecourt : Directeur de l'école de musique intercommunale des 7 Vallées com	Ecole de musique intercommunale des 7 Vallées com	1 grande salle (15 personnes) 8 petites salles (3 personnes)
Sorrus	Delphine Mayaert : Direction de la Culture Communauté de communes Stephan Cottrel : Direction du Pôle des Musiciens intervenants	Espace de travail Communauté de communes	En réflexion : réservation d'un salle sur la Communauté de communes
Hucqueliers	Samuel Wacogne : Directeur Ecole de musique de la CC du Haut Pays du Montrueillois	Ecole de musique de la CC du Haut Pays du Montrueillois	2 grande salles Possibilité de réserver la maison de la santé ou l'antenne communautaire.
St Omer	Christine Souillard : Directrice de la scène conventionnée La Barcarolle	La Barcarolle	1 salle médiation (10 pers) 1 salle des blason (20 pers)
St Omer	Vincent Martinet : Directeur du CRD de la CA du Pays de Saint Omer	CRD de la CA du Pays de Saint Omer	beaucoup d'espaces disponibles, Ok pour une vingtaine. Une salle de 100m2 si besoin Espaces indisponibles le mercredi et le jeudi
Oignies	Vincent Beltramo : Responsable Développement Culturel du 9-9bis	9-9bis	1 Salle de conférence : La grande chaufferie (120 max) 2 petites salles (8 - 10 pers) : La chaufferie basse et la chaufferie haute
Lens	Frederic Brard : Directeur CRC Romuald Fournier : Adjoint CRC	Conservatoire à Rayonnement Communale de Musique et d'Art Dramatique Frédéric Chopin	- Grande salle (130 m2) - 20 à 30 personnes - 3 Petite salles (6 pers) (Peut potentiellement réserver la médiathèque)
Lens (C. Agglo. Lens Lievin)	Nelly Turlutte : Cheffe du service Culture et Patrimoine		1 immense salle 1 grande salle
Montigny-en-Gohelle	Olivier Dégardin - Directeur de l'école de musique Nelson Mandela	Centre Nelson Mandela	1 salle (15 personnes) Potentiellement beaucoup d'autres salles

Annexe n°3 - Conférence-Atelier, de 14h à 17h le 3 Février 2022, à l'Hôtel du Département (Arras)

Lieux d'immersion	Programme d'immersion (moments de la journée - temps de midi, etc. - , dates...)	Contact	Type d'acteur	Cirque	Danse	Théâtre	Musique	Arts visuels
Jour 1 - mercredi 23/03/22								
École de cirque Cirqu'en cavale à Calonne-Ricouart	9h > 10h : Visite guidée de l'École de Cirque par un professeur 10h > 12 h : Observation du cours 4-8 ans, entretiens avec les parents 12h > 14h : Repas de midi avec l'équipe (Eric le directeur, Richard resp.peda, Nathan, Cyril, Polly professeurs)	Eric CHERIGIER, Directeur	Formel	x				
École municipale de danse à Auchel	14h15 : entretien avec un groupe de parents à la sortie du cours d'initiation 7-8 ans 14h15 > 15h30 : observation du cours de contemporain élémentaire 15 minutes de pause : entretien avec Marie 15h45 > 17h : observation du projet concours approfondi 17h>18h : entretien avec une élève adulte	Marie Coulombel, Directrice et professeure	Formel		x			
Association le Forum à Calonne-Ricouart	19h > 20h30 : accueil par le président et un adhérent de l'association	Gauthier Lamiaux, Président de l'association	Non formel				x	
Jour 2 - jeudi 24/03/22								
Conservatoire de Saint-Omer	9h > 10h30 : entretien de groupe responsables des départements arts visuels enfant / ados / adultes 10h30 > 12h : entretien de groupe professeur de musique Repas de midi en compagnie avec l'équipe (Administration, accueil, responsable pédagogique, etc.) 13h15 > 16h15 : Classes à Horaires Aménagées Musique (C.H.A.M), Collège de l'Esplanade - observation - entretien de groupe avec les élèves - entretiens avec les professeurs, seuls et en groupe	Vincent Martinet, Directeur Sophie Drinkebier, Directrice Adjointe et chargée des études	Formel		x	x	x	x

	Emilie Tredez	Ecole de musique Grenay						attente confirmation
	Stéphane Lahaye	Ecole de musique Harnes						attente confirmation
	Audrey Célisse	Ecole de musique de Mazingarbe						attente confirmation
	Lepagnot Nicolas	Directeur Ecole de Musique Noyelles-sous-Lens						attente confirmation
	Monique Coquide	Ecole de Musique de Souchez						attente confirmation
CCZBM	Stephan Cotrelle	Pôle Intercommunal d'Apprentissage des Musiques Direction de la Culture Pôle administration générale - développement social et culturel EPCI						1
	Judicaël Lagache	Président Club musical berchois						attente confirmation
CC Haut F	Christine Campion	Direction cie Cirq'O vent						1
	Samuel Wacogne	Directeur Ecole de musique intercommunale						1
	Anne Sophie Farcy	Présidente Société de musique de Fruges						attente confirmation
CC des 7 Vallées	Gregoy Ramecourt	Directeur Ecole de musique intercommunale						1
CC du Ter	Eric Cadet	Directeur Ecole de musique intercommunale						1
	Audrey Policante							1
	Marine Montel	Responsables service culture et patrimoine						1
CA Pays de S	Edouard Niqueux	Les lunaisiens (cie associée)						1
	GRANDIN Stéphane	Directeur Centre social de St-Omer						attente confirmation
	Amélie BOULIER	Directrice de l'Espace socioculturel de la Lys						2
	Vincent Martinet	Directeur du CRD - CAPSO						1
de Lumbres	Sarah CARVALHO	Chargée de développement culturel CCPL - EPCI						2
ESMD	Jacqueline Bruckert Valerie Girbal	coordination des études						2
	Marie Guillemant							1
	Cécile Hernu							1
Ca62	Isabelle Driouch							1
	Romuald Fiche							1
	Nicolas Pichereau							1
	Magali Limous							1

Annexe n°4 - Atelier écosystème, de 9h30 à 12h30 le 4 Mars 2022, à l'école de Musique Intercommunale du Ternois (site de Saint-Pol-sur-Ternoise)

16 Participants :

Christine Campion, artiste circassienne – Compagnie Cirq'o vent
 Marie Coulombel, Responsable école de danse d'Auchel
 Muriel Onuphre, Responsable enseignements pour la cie Koubi, elle-même missionnée par le CRD de Calais
 Guillaume Garbiel, Admin et ancien danseur Compagnie de danse Hervé Koubi
 Samuel Wacogne, Directeur école de musique intercommunale de la CCHPM
 Gregory Ramecourt, Directeur école intercommunale des 7 vallées
 Amandine Leleu, Responsable école de danse de Sallaumines
 Eric Cadet, Directeur école intercommunale de musique de Ternois
 Frédéric Brard, Directeur CRC de Lens
 Valérie Girbal, Responsable pédagogique ESMD – École supérieure de musique et danse
 Jean-Christophe Garcia, Responsable pédagogique musique ESMD
 Marie Guillemant, Cd62, Chargée du dispositif Orchestre au collège
 Marie Stevenard, Cd62, Chargée de mission culture pour le territoire de la CAHC et la CALL
 Florence Lemoine, Cd62, Chargée de mission culture pour le territoire de l'Audomarois / Saint Omer
 Perrine Blanchard, Cd62, Chargée de mission culture sur le territoire du Saint Polois
 Magali Llimous, Cd62, Chargée des enseignements et des pratiques artistiques en amateur

Annexe n°5 - Itinéraire d'Immersion

Lieux d'immersion	Programme d'immersion (moments de la journée - temps de midi, etc -, dates...)	Contact	Type d'acteur	Cirque	Danse	Théâtre	Musique	Arts visuels
Jour 1 - mercredi 23/03/22								
École de cirque Cirq'en cavale à Calonne-Ricouart	9h > 10h : Visite guidée de l'École de Cirque par un professeur 10h > 12 h : Observation du cours 4-8 ans, entretiens avec les parents 12h > 14h : Repas de midi avec l'équipe (Eric le directeur, Richard resp.peda, Nathan, Cyril, Polly professeurs)	Eric CHERIGIER, Directeur	Formel	x				
École municipale de danse à Auchel	14h15 : entretien avec un groupe de parents à la sortie du cours d'initiation 7-8 ans 14h15 > 15h30 : observation du cours de contemporain élémentaire 15 minutes de pause : entretien avec Marie 15h45 > 17h : observation du projet concours approfondi 17h>18h : entretien avec une élève adulte	Marie Coulombel, Directrice et professeure	Formel		x			
Association le Forum à Calonne-Ricouart	19h > 20h30 : accueil par le président et un adhérent de l'association	Gauthier Lamiaux, Président de l'association	Non formel				x	
Jour 2 - jeudi 24/03/22								
Conservatoire de Saint-Omer	9h > 10h30 : entretien de groupe responsables des départements arts visuels enfant / ados / adultes 10h30 > 12h : entretien de groupe professeur de musique Repas de midi en compagnie avec l'équipe (Administration, accueil, responsable pédagogique, etc.) 13h15 > 16h15 : Classes à Horaires Aménagées Musique (C.H.A.M), Collège de l'Esplanade - observation - entretien de groupe avec les élèves - entretiens avec les professeurs, seuls et en groupe	Vincent Martinet, Directeur Sophie Drinkebier, Directrice Adjointe et chargée des études	Formel		x	x	x	x

Annexe n°6 - Atelier partenaires, de 9h30 à 13h le 8 Avril 2022, à la Médiathèque Robert Cousin (Lens)

18 Participants :

Emilie Dautriche, Gamins exceptionnels
Christine Campion, Compagnie Cirq'o vent, enseignante cirque et formatrice de formateur dans le social et la santé
Pierre Titz, enseignant musical Collège Jean Zay
Sadek Deghima, Chef de service) / Avenir des cités
Thomas Landru, Centre hospitalier Service public (Audomarois)
Christelle Tintillier, Directrice Centre socioculturel Hucqueliers
Samuel Wacogne, Ecole de musique de la CC du Haut Pays du Montreuillois
Nathalie Crombeke, APEI Lens
Frédéric Brard, Conservatoire de Lens
Emmanuelle Cardon, chargée de mission Cd62 - Jeunesse et citoyenneté - direction de la Jeunesse Blain, Principal ADJ
Caroline Flambry, Maison de l'autonomie - Pôle solidarité Cd62 (Lens-Henin)
Laurène Bricout, Chargée de Mission Culture (CMC), chargée de développement culturel Montreuillois Boulonnais)
Marie Stevenard, CMC, chargée de développement culturel CAHC- CALL
Florence Lemoine, CMC, chargée de développement culturel Audomarois Calaisis
Perrine Blanchard, CMC, chargée de développement culturel Saint Polois - Arrageois
Charlotte Cot, stagiaire CMC
Magali Llimous, Cd62, Chargée des enseignements et des pratiques artistiques en amateur

Annexe n°7 - Atelier enjeux, de 9h30 à 13h le 2 Mai 2022 en visioconférence

16 Participants :

Magali Llimous, Conseil Départemental 62, chargée de mission
Marie Guillemant, Conseil Départemental 62, Chargée du dispositif Orchestre au collège
Marie Stevenard, Conseil Départemental 62, Chargée de mission culture pour le territoire de la CAHC et la CALL
Florence Lemoine, Conseil Départemental 62, Chargée de mission culture pour le territoire de l'Audomarois / Saint Omer
Perrine Blanchard, Conseil Départemental 62, Chargée de mission culture sur le territoire du Saint Polois
Eric Cadet, Directeur de l'école de musique intercommunale de Saint Pol sur Ternois
Gregory Ramecourt, Directeur de l'école de musique intercommunale des 7 Vallées com
Samuel Wacogne, Directeur de l'école de musique de la CC du Haut Pays du Montreuillois
Frédéric Brard, Directeur du CRC Lens
Olivier Degardin, Directeur du Centre culturel Nelson Mandela
Amandine Leleu, Responsable département Danse et musique de la M.A.C Sallaumines
Christine Campion, artiste circassienne, Compagnie Cirq'o vent
Marie Coulombel, Responsable du Dept danse école de danse d'Auchel, et membre de l'association Coreidanse
Corinne Kups, Ecole de musique d'Hénin Beaumont Adjointe de direction de l'école de musique
Muriel Onuphre, cie Hervé Koubi missionnée par le CRD de Calais Responsable enseignements danse
Jean-Christophe Garcia, ESMD - Ecole supérieure de musique et danse Responsable pédagogie musique

Annexe n°8. Bibliographie

Anselme L., Coler P., Fourreau E., 2022, *Droits culturels. Les comprendre, les mettre en œuvre*. Éditions de l'Attribut, « Culture & Société ».

Apprill, C., Djakouane, A., Nicolas-Daniel, M., 2013, *L'enseignement des danses du monde et des danses traditionnelles*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 235 p.

Besson, R., 2020, *De la coopération culturelle à la culture de la coopération*, LUCAS

Besson, R., 2018, « Les Tiers Lieux. Des outils de régénération économique des territoires ruraux », *Renouveler la géographie économique*, Paris : Economica.

Besson, R., 2018, « Les tiers-lieux culturels: Chronique d'un échec annoncé ». *L'Observatoire*, 52, 17-21.

Colin J.-M., DJAKOUANE A., 2014, *Étude sur les dispositifs départementaux d'éducation et de soutien aux arts vivants et aux arts plastiques*, Rapport pour l'Assemblée des Départements de France, le Ministère de la culture et la Fédération Arts Vivants et Département, Paris, <https://www.arts-vivants-departements.fr/documentation/474/rapport-colin-djakouane.pdf>

Département du Pas-de-Calais, Schéma des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais, 2018-2020.

Djakouane, A., Négrier, E., 2021, *Festivals, territoire et société*. Ministère de la Culture - DEPS, 2021.

Djakouane, A., Négrier, E., 2011, *Les publics d'ADDA - Scènes Croisées de Lozère*, Synthèse d'étude.

Gueguen H., Malochet G., 2014, *Les théories de la reconnaissance*. La Découverte, « Repères ».

Langeard, C., 2015, « Les projets artistiques et culturels de territoire. Sens et enjeux d'un nouvel instrument d'action publique », *Revue Informations sociales*, Arts, culture et cohésion sociale, n°190, p. 62-72.

Lombardo, P., Wolff, L., 2020, « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », *Culture études*, vol. 2, no. 2, pp. 1-92.

Négrier Emmanuel, Teillet Philippe, *Les projets culturels de territoire*, Presses universitaires de Grenoble, « Politiques culturelles », 2019.

Oldenburg, R., 1989, *The Great Good Place: Cafés, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*, New York, Paragon House.

Pouthier F., « Les projets culturels de territoire dans les intercommunalités », *L'Observatoire*, vol. 54, n°2, 2019, p. 65-68.

Ricœur P., 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.

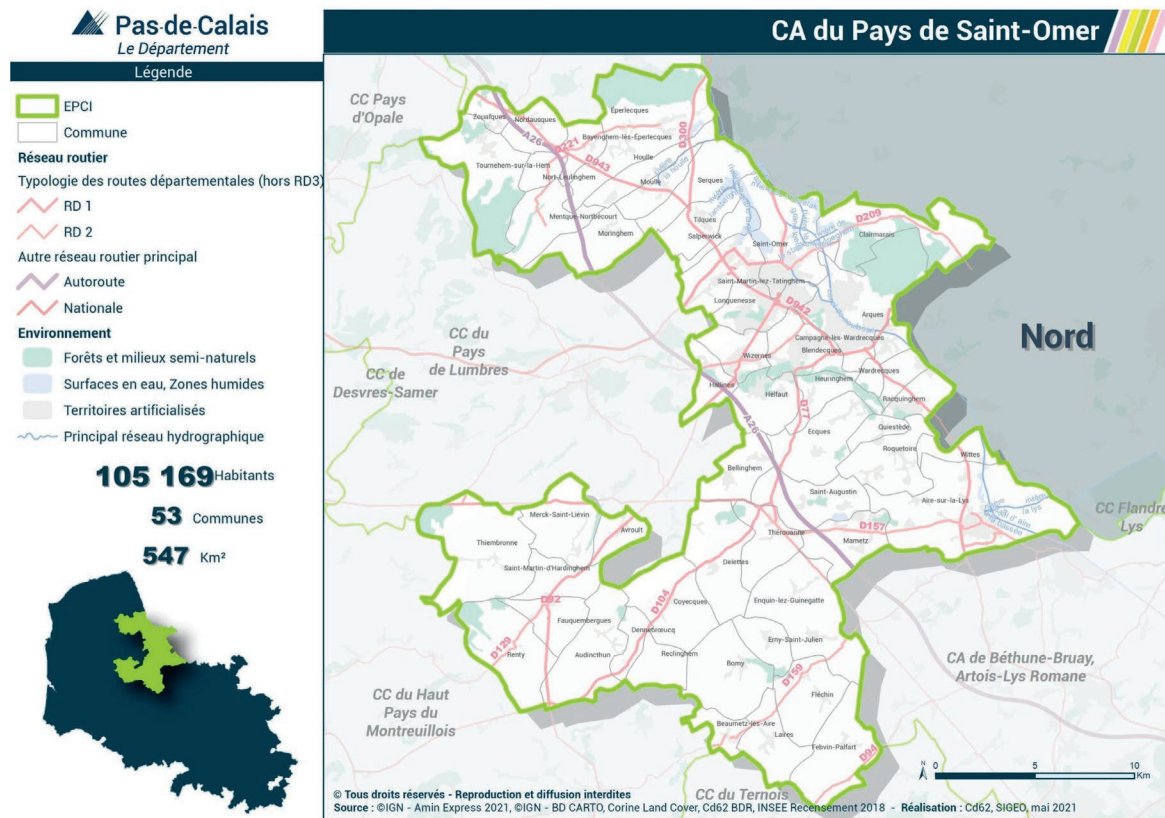
Taddéi, F., 2018, Apprendre au 21ème siècle, xx

Tocqueville, A., 2010 (1840), *De la démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion.

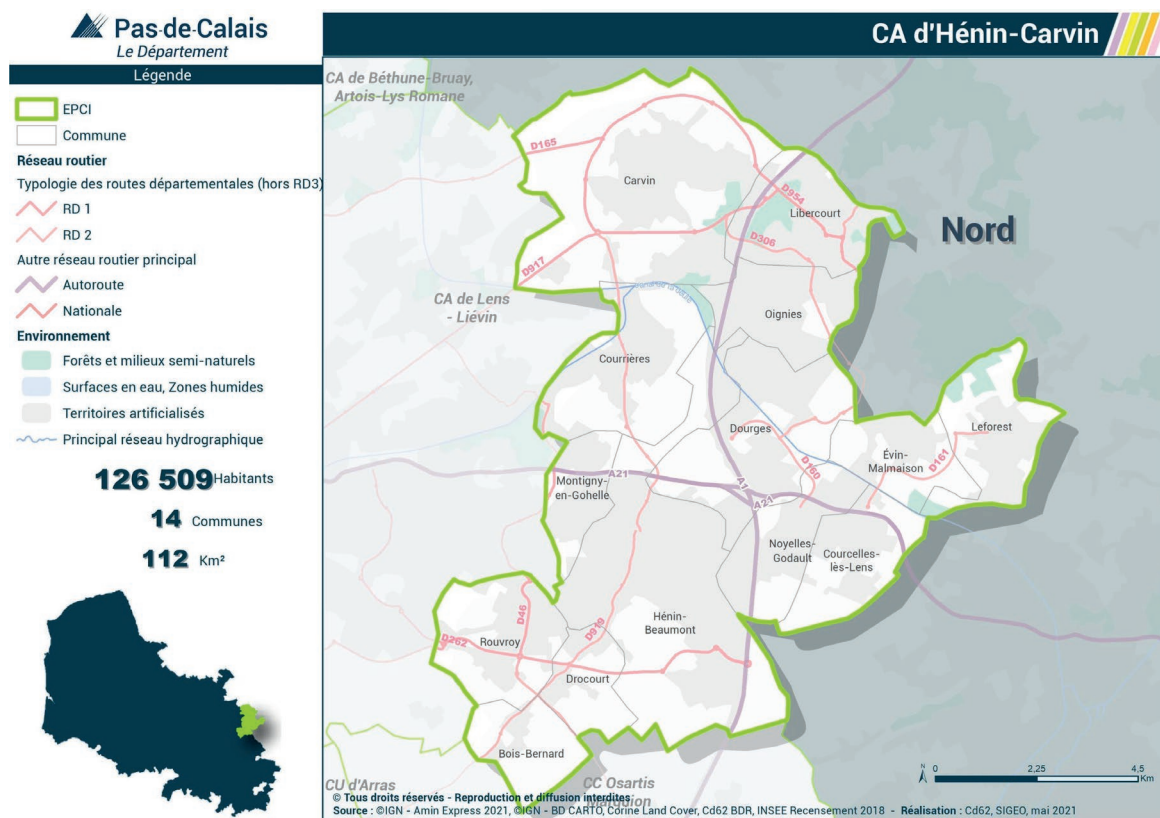
Zask J., 2015, *Introduction à John Dewey*. La Découverte, « Repères ».

Annexe n°9. Les territoires étudiés

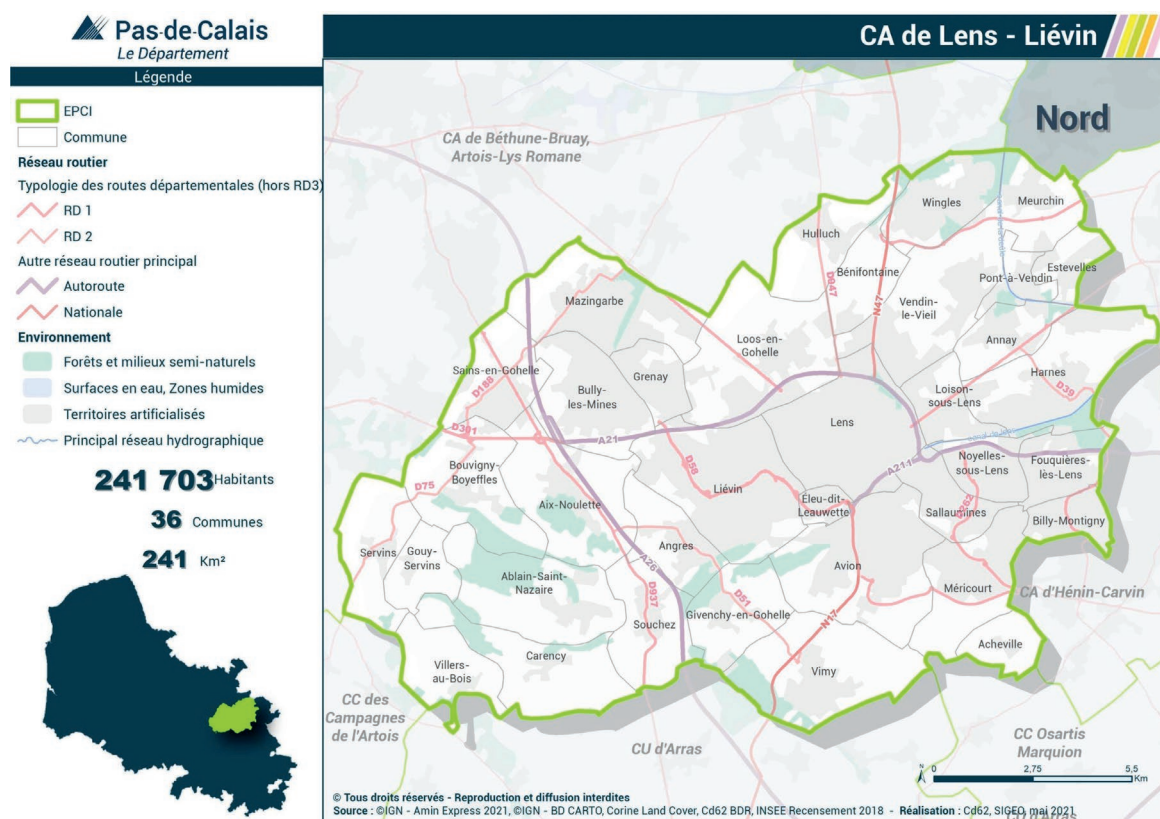
La CA du Pays de Saint-Omer



La CA d'Henin Carvin



La CA de Lens Liévin



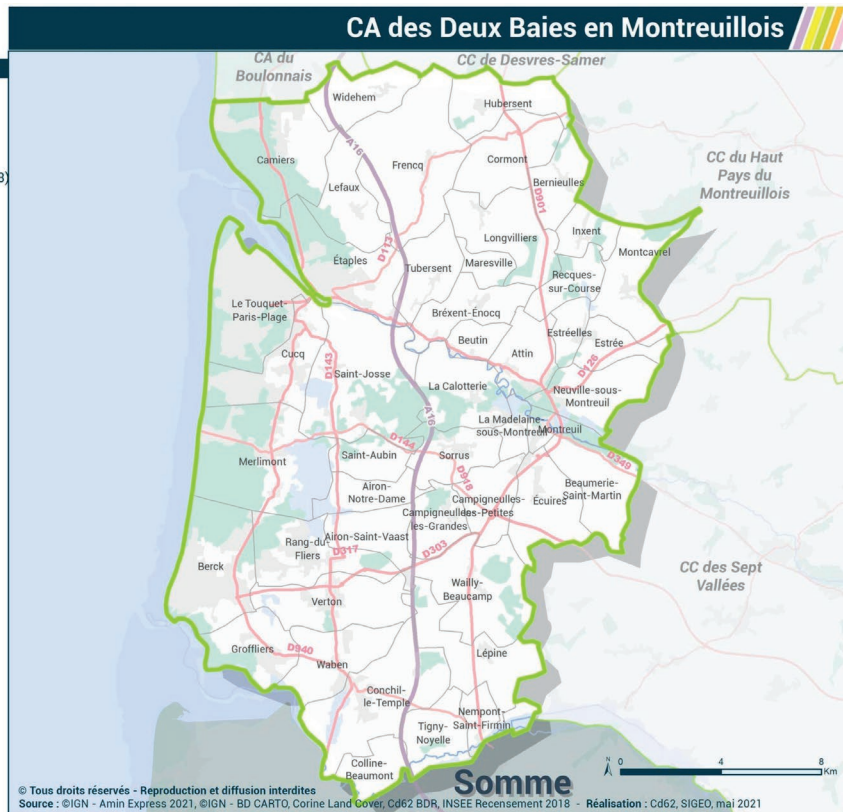
La CA des deux baies en Montreuillois

Pas-de-Calais
Le Département

Légende

- EPCI
- Commune
- Réseau routier**
- Typologie des routes départementales (hors RD3)
- RD 1
- RD 2
- Autre réseau routier principal**
- Autoroute
- Nationale
- Environnement**
- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eau, Zones humides
- Territoires artificialisés
- Principal réseau hydrographique

66 119 Habitants
46 Communes
405 Km²



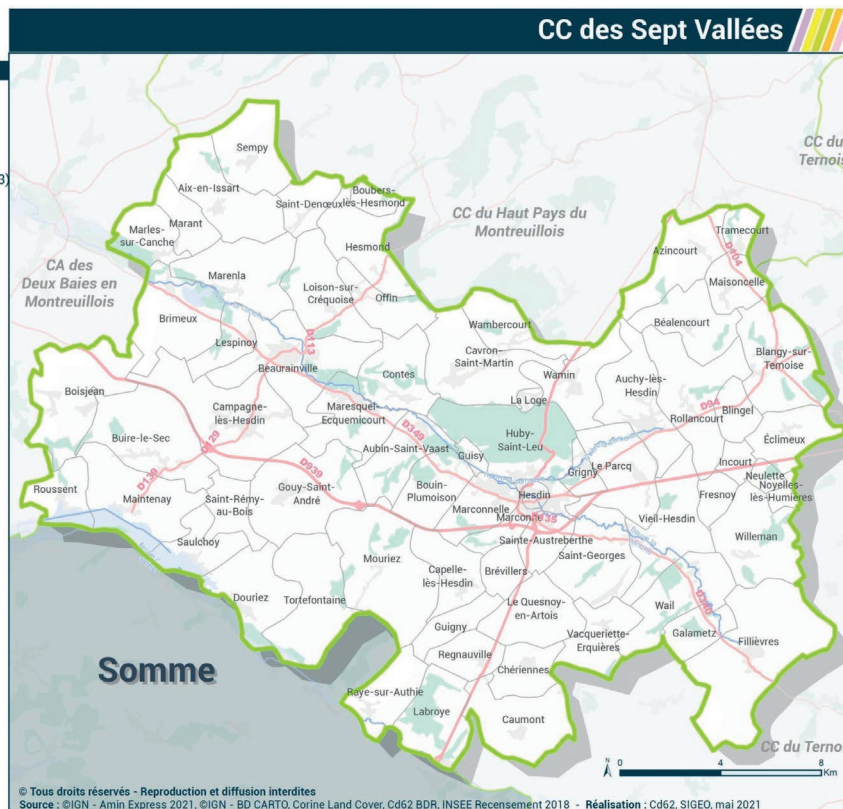
La CC des 7 Vallées

Pas-de-Calais
Le Département

Légende

- EPCI
- Commune
- Réseau routier**
- Typologie des routes départementales (hors RD3)
- RD 1
- RD 2
- Autre réseau routier principal**
- Autoroute
- Nationale
- Environnement**
- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eau, Zones humides
- Territoires artificialisés
- Principal réseau hydrographique

29 653 Habitants
69 Communes
502 Km²



La CC du Haut Pays du Montreuillois

Pas-de-Calais
Le Département

Légende

- EPCI
- Commune

Réseau routier

Typologie des routes départementales (hors RD3)

- RD 1
- RD 2

Autre réseau routier principal

- Autoroute
- Nationale

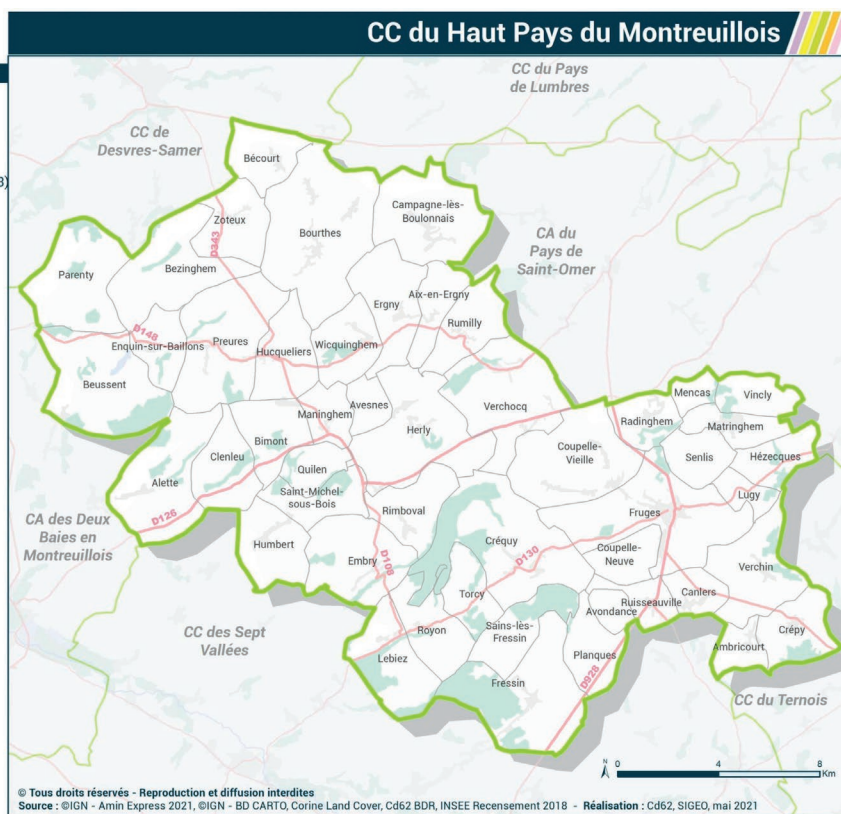
Environnement

- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eau, Zones humides
- Territoires artificialisés
- Principal réseau hydrographique

15 747 Habitants

49 Communes

424 Km²



La CC du Ternois

Pas-de-Calais
Le Département

Légende

- EPCI
- Commune

Autre réseau routier principal

- Autoroute
- Nationale

Réseau routier

Typologie des routes départementales (hors RD3)

- RD 1
- RD 2

Principal réseau hydrographique

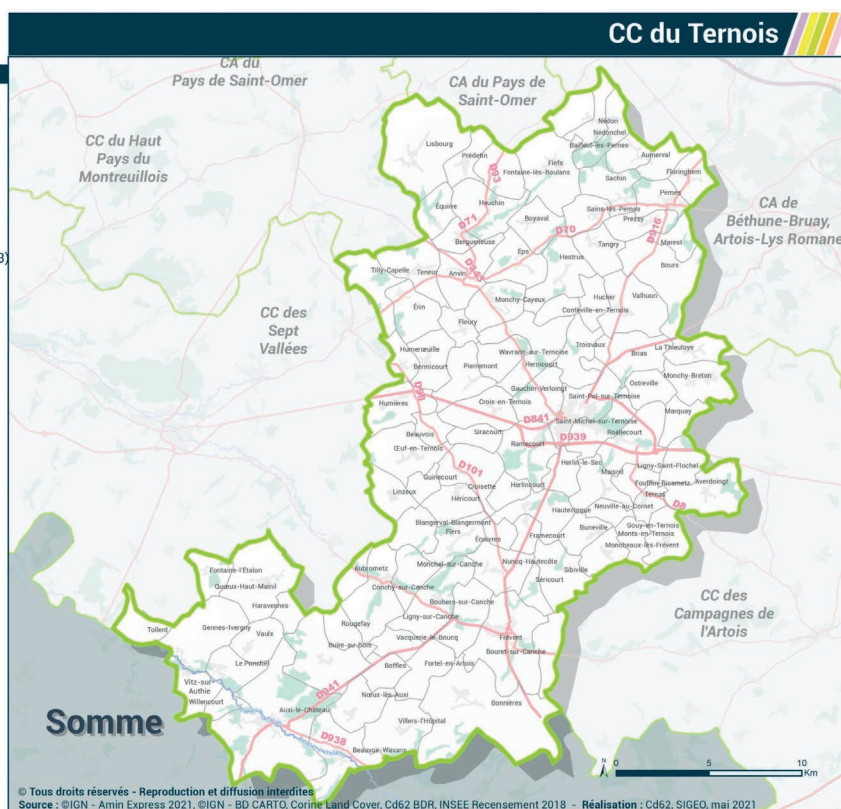
Environnement

- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eau, Zones humides
- Territoires artificialisés

38 158 Habitants

103 Communes
*103 Communes dont 1 dans la Somme qui représentent 128 habitants

638 Km²



Annexe n°10. Les productions des participants à l'atelier du 9 juin au 9-9Bis à Oignies

ENJEU 1 : Comment amener l'individu vers une pratique artistique collective épanouissante / valorisante ?

PROJET : Maison des Arts



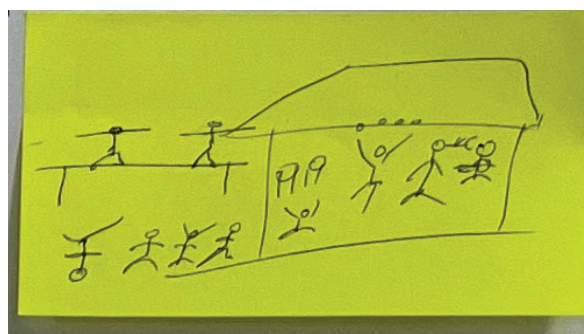
Schéma explicatif



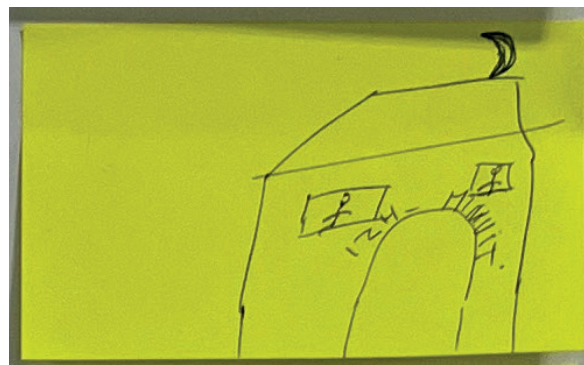
Description de l'action

Exploiter un lieu qui permet de :

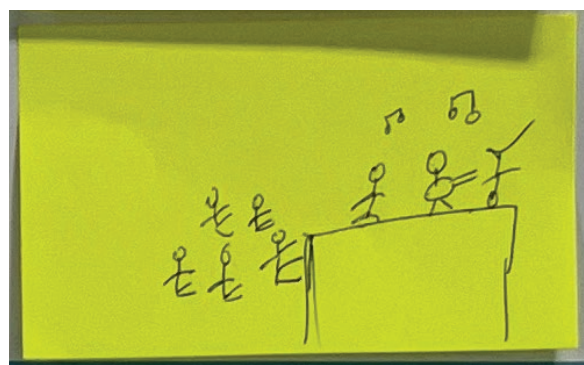
- Créer du lien social
- S'encourager et se soutenir mutuellement
- pratiquer dans un lieu culturel mais sans contrainte
- Rencontrer des
- Recevoir des conseils
- Pratiquer des activités encadrées mais également en autonomie
- Découvrir des spectacles



Lieux dédiés aux pratiques artistiques en autonomie



Déterminer les règles et les horaires d'accéssibilité



Lieux de sociabilisation et de retour d'expérience permettant l'éclosion de pratique collective



À quels besoins répond cette action

- Développer sa pratique
- Rompre l'isolement
- Lien social
- Découvrir des personnes des différents horizons



Quels bénéfices en sont attendus

- Développer
- S'améliorer dans sa pratique
- Échange de savoir
- Retours d'expériences épanouissement, bien être



Critères d'évaluation

- Fréquentations de l'espace
- Pérennisation de l'action
- Évolution de la pratique



Équipe projet

Qui pourrait porter et contribuer à mener à bien cette action ?

- Co-pilotage interstructure et coordination par la structure d'accueil
ex : Partir de l'établissement d'enseignement artistique
- Chargé de mission qui fait le lien entre les différents lieux, potentiellement avec encadrement en fonction des pratiques (question de sécurité) et qui gère une interface/site partagé (disponibilité du lieu actions mises en place, réservation du lieu) + une présence systématique sur les temps d'ouverture (gérée par structure d'accueil)



Les partenaires à mobiliser

- Partenaires institutionnels
- Structures culturelles et socioculturelles du territoire



Lieux concernés par l'action

Exemple d'un territoire :

- Établissement d'enseigne mt artistique
- Établissement scolaire
- Structure relai sociale



Moyens et ressources nécessaires à l'action

Humains	Une personne ressource coordinatrice + un encadrant qualifié
Financiers	Masse salariale
Matériels	Logistique

ENJEU 2 : Comment pourrions-nous organiser l'échange et l'entraide entre les personnels des établissements d'enseignement artistique de notre territoire ?

PROJET : Chargé de mission : mise en réseau des personnels des établissements des enseignements artistiques

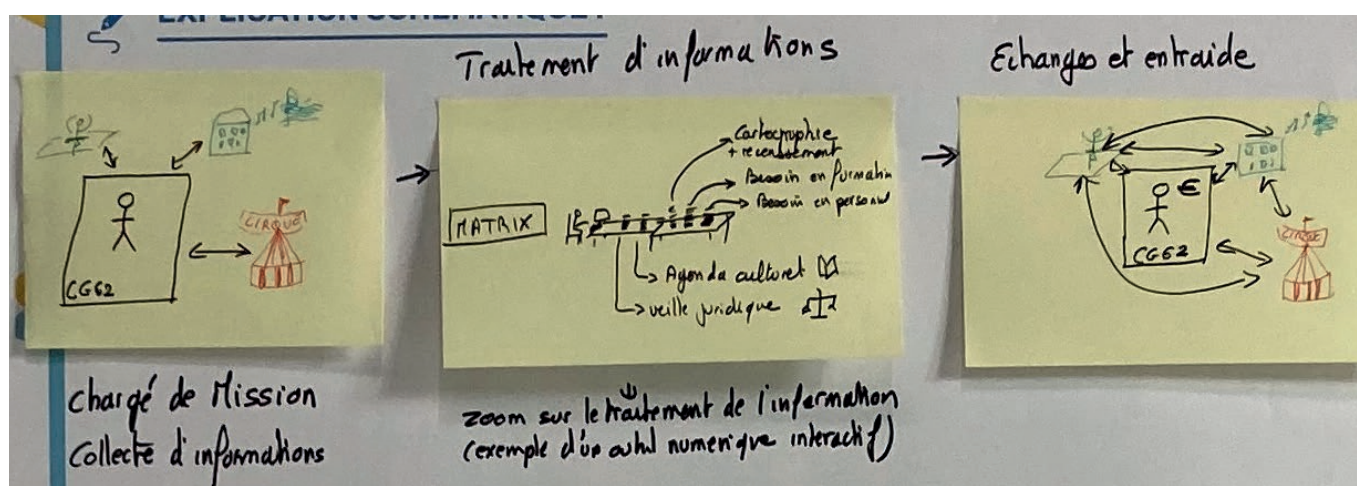


Description de l'action

- Répertoire, identifier les structures
- Recenser les besoins en formation du personnel.
- Mise en relation des compétences existantes pour aboutir à des propositions de formation
- Recenser par établissement sous forme de questionnaires les besoins et collectifs - les compétences effectives n'étant pas valorisées - les personnes ressources / avant une mise en commun
- Création d'un outil numérique mettent à disposition des équipes les informations collectées (organigramme des structures culturelles présentes sur le territoire - besoins et propositions de formation, agenda des projets diffusion du projet - veille juridique - proposition d'emplois)
- Faciliter l'organisation des projets pédagogiques puis entre établissements (alignement des calendriers professionnels - concertation)
- Mise en place d'une semaine banalisée entre les équipes permettant des actions pédagogiques (avec ou sans élèves - formation - temps de jeu)



Schéma explicatif





À quels besoins répond cette action

- Travailler ensemble - se rencontrer - se former
- Identifier les acteurs ressources du territoire
- Faciliter les recrutements en vue de lutter contre la précarité et optimiser les présences sur le territoire - identifier les projets culturels du territoire



Quels bénéfices en sont attendus

- Connaissance du territoire et comment on s'enrichit des expériences des autres / offre qualitative des enseignements.
- Trouver le personnel dont on a besoin / valoriser et exploiter les compétences des personnels + lutte contre la précarité
- Diminuer l'empreinte carbone / mutualiser les moyens humains et artistiques et meilleure communication / Ressources numérique exploitable.



Critères d'évaluation

- Représentation globale du territoire (lutte contre les zones exclues)
- Origine géographique des participants / diversité des thèmes proposés)
- Création du réseau et nombre de structures partenaires du réseau - Diversité des esthétiques / disciplines artistique:administrative
- Répartition des temps pleine et temps partiels

Principaux obstacles à lever

- Obstacle financier
- Faire accepter que le cour individuel peut être ponctuellement aménagé pour la pédagogie de projet
- Le temps que chacun peut accordé à ces moments
- Les reticences de certains membres
- Des équipes déjà centrées sur les problématiques internes à l'établissement
- Des difficultés administratives

*Avoir du temps sur l'emploi du temps pour participer à des rencontres, ateliers etc...



Équipe projet

- Schéma départemental et un chargé de mission pour l'appliquer et veiller à son enrichissement continu.
- 1 référent dans chaque établissement partenaire
- 1 informaticien (programmeur/ mise en place du site



Les partenaires à mobiliser

- Enseignants et personnels administratifs
- Structure culturelle
- Office du tourisme
- Établissement (apport en industrie locaux)



Lieux concernés par l'action

- Tous les établissements d'enseignement artistique du territoire



Moyens et ressources nécessaires à l'action

Humains : Chargés de mission, directeur, personnel administratifs et pédagogiques

Financiers : Une création de poste

Matériels : Outils numériques - lieu d'accueil (semaine banalisée)

To do list

- Lancer un recrutement
- Rencontrer les équipes
- Collecte - travail sur site
- Site informatique et insertion des informations
- Organisation des formations
- Semaine banalisée pas si banale

ENJEU 3 : Comment pourrions-nous évaluer la pertinence de nos projets artistiques suivant des indicateurs tels que l'accessibilité, le public rencontré, l'écologie, la pérennité, la cohérence avec l'offre existante, l'implication des artistes locaux, etc.

PROJET : DÉPAC

Ce sera réussi si...

- L'ensemble du territoire dispose d'un outil commun d'évaluation des projets
- Cet outil est utile au pilotage des projets
- Cet outil ne formate pas les pratiques mais respecte le projet propre de chaque structure
- On prend en compte la diversité des territoires
- L'outil d'évaluation aide à s'insérer dans les différents schémas et politique (département, national, com com)
- Il y a une variété de critères qualitatifs et quantitatifs
- La démarche évaluative est accessible aux publics, qu'ils puissent participer à l'évaluation

Critères individuels

STRUCTURE

- Permet-il l'appropriation/consolidation des compétences attendues ?
ex : improvisation modale note 1 à 5
- Envisager tous les angles :
 - initiation
 - pré-professionalisation
 - Aptitudes en collectif
 - Dimension créative

Chiffrage :

- Nombre de projets d'esthétiques différentes portés sur la période évaluée
ex : danse classique - hip-hop - danse contemporaine

Niveau de fréquentation par support aux publics ciblés.

Note de 1 à 5

HABITANT

Qualifier l'émotion ressentie
ex : détente - bien être - joie

Avez-vous participé à l'action proposée ?

Note 1 à 5 ?

Avez-vous communiqué avec quelqu'un que vous ne connaissiez pas avant ?

Oui ou non

Si il y a un impact sur le « public »

- compétence
- lien social
- épanouissement

Critères sociaux & sociétaux

Niveau de participation des habitants 1 à 5

Quel public concerné pour la communication ?

Capacité des outils de com à joindre/contacter les publics cibles ?

Notre projet contribue-t-il davantage de mixité sociale ?

Quelle origine géographique ?
questionnaire - inscription COMPLEXE

Les freins économiques à l'accès à nos activités sont-ils pris en compte et corrigés ?

Est-ce que notre projet est présent sur les différents endroits du territoire ?
Rayonner et aller au devant

Critères artistiques

Implication, satisfaction des participants sur scène note 1 à 5

Dimension créative du projet artistique note 1 à 5

Adéquation du cadre avec les propos 1 à 5

Critères relatifs au territoire

Niveau d'implication des partenaires ? 1 à 5

Combien de structures du territoire concernées ?
Quantitativement

Est-ce que notre projet contribue aux objectifs d'autres structures ?

Est-ce que l'offre est complémentaire avec l'offre artistique et culturelle du territoire ?

Critères relatifs à l'efficience

Écologie/ Environnement

Le projet intègre-t-il une gestion durable des consommables et matériaux ? note 1 à 5

La notion de recyclage a-t-elle été prise en compte dans la conception du projet ?

Y a-t-il une question des nuisances potentielles générées par le projet ?
ex : nuisances sonores - protection espace vert - respect riverains ...

Y a-t-il des solutions douces d'accessibilité aux différents sites ? (mobilités)

Penser l'organisation de l'établissement en formation des mobilités usagers et profs ?

Économie :

Est-ce que l'impact du projet est ajusté/lié aux moyens employés ?

Est-ce que le projet est économiquement viable ?

Avons-nous mobilisé les bonnes compétences au service du projet ?

ENJEU 4 : Comment pourrions-nous modéliser ce que peut/doit être un établissement artistique sur un territoire avec les élu.e.s locaux ?

PROJET : Un modèle d'établissement pour une équité territoriale

Pourquoi l'établissement d'enseignement artistique existe-t-il ? Quelle est sa raison d'être ?

L'objectif pour le schéma :

- Permettre
 - Progresser vers
 - Veiller à
- } Une équité territoriale

« Quel que soit là où tu habites, tu peux accéder à un service d'enseignement artistique complet et de qualité »

C'est une stratégie intelligible pour les élus et les autres acteurs, en vue d'une équité territoriale, sur la base d'un modèle d'établissement d'enseignement artistique, qui permet de se faire une idée sur les projets d'établissement.

Objectifs : quels sont les objectifs qu'un établissement d'enseignement doit poursuivre ?

Les 4 objectifs clé :

1. Proposer un enseignement/ une formation artistique adaptée à ses publics
2. Accompagner la découverte, l'accès à la culture
3. Etre un lieu de ressources artistiques
4. Etre un lieu de joie et de partage

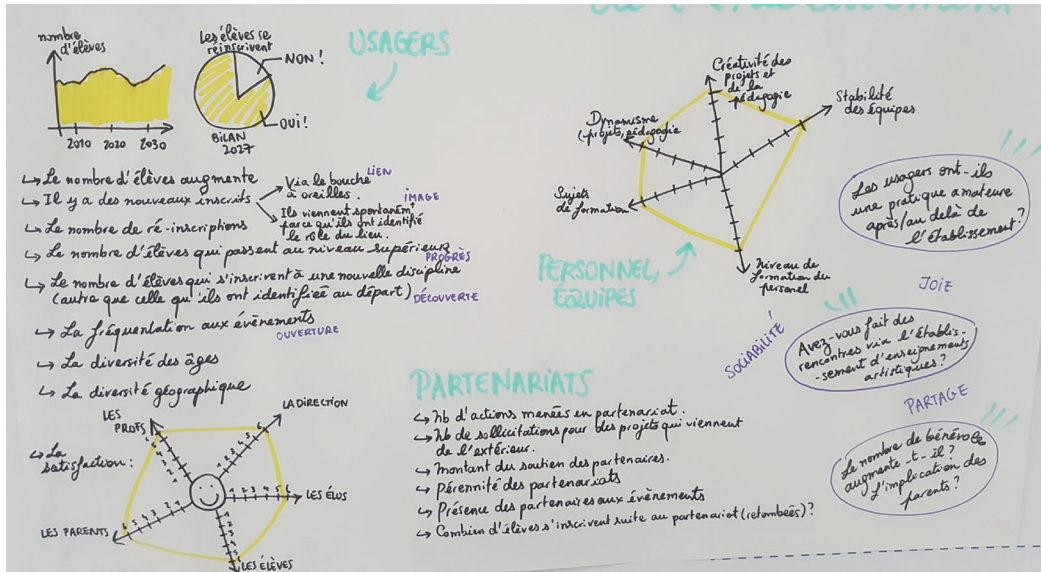
« Donner des espaces pour jouer, danser, produire »

« Suciter l'envie de jouer danser, produire »

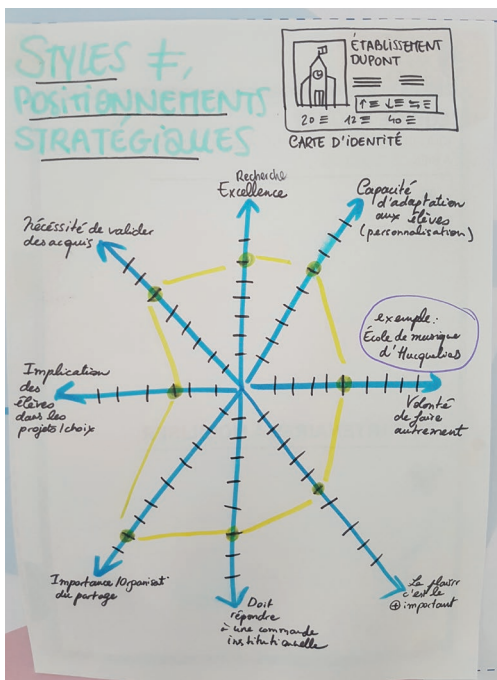
Valeurs : quelles sont les 3 valeurs les plus importantes pour nous ?

Plaisir
Professionalisme
Inclusion
Accessibilité
Créativité

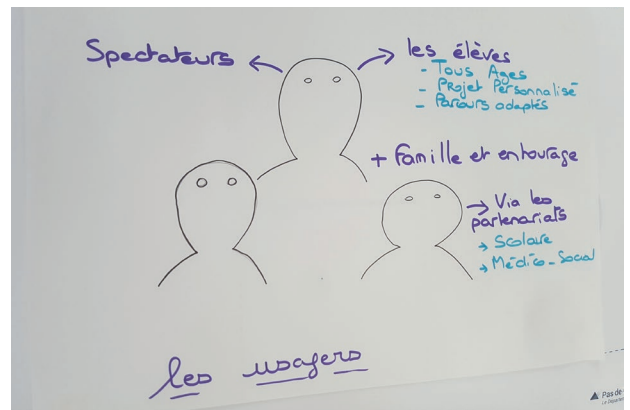
Critères de réussites



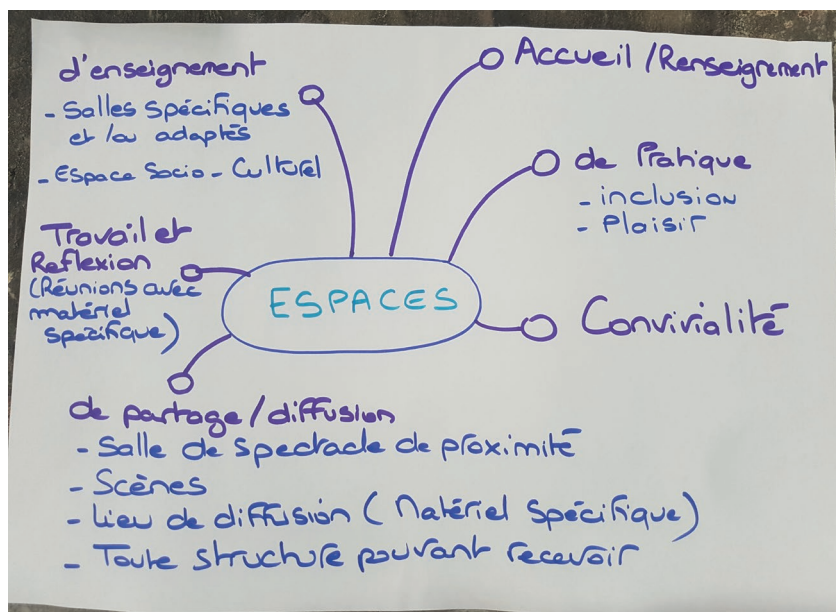
Positionnement : quels sont les curseurs qui définissent le positionnement stratégique d'un établissement en particulier ?



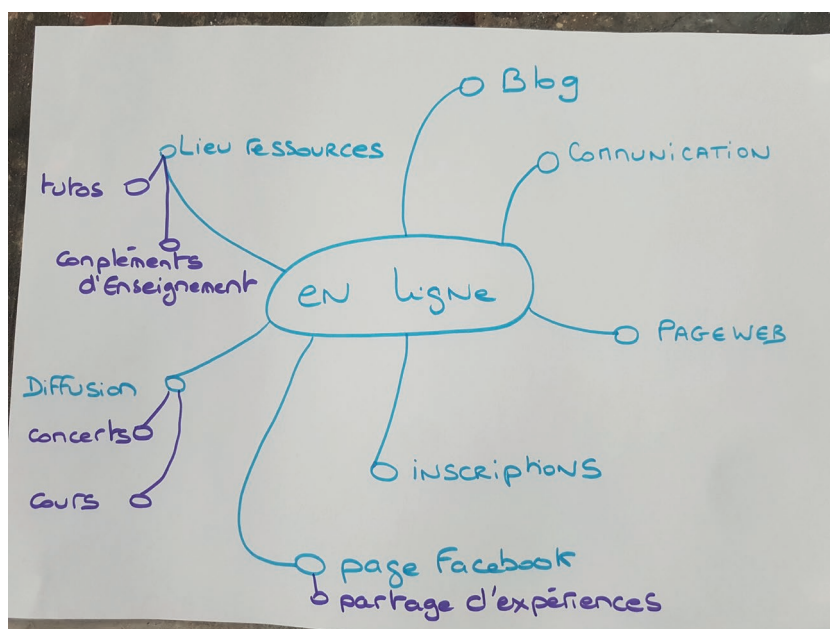
Usagers : qui sont nos usagers ?



Sur place : Quels sont les espaces et leur rôle ?



En ligne : Quels sont les espaces et leur rôle ?



ENJEU 5 : Comment pourrions-nous créer des passerelles entre enseignement et éducation artistique en coopération avec la diversité des partenaires du territoire ?

(accueil de loisirs, crèche, seniors indépendants ou en maison de retraite, éducation nationale, etc.)

PROJET : La culture avec tous / Partage



Description de l'action

Afin d'améliorer l'accès à la culture et aux enseignements artistiques, il est important de mettre en place des temps d'échanges, de consultation et coopération entre acteurs du territoire. Ces temps partagés permettent : mutualisation des compétences, partage de connaissances des publics, interconnaissances des missions de chacun, enrichissement / formation des personnels, décloisonnement et transversalité des projets, mixité des publics. Les projets menés sont alors partagés par tous : la culture avec ! tous. La proposition de la mise en place d'un espace mutualisé, physique ou mobile, animé par différents acteurs du territoire, favorisera l'émergence de projets transversaux permettant la mixité des publics. Un lieu partagé par tous au service de tous.

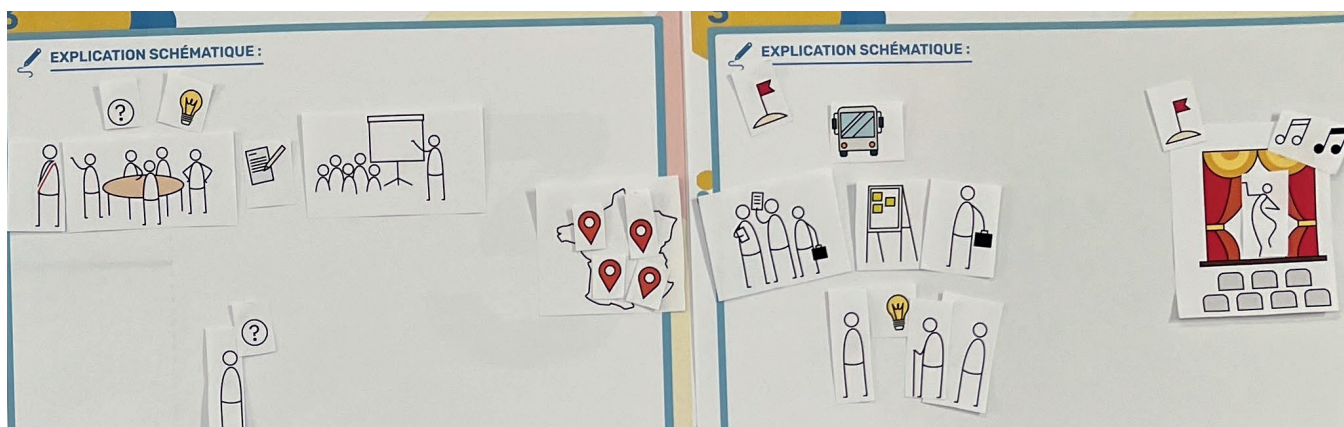
Ex : Mise en place d'ateliers artistiques, de découverte.

- Scénarios ouverts et partagés
- Communication de ce qui se fait !

* À destination de la maison des ados, la MDS, ...



Schéma explicatif





À quels besoins répond cette action

- Sensibilisation de nouveaux publics
- Partager / mutualiser des connaissances / compétences
- Formations corisées
- Rencontre et coordination des différents services
- Médiation / Information de l'offre culturelle



Quels bénéfices en sont attendus

- Culture avec tous
- Offre plus adaptée aux différents publics
- Meilleure visibilité de l'offre culturelle
- Faire émerger des projets communs
- Acquisition de nouvelles compétences
- Transversalité des compétences / projets



Critères d'évaluation

- Hausse des inscriptions et de la fréquentation par des publics diversifiés.
- Nouveaux projets novateurs vers de nouveaux publics
- Augmentation des réunions interservices

To do list

- Construire un annuaire d'acteurs
- Cartographie : écoles, collèges
- Cartographie : structure enseignement artistiques et culturelles
- Qui lance l'invention ?
- Lieu neutre pour convocation partenaires
- Cartographier l'ensemble des lieux dispos



Équipe projet

- Pilotage
- Département : culture / solidarité
 - Intercos
 - Communes
 - DRAC

- Terrain
- Maison des solidarités
 - Maison adolescent
 - Collège/école
 - École de danse
 - Conservatoire



Les partenaires à mobiliser

- Associations
- Établissement médico sociaux
- Personnels de santé



Lieux concernés par l'action

- De manière générale sur tout le territoire,
- Maison des services
- Lieux vacants dans les communes
- Bus itinérant
- MDS
- Missions locales



Moyens et ressources nécessaires à l'action

Humains : Identifier des référents culture dans les structures / services / collectivité

Financiers : Fonds pour financer les projets émanant des collaborations

Matériels : Locaux à dispositions, cartographie, bus ?

Principaux obstacles à lever

- Cloisonnement des différents services
- contraintes horaires
- Coordination de la coopération sur les territoires
- Méconnaissances des institutions
- Élargissement des textes institutionnels
- Fédérer les différents acteurs à long terme

CARNET D'INSPIRATIONS

À partir d'actions concrètes et/ou dispositifs de schémas départementaux des enseignements artistiques



- 112** - 1. Des parcours transversaux qui mettent les pratiques de groupes au coeur de l'enseignement
- 114** - 2. Des exemples d'échange et d'entraide entre les personnels des établissements d'enseignement artistique
- 116** - 3. Des dispositifs / critères d'évaluation sur la pertinence des projets artistiques menés sur le territoire
- 118** - 4. Des exemples de passerelles entre l'enseignement et éducation artistique, en lien avec d'autres acteurs (accueil de loisirs, crèche, seniors indépendants ou en maison de retraite, éducation nationale, etc)

1. Des parcours transversaux qui mettent les pratiques de groupes au coeur de l'enseignement



Quoi

Le **Parcours global d'étude** (PGE) associe au cours technique individuel, une pratique collective ou d'atelier, et une culture musicale ou chorégraphique (conférence, rencontre d'artistes...).



Pourquoi

Constat de départ : dans les écoles de musique, danse, et cirque, les élèves avaient accès à la consommation d'une heure de cours, en face à face pédagogique. Puis il y a eu une prise de conscience sur le fait que ce qui semblait réellement efficace à la fois pour l'apprentissage des élèves, leur ouverture culturelle, leur partage de l'art avec les autres, c'était la mise en place du PGE (qui initialement été mis en place au sein des écoles de musique).



Comment

Financement des écoles dont le projet pédagogique correspond aux critères de mise en place d'un PGE. Cela représente, au total, une cinquantaine d'écoles sur le département.

Le PGE permet :

- L'homogénéisation des enseignements, des niveaux individuels, sur l'ensemble des écoles de musique (conservatoire, communale, intercommunale, associative), ainsi qu'une équité territoriale, grâce à cette homogénéisation (quand l'élève déménage, par exemple).
- La diversification de la pratique avec un parcours à 360 de l'élève : un cours de pratique individuel, un cours de pratique collective, deux ou trois spectacles dans l'année, accès à de la prestation face à un public.
- L'impulsion de nouveaux partenariats entre écoles et salles de diffusion : les professeurs peuvent être moteur dans la programmation, en lien avec leurs contenus pédagogiques.
- Le désenclavement des écoles isolées sur le territoire et des conservatoires de leur entre-soi.



Freins

Le principal frein est la mobilité en milieu rural. Les écoles essaient donc d'associer les heures de cours au lieu de faire revenir l'élève deux ou trois fois sur place. Un grand nombre d'écoles mettent en place le PGE mais tous les élèves n'en bénéficient pas. Certains sont plus à la carte. L'écueil dans ce parcours tient au fait que le PGE est mis en place dans les écoles financées par le département, qui ne représentent donc pas toutes les écoles du territoire.



Par qui

Cette action a été initiée dans le cadre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques amateurs du Finistère (CD 29).

Contact :

Culture Lab 29 - contact@culturelab29.fr / 02 98 95 68 90

Nous avons également repéré

Quoi : Des **formations** proposées aux enseignants artistiques sur "l'apprentissage de la musique par la pratique collective". Une école a transformé son cours de FM en atelier de pratique artistique.

Contact :

Tarn et Garonne Arts & Culture - sdea@tgac.fr

Quoi : Le **parcours découverte**, inscrit au projet d'établissement comme "passage obligé" lors de l'inscription d'élèves, afin qu'ils découvrent par la pratique collective un nombre important d'instruments. A savoir que les parcours découverte pluridisciplinaires s'inscrivent pleinement dans cette démarche et se développent.

Contact :

Direction du développement artistique et culturel, CD 73 - 04 79 96 73 73

Quoi : L'organisation de **rencontres départementales** de professeurs et d'élèves avec un temps de pratique et de concert avec des musiciens professionnels. Par exemple : la rencontre départementale des élèves et professeurs de saxophones en 2022, avec le quatuor toulousain Somesax.

Contact :

Tarn et Garonne Arts & Culture - sdea@tgac.fr

2. Des exemples d'échange et d'entraide entre les personnels des établissements d'enseignement artistique



Quoi

Les **Pôles territoriaux et thématiques**, un réseau d'échanges et de projets de territoire, ains qu'accompagner et approfondir les axes stratégiques.



Pourquoi

Les pôles territoriaux : favoriser les échanges et l'interconnaissance entre les établissements territoriaux et associatifs, monter des projets en commun et mutualiser des moyens.

Les pôles thématiques : animer un réseau à l'échelle départementale, accompagner les établissements, proposer des temps de réflexions.



Comment

Les pôles territoriaux s'organisent par bassin de vie, et sont coordonnés par un•e référent•e. Une charte des pôles est rédigée ainsi qu'une feuille de route pluriannuelle. Cela a, par exemple, permis de monter des animations de groupes de référents thématiques (handicap, EAC, amateurs, numérique...), d'impulser des projets communs entre établissements (ex : résidence d'artistes), structure l'offre d'enseignement, etc.

Les pôles thématiques sont également portés par un établissement et/ou une association ressources, sur un axe thématique, ouvert à tous les établissements et partenaires et en lien avec les pôles territoriaux intéressés par cette thématique. Ils organisent, par exemple, des journées professionnelles, la création d'un groupe de référents départemental (en lien avec les pôles territoriaux), mènent des expérimentations pédagogiques et sur la formation.

Les pôles sont financés sur deux années renouvelable, par subvention, via un cahier des charges.



Par qui

Ces dispositifs sont menés dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques des Hauts de Seine (92)..

Contact :

Pôle attractivité, culture et territoire - sdea@hauts-de-seine.fr

Nous avons également repéré

Quoi : **Musiques et Danses en Finistère** est missionné par le Conseil départemental pour animer, coordonner et accompagner les actions du schéma départemental des enseignements artistiques. Il assure un rôle d'ingénierie auprès des écoles de musique et de danse. Il assure un appui pédagogique et un accompagnement technique, y compris sur des informations juridiques et en ressources humaines. Il accompagne les acteur•trice•s dans l'adaptation des objectifs du schéma et leur déclinaison concrète en fonction des contextes locaux, tout en veillant à respecter une cohérence départementale.

Contact :

Culture Lab 29 - contact@culturelab29.fr / 02

Quoi : Intégration poussée des **outils numériques** afin de favoriser le travail en équipe, pour que les professionnels collaborent, s'informent et soient informés.

Contact :

Pôle attractivité, culture et territoire - sdea@hauts-de-seine.fr

3. Des dispositifs / critères d'évaluation sur la pertinence des projets artistiques menés sur le territoire



Quoi

Observatoire départemental des publics et des pratiques



Pourquoi

Pour toucher d'autres publics que le public familier qui fréquente les établissements d'enseignement artistique, il a été décidé de mettre en place des critères d'évaluation.



Comment

Ces critères d'évaluation sont construits en concertation entre le Département, les structures ressources et les lieux d'enseignement artistique soutenus et incarnés à travers l'observatoire.

Notamment avec l'exemple d'une enquête aux familles qui est envoyée tous les ans, relayée par les professeurs au sein des écoles. Elle questionne la nature du foyer, des revenus et des pratiques culturelles en générale.

Les premiers résultats étudiés en 2021 ont été sans appel : il y a très peu de diversification des publics, d'où la réaffirmation via le schéma de développer une stratégie facilitatrice selon les coefficients familiaux.

Le but général de l'observatoire est de continuer à récolter des données et analyser le schéma à 5-6 ans pour voir ce qu'il a pu permettre de réaliser, avoir une idée de l'évolution et voir comment ça se passe au long terme.



Freins

Sur les premières enquêtes lancées, il n'y a pas eu beaucoup de participations. Il s'agit d'un observatoire expérimental pour mettre en place de critères d'évaluation précis et plus qualitatifs. L'observatoire est relativement récent donc encore relativement méconnu du public et il est actuellement difficile de prendre du recul sur les premières actions menées.



Par qui

Ce dispositif a été initié dans le cadre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques amateurs du Finistère (CD 29).

Contact :

Culture Lab 29 - contact@culturelab29.fr / 02 98 95 68 90

Nous avons également repéré

Quoi : Des **critères d'évaluation détaillés pour chaque dispositif** développé dans le cadre de son schéma départemental des enseignements, de l'éducation, des pratiques artistiques et de l'action culturelle. L'évaluation est ici partie prenante de chaque étape et bien intégrée aux actions menées.

Contact :

Direction du développement artistique et culturel, CD 73 - 04 79 96 73 73

4. Des exemples de passerelles entre l'enseignement et éducation artistique, en lien avec d'autres acteurs (accueil de loisirs, crèche, seniors indépendants ou en maison de retraite, éducation nationale, etc.)



Quoi

Projet de théâtre en EAC mené dans le quartier prioritaire du Vert Bois à Saint Dizier. Une compagnie de théâtre vient faire découvrir le théâtre à des élèves de la primaire au collège en passant par les SEGPA de la zone REP+ de ce quartier politique de la ville.



Pourquoi

En passant par les enfants et en inscrivant l'action dans le quartier, les jeunes se forment au théâtre et amènent leurs parents dans cette aventure, ce qui leur permet de déjouer les stéréotypes qu'ils pouvaient avoir sur le théâtre.



Comment

Au fur et à mesure des années, ce projet s'ancre de plus en plus dans le quartier avec un lien fort avec le centre socio-culturel local. Pour ce faire il bénéficie, en plus du soutien de la DRAC sur la partie artistique et Éducation Nationale, du soutien de l'ANCT pour l'aspect parentalité ainsi que la présence des artistes sur le quartier sur des temps hors-scolaires ...

Exemple concret : : une jeune fille, élève en SEGPA qui découvre le théâtre, se produit en fin d'année au centre socio-culturel, son père est venu la voir (peut-être ne se serait-il pas déplacé si le spectacle avait eu lieu au théâtre du centre-ville). Il disait être ravi d'être venu et d'avoir découvert un très beau spectacle alors qu'il s'attendait « à s'ennuyer » et à « ne rien comprendre ».



Par qui

Ce projet a été initié dans le cadre du Schéma départemental des enseignements artistiques de Haute Marne (CD 52).

Contact :

Arts vivants 52 - [contact](mailto:contact@52.fr) / 03 25 02 05 75

Nous avons également repéré

Quoi : **Élargissement de la qualification des “P ôles de Pratiques Artistiques Amateurs” (PPAA) aux structures culturelles et socio- culturelles** du territoire impliquées dans les PAA. La qualification de PPAA permet de reconnaître le rôle joué par de nombreuses structures conventionnées par le Département, pouvant se situer en dehors du périmètre des politiques culturelles et qui agissent pour le développement des pratiques artistiques .

Cette qualification permet ainsi de répondre à l'enjeu de diversification des domaines artistiques investis (danse, conte, cirque, musiques actuelles, théâtre d'improvisation, écriture, arts plastiques, audiovisuel, métiers d'art...) avec une attention particulière à l'usage des outils numériques, ainsi qu'à une recherche de cohérence territoriale à l'échelle départementale .

Contact :

Direction de la culture - culture@ardeche.fr / 04 75 66 79 35

Quoi : La **formation** permet d'informer les **travailleurs sociaux** de la possibilité de mettre en place des actions culturelles et artistiques auprès des publics spécifiques en leur montrant en quoi cela peut être un outil dans leur travail d'accompagnement de ces publics.

Parallèlement, les actions de formation permettent de délivrer **aux acteurs culturels et artistiques** les outils d'une meilleure compréhension et d'un accompagnement adapté des publics spécifiques.

Deux niveaux de formation pourront être proposés : formation action sur les territoires, formation théorique au niveau départemental.

Contact :

Direction du développement artistique et

Quoi : **Aux arts, collégiens** est un dispositif territorialisé d'éducation artistique et culturelle à destination des élèves de niveau collège, coordonné au niveau du territoire intercommunal, autour du spectacle vivant et de l'art contemporain. Il intègre les trois piliers du parcours d'éducation artistique et culturelle (fréquenter, pratiquer, s'approprier), afin de développer les capacités d'expression, la créativité et la faculté de jugement critique des adolescents.

Contact :

Mayenne Culture - contact@mayenneculture.fr / 02 43 67 60 90



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°16

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 MARS 2023

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Le Département se doit d'être au rendez-vous pour poser la culture comme un pilier de l'émancipation et de l'égalité réelle : telle est l'une des priorités de la démarche du projet de mandat 2022-2027 « Construisons notre Pas-de-Calais » et de sa déclinaison en 3 pactes.

Aussi, comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, voté par l'Assemblée départementale le 21 novembre 2022, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessibles la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Dès 2004, la loi relative aux libertés et responsabilités locales dans le domaine des enseignements artistiques clarifie le rôle de chaque niveau de collectivités publiques :

- aux communes et à leurs groupements sont confiés l'organisation et le financement de l'enseignement initial et de l'éducation artistique dispensée par les établissements publics d'enseignement artistique spécialisé ;
- l'Etat conserve ses prérogatives de classement et de contrôle pédagogique des établissements, de définition des qualifications des enseignants et de tutelle des établissements d'enseignement supérieur artistique.

L'article L.216-2 du Code de l'éducation confère aux Départements la charge de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques en musique, danse et art dramatique, dédiés aux pratiques amateurs, en vue d'améliorer l'offre et d'irriguer le territoire dans un souci de service public.

Engagé dès 2006, le Département du Pas-de-Calais propose un cadre partagé fixant ses grandes orientations via son schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPA). Adopté par le Conseil départemental pour 3 ans, chaque schéma a ainsi proposé d'accompagner et structurer l'offre départementale en matière d'enseignement artistique. Le 5^{ème} schéma départemental 2018-2020 préconisait :

- d'améliorer le réseau des écoles et conservatoires : structurer et rapprocher ;
- d'accompagner la qualification et la diversification des enseignements artistiques : de former et qualifier ;
- de valoriser et renouveler les pratiques artistiques en amateur.

Ces préconisations marquent une nouvelle étape dans la politique départementale avec l'ouverture du schéma des enseignements sur la filière du spectacle vivant et en valorisant les pratiques artistiques en amateur ; elles ont permis d'avancer sur les volets suivants :

- l'harmonisation des coûts de formation et d'inscription pour les usagers ;
- la mise en réseau des établissements ;
- la mutualisation de moyens ;
- la collaboration entre les communes et les intercommunalités ;
- le recours à des artistes ;
- la mise à disposition d'enseignants ;
- la circulation des compétences entre les structures d'enseignements spécialisés et de pratiques artistiques ;
- la participation de l'établissement à la vie culturelle locale ;
- l'articulation de l'action culturelle du Département dans le domaine des enseignements artistiques avec l'ensemble de sa politique.

Concrètement, ce programme triennal a ainsi conduit à :

- ✓ soutenir chaque année près de 7 écoles ressources, 10 écoles associées et 64 écoles hors réseau pour près de 20 000 élèves ;
- ✓ accompagner 53 professionnels de l'enseignement artistique spécialisé vers l'obtention de leur diplôme d'Etat et une trentaine sur des acquisitions de compétences en équipe (pédagogie, projet d'établissement, musique assistée par ordinateur...) ;
- ✓ initier chaque année 350 élèves issus de 16 collèges en lien avec 14 établissements d'enseignement artistique à une pratique instrumentale collective dans le cadre du dispositif « orchestre au collège » ;
- ✓ nourrir 395 élèves et professeurs de l'enseignement spécialisé par des projets permettant de découvrir de nouvelles esthétiques et pratiques artistiques en lien avec des artistes et en coopérant à plusieurs équipes (4 résidences d'artistes et 2 grands projets de pratiques).

Fort de ce bilan et en pleine cohérence avec l'élaboration du projet de mandat et des trois pactes, le Département a engagé, dès 2021, une nouvelle étape de structuration des enseignements artistiques dans le Pas-de-Calais en pilotant une recherche-action « Enseignements artistiques et droits culturels » en partenariat avec la fédération arts vivants et Départements et le Laboratoire d'Usages Culture(s) Arts Société (LUCAS). Cette recherche-action menée pendant 10 mois a permis de prendre la mesure des besoins en matière d'enseignements artistiques via des entretiens directs et divers ateliers de rencontres animés à l'aide d'outils d'intelligence collective auprès d'une centaine de personnes issues des bassins d'enseignement et de pratiques de Lens-Hénin et de l'Audomarois-Montreuillois-Ternois. Elle a également permis de passer à un nouveau niveau de coopération entre le Département et les acteurs des territoires pour nourrir le futur schéma.

Le schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur du Pas-de-Calais propose pour une durée de 6 ans (2023-2028) les objectifs suivants :

Objectif 1 - s'ancrer dans les territoires

1. piloter et animer le schéma
2. appréhender les enseignements artistiques dans le Pas-de-Calais
3. renouveler l'aide au fonctionnement des établissements d'enseignements spécialisés

Objectif 2 - développer un nouveau réseau de l'enseignement artistique 2023-2028

1. instaurer une logique de complémentarité
2. définir une charte de coopération culturelle dédiées à l'enseignement artistique et aux pratiques en amateur
3. proposer un « appel à projet de complémentarité »

Objectif 3 - promouvoir la diversité artistique en territoire

1. impulser des « résidences de création et transmission » dans les conservatoires
2. croiser ingénierie de projet et pédagogie avec la « saison culturelle départementale »
3. étendre la politique départementale à la pratique des arts visuels

Objectif 4 - favoriser le renouvellement des pratiques

1. accompagner les initiatives artistiques et culturelles en amateur
2. former en continue les formateurs : certification et qualification des enseignements
3. développer les pratiques par l'éducation artistique tout au long de la vie

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'adopter le schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques du Pas-de-Calais sur la période 2023-2028, selon les modalités reprises au présent rapport et conformément aux documents annexés (annexe 1 – Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur du Pas-de-Calais 2023-2028 ; annexe 2 – Rapport final de la recherche action menée avec le LUCAS).

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/03/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY